fr. *

LES PLUS ANCIENS TÉMOIGNAGES PROFANES SUR JÉSUS

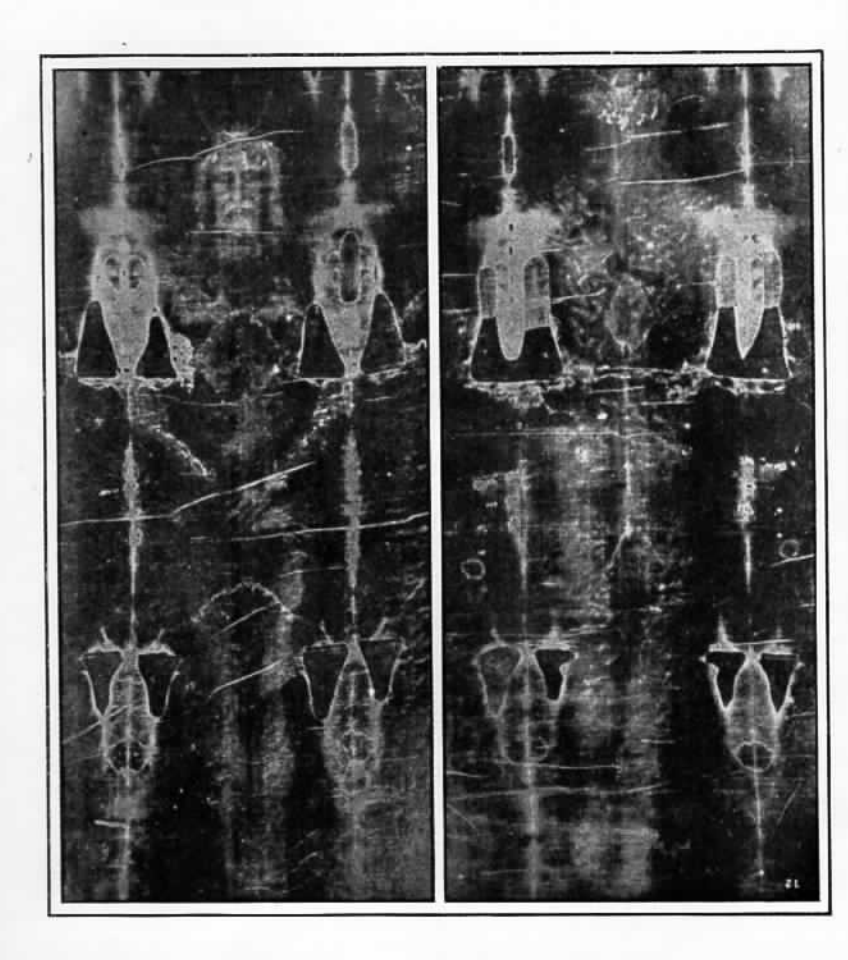
PAR

Jacques MOREAU

COLLECTION LEBÈGUE

OFFICE DE PUBLICITÉ S.C.
BRUXELLES

5me Série



Une image « acheiropoiète » de JÉSUS : le *Linceul de Turin* (cf. p. 68).

Voir, à ce propos, le livre récent du P. F. M. BRAUN, *Le Linceul de Turin et l'Évangile de Saint Jean.* (Tournai, 1939.)

COLLECTION LEBÈGUE

JACQUES MOREAU
Professeur à l'Athénée royal d'Ixelles

Les plus anciens témoignages profanes sur Jésus

5me Série — No 51

OFFICE DE PUBLICITÉ
ANC. ÉTABLISS. J. LEBÈGUE & Cie, ÉDITEURS
Société coopérative
36, RUE NEUVE, BRUXELLES

1944

PRÉFACE

Tous les grands ouvrages consacrés à la vie de Jésus commencent par une analyse des sources (1).

Il est facile de recourir aux *Evangiles*, représentant la tradition chrétienne, mais parmi les témoignages profanes, certains sont difficilement accessibles ; d'autres posent des problèmes très compliqués.

Dès lors, nous n'avons pas cru faire œuvre inutile en rassemblant ces textes et en les encadrant d'un bref commentaire. Le lecteur désireux de les étudier de façon plus approfondie pourra se reporter aux travaux spéciaux indiqués dans les notes.

Qu'on ne cherche donc point dans ce livre des études fouillées et des hypothèses nouvelles. Notre unique intention a été de mettre le public cultivé à même d'aborder, en toute connaissance de cause, les discussions souvent passionnées que soulève la personne de Jésus.

Puisse cet opuscule fournir, avec les textes essentiels, le moyen de les bien comprendre ! (2).

---

1. Pour ne citer que les livres français les plus célèbres et les plus récents : L. de Grandmaison, *Jésus-Christ...*, 2 vol. Paris, 1928 (23e éd., 1941) ; M. Goguel, *La vie de Jésus*, Paris, 1932 ; Ch. Guignebert, *Jésus*, (Évolution de l'Humanité, vol. 29), Paris, 1933.

2. Nous nous attendons que d'aucuns critiqueront l'absence de certains documents, et singulièrement de la *Lettre de Claude aux Alexandrins*. Mais nous nous sommes borné à recueillir les textes relatifs à la personne de Jésus et, d'ailleurs, le rescrit fameux ne nous paraît pas viser la prédication chrétienne.

ÉDITIONS UTILISÉES

THALLUS : F. JACOBY, *Die Fragmente der griechischen Historiker*, IIB, Berlin, 1927, n° 256, F. 1, p. 1157.

MARA : W. CURETON, *Spicilegium syriacum*, Londres, 1855, pp. 43-48.

FLAVIUS JOSÈPHE : B. NIESE, *Flavii Iosephi opera*, t. IV, Berlin, 1890.

— *La prise de Jérusalem de Josèphe le Juif*. Texte vieux russe publié... par V. ISTRIN, imprimé sous la direction de A. VAILLANT, traduit par P. PASCAL, 2 vol., Paris, 1934-1938.

PLINE LE JEUNE : R. C. KUKULA, *C. Plini Caecili Secundi epistularum libri*, 2e éd., Leipzig, 1912.

TACITE : *Annales*, éd. H. GOELZER, t. III, Paris, 1925.

SUÉTONE : L. PREUD'HOMME, *C. Suetoni Tranquilli de vita Caesarum libri VIII*, Leyde, [1905].

Correspondance apocryphe d'Abgar et Jésus : EUSÈBE, éd. E. SCHWARTZ, t. I, Leipzig, 1903.

Lettres de Pilate: C. TISCHENDORF, *Evangelia apocrypha*, 2e éd., Leipzig, 1876, pp. 412, 433 et 443.

Lettre de Lentulus: V. VON DOBSCHÜTZ, *Christusbilder*, (*Texte und Untersuchungen...*, N. F., 3, Leipzig,1899), pp. 308**-330**.

Textes talmudiques: R. T. HERFORD, *Christianity in Talmud and Midrash*, Londres, 1903.

La plupart des textes ont été rassemblés par J. B. AUFHAUSER, *Antike Jesus-Zeugnisse*, 2e éd., Bonn, 1925 (*Kleine Texte...* n° 126) et on les trouvera dans le monumental ouvrage de R. EISLER, *ΙΗΣΟΥΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΟΥ ΒΑΣΙΛΕΥΣΑΣ...*, 2 vol., Heidelberg, 1928-1930. (*Religionswissenschaftliche Bibliothek*, t. 9), qui comporte une bibliographie très étendue.

I. Sources grecques, latines et syriaques.

1. THALLUS

(antérieur à Josèphe ?)

Au dire de Jules l'Africain, cité par Georges le Syncelle, Thallus avait conservé, au troisième livre de ses *Histoires*, le souvenir de l'obscurité qui, le jour de la Crucifixion, couvrit la terre de la sixième à la neuvième heure. ([1]) Thallus attribuait ce phénomène à une éclipse de soleil :

(GEORGES LE SYNCELLE, éd. DINDORF, I, 610 = JACOBY, *Fragm. griech. Hist.*, IIB, n° 256, f. 1, p. 1157).

Καθ' ὅλου τοῦ κόσμου σκότος ἐπήγετο φοβερώτατον, σεισμῷ δὲ αἱ πέτραι διερρήγνυντο καὶ τὰ πολλὰ Ἰουδαίας καὶ τῆς λοιπῆς γῆς κατερρίφθη. Τοῦτο τὸ σκότος ἔκλειψιν τοῦ ἡλίου Θάλλος ἀποκαλεῖ ἐν τρίτῃ τῶν ἱστοριῶν, ὡς ἐμοὶ δοκεῖ ἀλόγως.

« *Sur tout l'univers une obscurité épouvantable s'appesantit ; un tremblement de terre fendit les rochers ; la plupart (des maisons), en Judée et dans le reste de la terre, furent jetées à bas. Cette obscurité, Thallos l'appelle, dans le troisième livre de ses Histoires, une « éclipse de soleil » — à tort, selon moi.* »

Qui est ce Thallus ? Certains auteurs ont voulu reconnaître en ce personnage l'affranchi de Tibère, nommé Thallus le Samaritain, dont parle Flavius Josèphe (*Ant.*, XVIII, 167) ([2]). Il faut dire que

1. MARC, XV, 33 ; MATH., XXVII, 45 ; LUC., XXIII, 44.
2. M. GOGUEL, *Vie de Jésus*, pp. 70 sqq., d'après R. EISLER, *Ἰησοῦς βασιλεύς*, II, pp. 138 sqq.

le nom de cet affranchi n'est pas connu avec certitude : tous les manuscrits des *Antiquités juives* portent *ἄλλος Σαμαρεὺς γένος*, et c'est par conjecture que les éditeurs accueillent la leçon *Θάλλος*. Cette correction paraît entièrement justifiée, étant donné que le texte des manuscrits est inacceptable, et que *ἄλλος* doit être remplacé par un nom propre.

Cependant, si cette leçon est la bonne, rien ne dit que ce Thallus est bien le chronographe cité par Tertullien et par Eusèbe (1).

Quoi qu'il en soit, un historien du nom de Thallus, probablement antérieur à Josèphe (2), mentionnait une éclipse de soleil vers l'époque de la Passion. Nous ne pouvons malheureusement pas affirmer qu'il citait expressément le jour de la mise en croix ; le rapprochement du texte des *Histoires* et de celui des *Evangiles synoptiques* est peut-être dû à l'arbitraire de Jules l'Africain, désireux de citer, à l'appui du récit chrétien, une autorité profane indiscutable (3).

Cette possibilité réduit singulièrement la valeur de cette mention, qui ne concerne peut-être que l'éclipse totale de soleil du 24 novembre 29 (4). La question reste donc ouverte. Sans voir dans ce texte, avec Eisler et Goguel (5), un document « essentiel », nous ne pouvons accepter la thèse de Guignebert (6) pour qui ce témoignage « prouve — et rien du tout de plus — qu'il (Thallus) connaissait le récit du supplice de Jésus, tel que le donnaient les chrétiens de son temps ».

Si les conclusions de Goguel vont « plus loin que le texte » (7), celles

1. TERTULLIEN, *Apologétique*, XIX, 6 ; EUSÈBE, *Chronique* (en arménien), p. 125, l. 22 KARST.

2. Tertullien le cite en compagnie de nombreux historiens, tous antérieurs à Josèphe. Du fait qu'il est nommé après Juba et Apion, on pourrait déduire qu'il est leur contemporain ou leur successeur immédiat. La liste dressée par Tertullien semble observer l'ordre chronologique, mais cet auteur n'en est pas à une erreur près. *Cf. e. g.*, G. HINNISDAELS, *L'Octavius de Minucius Felix et l'Apologétique de Tertullien*, Bruxelles, 1924 (*Mém. de l'Acad.*, t. XIX, 2), p. 66, n. 2.

3. Sur ce procédé, voir P. DE LABRIOLLE, *La réaction païenne*[5], Paris, 1942, p. 207.

4. Cf. FR. BOLL, *Finsternisse*, *P. W. R. E.*, VI, 2 (1905), col. 2360.

5. *Loci laudati*.

6. GUIGNEBERT, *Jésus*, p. 16, n. 1.

7. GUIGNEBERT, *l. l.*

de Guignebert ne tiennent pas compte de l'éventualité d'un arrangement dû à Jules l'Africain. Le *non liquet* s'impose donc dans l'état actuel de la question (1).

2. LETTRE DU SYRIEN MARA BAR SÉRAPION A SON FILS SÉRAPION

(après 73 p. C.).

Un Syrien, nourri des lieux communs de la philosophie d'inspiration populaire, (2) Mara, fils de Sérapion, de Samosate, se trouve en captivité, séparé de son fils Sérapion. De sa prison, il adresse à ce dernier une lettre, dans laquelle il le complimente de ses bonnes dispositions pour l'étude. Il l'engage ensuite à dominer ses passions, à supporter sans faiblir les vicissitudes du sort, à s'attacher exclusivement à l'acquisition de la sagesse.

Ce texte n'est pas — comme la plupart des œuvres conservées en syriaque — une simple traduction d'un original grec. Il appartient à la période la plus ancienne de cette littérature orientale, et c'est un des rares monuments profanes que nous en possédions.

La lettre, conservée dans un manuscrit du *British Museum* (3), a été éditée par Cureton et traduite intégralement par Schulthess (4), Il est impossible de la dater avec précision.

Le seul fait certain qu'on puisse alléguer, c'est qu'elle est postérieure à la conquête de la Commagène par les Romains, en 73 (5) et certainement antérieure au quatrième siècle (6).

1. C'est l'attitude observée par P. DE LABRIOLLE, *o. l.*, p. 206.

2. P. DE LABRIOLLE, *o. l.*, p. 312 ; A. BAUMSTARK, *Geschichte der syrischen Literatur*, Bonn, 1922, p. 10.

3. *Br. Mus*, n° 987 = *Add.* 14.658 (VIIe siècle).

4. W. CURETON, *Spicilegium Syriacum*, Londres, 1855, pp. 43-48; FR. SCHULTHESS, *Der Brief des Mara bar Sarapion*, (*Zeitschr. der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, LI, 1897, pp. 365-371).

5. CURETON, *o. l.*, p. XIII.

6. J. B. CHABOT, *Littérature syriaque*, Paris, [1934], p. 19.

L'identification du destinataire avec Sérapion, huitième évêque d'Antioche (de 190 à 211) a été proposée par Cureton ; elle repose sur des bases trop fragiles pour qu'on la puisse prendre en considération (1).

Il faut donc se borner à conclure que la lettre a été écrite soit au deuxième, soit au troisième siècle (2).

L'allusion au Christ, renfermée dans le passage dont nous donnons ci-après la traduction, a sauvé ce texte de la destruction. Cette mention de Jésus a, en effet, incité les copistes chrétiens à le transcrire *in extenso*.

Texte de la lettre :

« *Qu'ont gagné les Athéniens à faire périr Socrate, crime dont le prix fut la famine et la peste ?* (3) *Et les Samiens, que gagnèrent-ils à brûler Pythagore ? En un moment, leur pays fut recouvert de sable* (4). *Quel profit trouvèrent les Juifs à exécuter leur sage roi, puisque, à partir de cette époque, leur royaume leur fut enlevé ?*

En effet, en toute justice, Dieu vengea ces trois sages : les Athéniens moururent de faim, les Samiens furent recouverts par la mer ; les juifs ruinés et chassés de leur pays, vivent dans une dispersion totale.

Socrate n'est pas mort, à cause de Platon, ni Pythagore, à cause de la statue d'Héra (5), *pas plus que le sage roi, en raison des préceptes qu'il a édictés* » (6).

---

1. BAUMSTARK, *l. l.*,
2. LABRIOLLE, *o. l.*, p. 312, n. 2.
3. Allusion probable, et d'ailleurs erronée, à la peste qui dévasta la ville sous Périclès, longtemps avant la mort de Socrate. EISLER retrouve dans cette phrase un thème de la diatribe cynico-stoïcienne, (*o. l.*, II, p. 545, n. 5) mais ce texte est le seul à nous présenter la peste comme un châtiment de l'assassinat légal du philosophe.
4. Le jeu de mot : Σάμος — ψαμμός (sable) se trouve dans les *Oracula Sibyllina*, qui sont sans doute la source de Mara.
5. Statue élevée en l'honneur de Pythagore sur l'ordre de l'oracle de Delphes (LABRIOLLE, *l. l.*). Il n'y a pas lieu d'accuser l'auteur d'avoir confondu Pythagore le philosophe et le sculpteur Pythagoras de Rhegium, comme le fait EISLER, (*o. l.*, II, p. 546, n. 4).
6. Il faut solliciter le texte pour y trouver, comme EISLER, *o. l.*, II, p. 549, une allusion à la βασιλεία de Jésus, législateur au même titre que Minos, Lycurgue, Zaleucus et Charondas.

Conclusion.

Cette lettre ne nous apprend rien sur la personnalité du Christ. Vers l'an 75 au plus tôt, — plus probablement au siècle suivant — un Syrien curieux de philosophie considérait Jésus comme un personnage historique, au même titre que Pythagore et Socrate.

Il est le premier, parmi les païens dont la voix nous soit parvenue, à établir une comparaison entre le Nazaréen et les sages antiques. Cette assimilation servit par la suite à des fins polémiques (1).

3. FLAVIUS JOSÈPHE

A. *Le Josèphe grec.*

Josèphe, né en 37-38, d'une famille noble et sacerdotale de Jérusalem, reçut une instruction poussée, surtout en matière de droit et de religion, et participa à tous les événements importants de la vie de son peuple.

Après avoir vécu trois ans au désert, sous la direction d'un sage ermite, il s'enrôla dans le parti pharisien. En 64, il séjourna une première fois à Rome pour obtenir la libération de plusieurs de ses proches retenus en captivité. Revenu en Palestine et placé à la tête de la province de Galilée, il y entretint pendant trois ans la résistance contre les Romains.

Capturé par ces derniers en 67, il sut flatter Vespasien en lui prédisant l'empire. Mis en liberté en 69, lorsque sa prophétie se réalisa,

---

1. Celse reproche aux chrétiens d'avoir « plagié » la sagesse socratique, Lucien les raille d'avoir appelé un de leurs héros « le nouveau Socrate ». Marc-Aurèle et Galien rapprocheront les martyrs chrétiens des sages du paganisme. Cf. L. DE GRANDMAISON, *Jésus-Christ*, Paris, 1928, t. I, p. 405 et LABRIOLLE, *o. l.*, 3e partie, chapitre 3. La comparaison de Jésus et de Socrate figure déjà dans les œuvres des apologistes chrétiens Justin, Athénagore et Tatien, qui font l'éloge du maître de Platon. Au contraire, Minucius Félix, Novatien, Tertullien et Lactance présenteront, à l'occasion de ce parallèle, la figure du philosophe sous un jour plutôt défavorable. Cf. A. VON HARNACK, *Reden und Aufsätze*2, Giessen, 1906, pp. 17-49.

il devint le favori du prince ; c'est ainsi qu'en 70, il assista, dans le camp des Romains, à la chute du Temple de Jérusalem. Dès cette époque, il fut honoré du droit de cité et jouit de la considération des cercles lettrés de Rome.

Il employa ses loisirs à rédiger des ouvrages historiques et polémiques:

a) *la Guerre juive*, écrite en hébreu, puis en grec, histoire du dernier soulèvement de la Judée, maté par Titus ;

b) *les Antiquités juives*, histoire du peuple juif, de la Création à l'année 66 avant notre ère ;

c) une *autobiographie*, apologie de sa conduite lors de la guerre ;

d) *de l'antiquité de la race juive*, ou *Contre Apion*, deux livres destinés à réfuter les attaques des savants grecs contre le peuple hébreu.

La valeur historique de ses ouvrages varie selon les sources dont il dispose et qu'il utilise souvent sans discernement. Elle n'est considérable que lorsque l'historien rapporte des événements auxquels il a assisté. Encore est-il nécessaire de faire la part de ses préoccupations : toujours soucieux de se concilier les Romains et d'étaler son loyalisme, il rejette la responsabilité de la guerre sur le parti des zélotes.

On sent toujours chez lui le pharisien, l'historiographe officiel et le courtisan (1).

Il faut ajouter qu'il n'a pas craint de faire subir à ses sources des manipulations tendancieuses, et qu'il a pris à l'égard des faits et surtout de la chronologie, d'excessives libertés (2).

A priori, nous devrons donc accueillir avec circonspection — pour autant qu'il nous en donne — les renseignements qu'il nous fournira sur le christianisme. La religion nouvelle ne peut représenter pour lui « qu'un de ces mouvements messianiques d'origine populaire, ... cause pour la nation juive de si terribles représailles et de si cruelles déceptions » (3). Son point de vue est celui des milieux pharisiens et sacerdotaux.

---

1. G. Ricciotti, *Flavio Giuseppe tradoto e commentato. I. Lo storico giudeo-romano*, Turin, 1937, pp. 40 et 42.

2. E. von Dobschütz, *Josephus*, dans : *Dictionary of the apostolical Church*, Édimbourg, 1915, t. I, pp. 651 et 653 ; cf. A. Büchler, *Rev. Et. Juives*, XXXII, 1896, pp. 179 sqq. ; XXXIV, 1897, pp. 691 ss.

3. F. M. Braun, *Où en est le problème de Jésus ?*, Bruxelles, 1932, p. 95.

Ne nous étonnons pas non plus outre mesure de le voir passer sous silence les faits susceptibles de déplaire à ses maîtres, enclins à ne considérer dans les Juifs que des Orientaux turbulents à la psychologie déconcertante.

On relève dans les *Antiquités juives* le passage suivant relatif à Jésus (XVIII, §§ 63-64) :

« *Γίνεται δὲ κατὰ τοῦτον τὸν χρόνον Ἰησοῦς, σοφὸς ἀνήρ, εἴγε ἄνδρα αὐτὸν λέγειν χρή· ἦν γὰρ παραδόξων ἔργων ποιητής, διδάσκαλος ἀνθρώπων τῶν ἡδονῇ τἀληθῆ δεχομένων, καὶ πολλοὺς μὲν Ἰουδαίους, πολλοὺς δὲ καὶ τοῦ Ἑλληνικοῦ ἐπηγάγετο. ὁ Χριστὸς οὗτος ἦν· καὶ αὐτὸν ἐνδείξει τῶν πρώτων ἀνδρῶν παρ' ἡμῖν σταυρῷ ἐπιτετιμηκότος Πιλάτου οὐκ ἐπαύσαντο οἱ τὸ πρῶτον ἀγαπήσαντες· ἐφάνη γὰρ αὐτοῖς τρίτην ἔχων ἡμέραν πάλιν ζῶν, τῶν θείων προφητῶν ταῦτά τε καὶ ἄλλα μυρία περὶ αὐτοῦ θαυμάσια εἰρηκότων· εἰς ἔτι τε νῦν τῶν Χριστιανῶν ἀπὸ τοῦδε ὠνομασμένων οὐκ ἐπέλιπε τὸ φῦλον.* »

« *C'est en ce temps que parut Jésus, homme sage, s'il faut l'appeler homme. Car il fut l'artisan d'œuvres étonnantes, le maître de ceux qui reçoivent avec joie la vérité, et il entraîna beaucoup de Juifs, et beaucoup d'autres venus de chez les Grecs. Il était le Christ. Et Pilate l'ayant condamné à la croix sur la dénonciation des premiers de notre nation, ceux qui l'avaient aimé d'abord ne cessèrent pas pour autant, car il leur apparut derechef vivant, le troisième jour, ainsi que l'avaient dit, entre bien d'autres merveilles à son sujet, les prophètes divins. Et jusqu'à présent subsiste le groupe appelé de son nom* « les Chrétiens ».

Ce témoignage, s'il était authentique, classerait Josèphe parmi les confesseurs de la messianité de Jésus, parmi les chrétiens.

C'est pourquoi, depuis Scaliger, Casaubon et Saumaise, de nombreux savants se sont demandé si le texte n'était pas une interpolation chrétienne.

Le *Testimonium* est garanti par toute la tradition manuscrite du livre XVIII, représentée par trois *codices* s'échelonnant du onzième au quinzième siècle, mais remontant à un archétype antérieur à Eusèbe de Césarée (1). Les versions latines contiennent le passage,

---

1. B. Niese, *Flavii Josephi opera*, Berlin, 1887-1895, t. I, p. LXIX, t. III, pp. LI-LII, t. IV, *Prolegomena*.

qui est trois fois cité par Eusèbe (1). Mais, avant ce dernier, aucun auteur, profane ou chrétien, n'a mentionné ce curieux texte et Origène dit expressément que Josèphe ne croyait pas à la messianité de Jésus, *ἀπιστῶν τῷ Ἰησοῦ ὡς Χριστῷ, ... τὸν Ἰησοῦν ἡμῶν οὐ καταδεξάμενος εἶναι Χριστόν* (2).

Il est certain qu'Origène n'a pas lu, dans son exemplaire des *Antiquités*, le *Testimonium* dans sa forme actuelle (3).

Il faudra donc conclure à une interpolation totale ou partielle (4).

La thèse de l'interpolation totale a été défendue par Eduard Norden, dans un brillant et magistral article paru en 1913 (5).

Nous résumerons son argumentation.

Pour juger le passage, il faut le replacer dans son contexte : le récit du gouvernement de Ponce-Pilate. On sait que ce dernier se montra brusque, susceptible, tyrannique. Très énergique, et ne comprenant rien à la mentalité du peuple juif, il s'attira la haine de ses administrés [6].

C'est bien ainsi qu'il apparaît chez Josèphe, ou plutôt dans la source de cet historien [7]. La procurature de Pilate en Judée et en Samarie est présentée comme une suite de troubles, de *θόρυβοι*. Les mots *θόρυβος* et *στάσις* sont caractéristiques du passage du livre XVIII consacré au récit du gouvernement de cet administra-

1. *Hist. eccl.*, I, 2, 7, 8 (éd. SCHWARTZ, pp. 78-80) ; *Dem. evang.*, III, 5 (105-106) (éd. HEIKEL, pp. 130-131) ; *Theoph.*, V, 44 (éd. GRESSMANN, p. 250*).

2. *Contra Celsum*, I, 47 (éd. KOETSCHAU, p. 97) ; *Comment. in S. Matth.*, X, 17. (éd. KLOSTERMANN, p. 22).

3. Qui contient des expressions qui se retrouvent dans le *Symbole des Apôtres : ὁ σταυρωθεὶς ἐπὶ Ποντίου Πιλάτου, ὁ ἀναστὰς τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ* (NORDEN).

4. Des savants comme F. C. BURKITT, A. SLIJPEN, W. E. BARNES tiennent cependant pour l'authenticité totale. Cf. la bibliographie dans l'article *Josèphe* du *Dict. d'archéol. chrét. et de liturgie*, Paris, 1927, t. VII, coll. 2674-2683.

5. *Josephus und Tacitus über Jesus und eine messianische Prophetie*, *Neue Jahrbücher* ..., XXXI, 1913, pp. 637-661.

6. PHILON, *Leg. ad Caium*, 38.

7. Josèphe n'a pas utilisé la tradition orale, mais des sources écrites. Cf. G. HÖLSCHER, *Die Quellen des Josephus für die Zeit vom Exil bis zum jüdischen Kriege*, Leipzig, 1904.

teur, de son entrée en charge, en l'an 26, à sa suspension en 36 (§§ 55-89).

Le premier *θόρυβος* est l'affaire des enseignes : les Juifs protestèrent contre l'introduction à Jérusalem, et, peut-être même dans le Temple, d'enseignes militaires portant l'effigie impériale. Le procurateur menaça le peuple d'un massacre, *εἰ μὴ πανσάμενοι θορυβεῖν εἰς τὰ οἰκεῖα ἀπίοιεν*. Il dut pourtant céder et faire retirer les enseignes (§§ 55-59).

Le deuxième *θόρυβος* est causé par un emprunt forcé au trésor du Temple, décidé par Pilate pour financer la construction d'un aqueduc. Importuné par une foule menaçante, le Romain fit charger ses gardes. De nombreux morts restèrent sur le terrain, *καὶ οὕτω παύεται ἡ στάσις* (§§ 60-62). Troisième *θόρυβος* : la scène est transportée à Rome. *Καὶ ὑπὸ τούτους τοὺς χρόνους ἕτερόν τι δεινὸν ἐθορύβει τοὺς Ἰουδαίους*. Il s'agit de l'expulsion des Juifs de Rome, ordonnée par Tibère. Mais auparavant, Josèphe raconte l'histoire scandaleuse de Decius Mundus et de Paulina (1), qui fut l'un des motifs de la « répression des superstitions égyptiennes et judaïques » (2).

Le quatrième et dernier *θόρυβος* (§§ 85-87) est le récit d'une équipée de Samaritains illuminés, durement réprimée par Ponce-Pilate. La rigueur du procurateur causa sa perte : accusé par les Juifs, il fut destitué par Vitellius, légat de Syrie. L'histoire est introduite par les mots : *οὐκ ἀπήλλακτο δὲ θορύβου καὶ τὸ Σαμαρέων ἔθνος*.

Il est clair que Josèphe utilise ici un schéma de composition typique : l'administration de Pilate se résume en une suite de trois *θόρυβοι*. Il parle, entre le deuxième et le troisième, d'une histoire sans rapports avec le gouverneur, et qu'il introduit par le mot *ἐθορύβει*. Ce rapprochement prouve combien l'auteur tenait à ce thème : pour ajouter un *θόρυβος* à sa liste, il n'a pas hésité à bouleverser la chronologie (3).

1. La source de Josèphe pour cette histoire est presque certainement l'annaliste Cluvius Rufus. Chronologiquement, l'histoire fait suite, par dessus les deux premiers *θόρυβοι*, aux événements de Parthie et de Commagène, racontés aux §§ 39-54. Cf. NORDEN, *o. l.*, p. 641, n. 2.

2. TACITE, *Annales*, II, 85.

3. La proscription des cultes orientaux par Tibère est en effet datée par TACITE, *l. l.*, de l'an 19 de notre ère. De telles libertés chronologiques ne sont pas rares chez Josèphe. (NORDEN, *o. l.*, p. 642, n. 1).

Ce procédé de groupement a été emprunté aux annalistes : on en trouve d'autres exemples chez Josèphe lui-même, chez Tite-Live, Tacite et même Virgile dans l'*Enéide*.

Est-il permis de croire que Josèphe aurait brisé un plan si servilement suivi en y introduisant un récit qu'on ne peut rattacher, ni de près ni de loin, à un *θόρυβος* ? Le *Testimonium* rompt la liaison entre le § 62 : *καὶ οὕτω παύεται ἡ στάσις*, et le § 65 : *Καὶ ὑπὸ τοὺς αὐτοὺς χρόνους ἕτερόν τι δεινὸν ἐθορύβει τοὺς Ἰουδαίους*.

Les idées de *δεινὸν* et de *στάσις* sont fréquemment réunies par Josèphe ; il est certain que le *δεινὸν* du § 65 se lie à la *στάσις* du § 62.

On doit donc supposer que le *Testimonium* constitue une interpolation totale, d'autant plus que ce court fragment contient trois hiatus « graves » : *τοῦ Ἑλληνικοῦ ἐπηγάγετο ... σταυρῷ ἐπιτετιμηκότος ... Πιλάτου οὐκ*, dont Josèphe, fort soucieux des règles de son art, aurait évité l'accumulation (1).

La remarquable argumentation de Norden n'a pas convaincu tous les savants, et beaucoup sont restés partisans, sinon de l'authenticité (2), du moins de l'interpolation *partielle*.

Corssen, notamment, s'est élevé avec force contre le raisonnement de Norden 3. Le schéma du récit supposé par ce dernier est, dit-il, bien artificiel. En effet, au milieu des troubles qui intéressent les Juifs de Palestine, se place l'histoire de Mundus et de Paulina, qui n'a aucun rapport avec la Judée ; puis, viennent des faits qui ne concernent que la juiverie romaine. La composition est donc très lâche et l'on peut admettre que le *Testimonium*, dans sa première forme, présentait la prédication chrétienne comme un *θόρυβος* au sens large. Un remaniement postérieur, dû à des sectateurs de la nouvelle religion, aurait fait disparaître le mot de liaison, *θόρυβος*.

Corssen relève ensuite diverses expressions qui appartiennent

---

1. Argument moins important que l'autre, car WOHLEB, *Das Testimonium Flavianum*, *Römische Quartalschrift*, XXXV, 1927, p. 157 cite des exemples d'hiatus choisis dans le livre XVIII des *Antiquités*.

2. HARNACK, autrefois partisan de l'authenticité, ébranlé par les arguments de Norden, adopta une attitude réservée, *Mission und Ausbreitung*..., Leipzig, 1924, p. 259, n. 1.

3. CORSSEN, *Die Zeugnisse des Tacitus and Pseudo-Josephus über Jesus*, *Zeitschr. für Neutestamentliche Wissenschaft*, XV, 1914, pp. 114-140.

bien au style de Josèphe. Il serait difficile de les attribuer à un écrivain chrétien même si l'on suppose chez ce dernier un effort pour pasticher l'historien juif (1)

De toute façon, le *Testimonium*, dans sa forme actuelle, n'est pas le récit d'un *θόρυβος*. Il faut donc essayer de retrouver le texte original, mais comme nous sommes en pleine conjecture, on arrive à des reconstitutions fort différentes, selon qu'on a l'esprit pondéré ou aventureux.

RESTITUTION DE TH. REINACH (2).

« A cette époque parut Jésus, dit Christ, habile homme (car c'était un faiseur de miracles) qui prêchait aux gens avides de nouveautés et il séduisit beaucoup de juifs et beaucoup d'Hellènes. Bien que Pilate, sur la dénonciation des premiers d'entre nous, l'eût condamné à la croix, ceux qui l'avaient aimé (ou ceux qu'il avait trompés) au début ne cessèrent pas de lui être attachés et aujourd'hui encore subsiste la secte qui, de lui, a pris le nom de chrétiens. » (3)

RESTITUTION DE R. EISLER (4).

« Vers ce temps-là, un nommé Jésus fut l'occasion de nouveaux troubles. C'était un homme sage et actif, si l'on peut l'appeler un homme, lui, le plus extraordinaire de tous les hommes, que ses disciples appellent un fils de Dieu, qui aurait fait des miracles comme jamais encore un homme n'en a fait...

C'était un maître qui accomplissait des actes prodigieux pour des hommes qui accueillent avec joie ce qui n'est pas habituel... Il séduisit beaucoup de Juifs et beaucoup de Grecs et fut tenu par eux pour le Christ... Encore, après que, sur la dénonciation des premiers d'entre nous, Pilate l'eut condamné à la croix, ceux qui l'avaient aimé (ou admiré) auparavant ne cessèrent pas de provoquer des désordres. Ils pensaient qu'après être resté trois jours dans la mort, il était de nouveau apparu vivant et que les divins prophètes avaient annoncé cela et mille autres prodiges à son sujet. Et encore maintenant, le clan de ceux qui, d'après lui, s'appellent les chrétiens n'est pas éteint. »

---

1. Cf. GOGUEL, *o. l.*, p. 59, n. 1.
2. *Josèphe sur Jésus*, *Revue des Et. Juives*, XXXV, 1897, pp. 13-14.
3. Ce texte ne suggère aucunement l'idée d'un quelconque *θόρυβος*.
4. *O. l.*, I, p. 873.

Eisler fait preuve de beaucoup d'imagination, mais on ne peut s'empêcher de trouver son procédé singulièrement arbitraire.

Pour qu'on pût rattacher le mouvement chrétien à un θόρυβος ou tout au moins à un δεινόν, il faudrait supposer que Josèphe avait parlé des mouvements messianiques.

Or, d'après ce que nous savons de son caractère (1), il est presque certain qu'il a préféré se taire plutôt que de compromettre le judaïsme. Montrer que les aspirations nationalistes y étaient populaires aurait contribué à discréditer le peuple que Josèphe s'employait à exalter aux yeux des Romains (2). Ce que nous savons de la psychologie du personnage milite en faveur de la thèse de Norden : la péricope est apocryphe dans son ensemble.

Les mêmes raisons expliquent le silence gardé sur le Christ par Juste de Tibériade, auteur d'une *Chronique* et d'une *Guerre juive*, contemporain de Josèphe (3).

Il est donc difficile d'admettre la reconstitution d'un texte présentant la prédication chrétienne comme un θόρυβος.

Corssen avait déclaré que le style du *Testimonium* avait un caractère nettement « joséphien ». On peut lui rétorquer que le style de notre historien est assez simple et facile à imiter, surtout dans un passage aussi court. L'habitude de Josèphe, consistant à présenter les sectes religieuses comme des écoles philosophiques, a pu être remarquée des anciens aussi bien que des modernes. Il est possible qu'un adroit faussaire ait employé les mots σοφὸς ἀνήρ pour désigner le Christ (4).

Norden avait répondu par avance aux objections relatives au

---

1. Cf. *supra*, p. 12.

2. Il n'est pas question de messianisme dans l'histoire du Baptiste (*Ant.* XVIII, 117-119). Josèphe a pu connaître le sentiment de la cour de Rome sur les chrétiens, après la première persécution, lorsqu'il a séjourné dans la ville sous le règne de Néron. Cf. L. de Grandmaison, *o. l.*, I, p. 191*e*.

3. Photius lui reproche d'avoir « selon le vice commun aux juifs, étant lui-même juif, entièrement passé sous silence la venue du Christ, ce qui lui advint et ses œuvres miraculeuses. » (*Cod.* 33, trad. par L. de Grandmaison, *o. l.*, I, p. 7).

4. Corssen attribue une grande importance à l'emploi de ce mot σοφός, qui lui paraît caractéristique du style de Josèphe. Il faut noter que l'assimilation de Jésus à un sage devint rapidement un lieu commun. Cf. P. de Labriolle, *o. l.*, p. 312.

schéma de composition : Josèphe, par un procédé familier aux historiens antiques, notamment à Polybe, a intercalé dans son récit une anecdote piquante : l'histoire de Paulina (1), qui n'est d'ailleurs pas sans rapport avec les mesures prises contre les cultes orientaux (2).

On voit à quelles difficultés se heurte l'hypothèse de l'interpolation partielle. C'est ce qui a amené Laqueur à proposer une solution ingénieuse, mais absolument incontrôlable (3).

Josèphe aurait, dit-il, mis en circulation deux versions de son ouvrage : l'une, conforme à l'orthodoxie pharisienne, ne contenant pas le *Testimonium* ; l'autre, postérieure, dans laquelle il avait nséré, sans se soucier de ménager des transitions, un texte d'inspiration chrétienne, représentant la tradition telle que la secte voulait la voir exposée. Josèphe désirait ainsi assurer la diffusion de son ouvrage dans les milieux christianisants, après que les attaques de Juste de Tibériade, champion de la cause juive, eurent détourné de son œuvre les Israélites bien-pensants.

La thèse de Laqueur n'eut guère de succès, et chacun restait sur ses positions, lorsque parut récemment un article du P. Ch. Martin, qui apportait une nouvelle hypothèse, étayée sur une démonstration très poussée et susceptible, dans la pensée de l'auteur, de rallier tous les suffrages (4).

Le *Testimonium* est bien, pour le fond, l'œuvre de Josèphe. Mais il était, à l'origine, bien différent de ce qu'il est depuis l'époque d'Eusèbe. Il contenait une brève relation de l'origine et du progrès de la secte des chrétiens, sans aucune adhésion à la messianité de Jésus. L'altération est due non à un démarquage volontaire, mais à l'insertion dans le texte de notes marginales, écrites par un

---

1. Norden, *o. l.*, p. 640.

2. On peut supposer que cette affaire irrita l'empereur. Josèphe a très bien pu puiser ce récit à la source annalistique dont il a tiré l'histoire de la persécution des cultes orientaux. Les historiens ont d'ailleurs l'habitude de citer pareils traits scabreux attestant l'immoralité des religions étrangères. Cf. Tite-Live, XXIX, 8 sqq.

3. R. Laqueur, *Der jüdische Historiker Flavius Josephus*, Giessen, 1920, pp. 274-278.

4. Ch. Martin, *Le « Testimonium Flavianum ». Vers une solution définitive ?*, *Rev. belge de Philologie et d'Histoire*, t. XX, 1941, pp. 409-465.

chrétien, et destinées à rectifier le jugement de l'incrédule historien (1).

Le manuscrit porteur de gloses marginales a été utilisé par Origène, qui pourrait même être l'auteur de ces annotations.

Entre Origène et Eusèbe a eu lieu la transcription du manuscrit, avec incorporation des notes au texte.

C'est ce qui explique que l'évêque de Césarée ait été le premier à « découvrir » le *Testimonium* christianisé, et à en faire honneur à Josèphe.

Voici comment se présentait le manuscrit d'Origène (2) :

Gloses marginales	*Testimonium*
	Γίνεται δὲ κατὰ τοῦτον τὸν χρόνον
Εἴγε ἄνδρα αὐτὸν λέγειν χρή· ὁ χ̅ς οὗτος ἦν.	*Ἰησοῦς, σοφὸς ἀνήρ (ἦν γὰρ παραδόξων ἔργων ποιητής), διδάσκαλος ἀνθρώπων τῶν ἡδονῇ τἀληθῆ δεχομένων· καὶ πολλοὺς μὲν Ἰουδαίους, πολλοὺς δὲ καὶ τοῦ Ἑλληνικοῦ ἐπηγάγετο. Καὶ αὐτὸν ἐνδείξει τῶν πρώτων ἀνδρῶν παρ'ἡμῖν σταυρῷ*
Ἐφάνη γὰρ αὐτοῖς τρίτην ἔχων ἡμέραν πάλιν ζῶν τῶν θείων προφητῶν ταῦτά τε καὶ ἄλλα μυρία περὶ αὐτοῦ θαυμάσια εἰρηκότων.	*ἐπιτετιμηκότος Πιλάτου οὐκ ἐπαύσαντο οἱ τὸ πρῶτον ἀγαπήσαντες, εἰς ἔτι τε νῦν τῶν χριστιανῶν ἀπὸ τοῦδε ὠνομασμένων οὐκ ἐπέλιπε τὸ φῦλον.*

Cette hypothèse, simple et vraisemblable, tient compte de toutes les données du problème et permet de résoudre les difficultés essentielles.

Mais s'appuie-t-elle sur des considérants suffisamment solides?

M. Martin commence par établir l'impossibilité de maintenir le *Testimonium* dans sa forme actuelle. Il s'attache ensuite à ruiner l'hypothèse de l'interpolation totale. Ses principales critiques portent sur l'argument des *θόρυβοι* invoqué par Norden.

Un *θόρυβος* n'est pas nécessairement une sédition, une émeute ; c'est tout ce qui trouble la paix de la nation ; ce peut être l'agitation des esprits, sans qu'on doive en arriver à une lutte, *δεινόν*.

1. Idée suggérée incidemment par DOM LECLERCQ, *Josèphe, Dict. d'archéol. chrét. et de lit.*, VII, col. 2865.

2. MARTIN, *o. l.*, p. 416.

L'épisode de la crucifixion peut constituer un *θόρυβος*, au sens large ; il n'est pas un *δεινόν*. Le *ἕτερόν τι δεινὸν* du § 65 se relie très bien, par-dessus le *Testimonium*, au *δεινὸν* du § 62. Si Josèphe écrit *ἕτερον*, c'est qu'il n'envisage, avant ces troubles, qu'un seul événement vraiment grave, l'affaire de l'aqueduc. Pour lui, l'incident des enseignes n'est qu'un *θόρυβος*, non un *δεινόν*.

Il est vrai, mais peut-on réellement considérer l'exécution de Jésus comme un *θόρυβος* ? Dans les autres cas, les troubles se sont terminés au détriment du peuple entier : c'est là le lien commun qui les réunit.

Même en élargissant la notion de *θόρυβος*, on peut difficilement considérer comme tel le récit que donne Josèphe des origines du christianisme. La démonstration de Norden reste donc valable.

Pour déceler ce qui appartient à Josèphe et ce qui est le fait du glossateur, M. Martin procède à la comparaison stylistique de la péricope avec le texte des *Antiquités*. Il relève des parallèles assez impressionnants, mais sa méthode n'est pas à l'abri de toute objection.

D'abord, à propos de l'expression *εἴγε ἄνδρα αὐτὸν λέγειν χρή* le savant belge dresse la liste des coïncidences avec d'autres endroits des *Antiquités*. Il déclare ensuite que cette tournure peut se trouver ailleurs que dans l'œuvre de Josèphe, et finit par dire que cette partie du texte est « neutre » (1).

C'est là, nous semble-t-il, restreindre singulièrement la valeur de la méthode d'investigation stylistique employée.

M. Martin ne tient pas suffisamment compte du travail inconscient d'assimilation qui s'opère dans l'esprit d'un lecteur assidu : des glossateurs peuvent adopter les tics d'écriture de l'auteur expliqué. Les philologues connaissent nombre d'exemples d'annotations versifiées, lorsqu'il s'agit d'expliquer un poète. Quant à la présence du mot *φῦλον*, les passages signalés par M. Martin prouvent que Josèphe emploie toujours ce mot au sens de « groupe de gens unis par les liens du sang ». L'usage qu'en fait l'auteur du *Testimonium* est à tout le moins étrange (2).

L'expression *εἰς ἔτι τε νῦν* constitue un *hapax* dans l'œuvre de Josèphe, qui écrit toujours *μέχρι νῦν* ou *καὶ ἔτι νῦν*. Il faut

1. *O. l.*, p. 435.

2. Voir, sur ce mot, L. DE GRANDMAISON, *o. l.*, p. 8, n. 1.

donc considérer avec la plus grande méfiance cette partie du texte que M. Martin attribue pourtant à la rédaction originale. Fait plus grave, *εἰσέτι* se trouve une centaine de fois dans les œuvres d'Eusèbe, *εἰσέτι τε νῦν* y figure plusieurs fois. Le mot *εἰσέτι* peut être considéré comme la « marque de fabrique » de l'évêque de Césarée ([1]).

Ainsi, la phrase incriminée n'est probablement pas de Josèphe ; il y a beaucoup de chances pour qu'elle provienne de l'entourage d'Eusèbe, si ce n'est d'Eusèbe lui-même.

Dernière objection : au moyen de critères stylistiques aussi fortement établis que ceux de M. Martin, Goethals ([2]) a pu attribuer à Eusèbe la rédaction totale du *Testimonium*, et Bienert a pu faire du remanieur un chrétien johannisant, vivant à Rome entre 135 et 160 ([3]). On le voit, la restitution de M. Martin, pour séduisante qu'elle soit, demeure aussi conjecturale que toutes les autres.

Jusqu'ici, les arguments de Norden ont résisté à toutes les objections. Concluons donc avec lui que les §§ 63-64 du livre XVIII des *Antiquités* sont une interpolation chrétienne. Rien ne nous empêche de faire remonter à l'époque et au milieu d'Eusèbe de Césarée la rédaction de la péricope et son introduction dans le texte de Josèphe ([4]).

La question est d'ailleurs si complexe qu'un maître de l'envergure de L. de Grandmaison ne pouvait se résoudre à « formuler un avis personnel, en dehors du *Non liquet* qui semble s'imposer » ([5]).

Le lecteur fera donc bien de considérer avec la plus grande réserve l'« étrange aventure » de l'influence posthume de Josèphe, abondamment cité et utilisé par les chrétiens, honni par ses coreligionnaires.

---

1. A. Goethals, *Le pseudo-Josèphe*, Bruxelles, 1914, p. 26.

2. Id., *ibid.*, pp. 18-26. Cet auteur estime que les §§ 65-84 (épisode de Paulina et Decius) ont été introduits par le même interpolateur dans le texte des *Antiquités*.

3. W. Bienert, *Der älteste nichtchristliche Jesusbericht Josephus über Jesus..., Theologische Arbeiten zur Bibel-, Kirchen- u. Geistesgeschichte*, IX, Halle, 1936, pp. 292 sqq. Des mots comme ἀγαπήσαντες, τἀληθῆ δεχομένους sont, selon cet auteur, d'inspiration johannique.

4. A cause de l'emploi de εἰς ἔτι τε νῦν, insolite partout ailleurs que chez Eusèbe.

5. L. de Grandmaison, *o. l.*, I, p. 193.

* * *

Arrivé dans son récit à la mort du procurateur Festus, Josèphe raconte les événements qui précédèrent l'arrivée du nouveau représentant de Rome. Profitant de l'interrègne, le grand prêtre Hanan fit exécuter Jacques de Jérusalem (*Ant.*, XX, 200) :

« νομίσας ἔχειν καιρὸν ἐπιτήδειον διὰ τὸ τεθνάναι μὲν Φῆστον, Ἀλβῖνον δ' ἔτι κατὰ τὴν ὁδὸν ὑπάρχειν καθίζει συνέδριον κριτῶν καὶ παραγαγὼν εἰς αὐτὸ τὸν ἀδελφὸν Ἰησοῦ τοῦ λεγομένου Χριστοῦ — Ἰάκωβος ὄνομα αὐτῷ — καί τινας ἑτέρους, ὡς παρανομησάντων κατηγορίαν ποιησάμενος, παρέδωκε λευσθησομένους. »

« Jugeant que la mort de Festus et le fait qu'Albinus était encore en route lui procuraient une occasion favorable, il réunit le sanhédrin en conseil judiciaire, et fait comparaître devant lui le frère de Jésus surnommé le Christ (Jacques était son nom) avec quelques autres. Il les accuse d'avoir violé la loi et les livre pour être lapidés. »

Ce passage ne peut être isolé de son contexte sans briser la suite du développement logique. A priori, il n'est donc pas suspect d'interpolation ([1]).

Origène le cite à trois reprises ([2]) et Eusèbe une fois ([3]) en attribuant en même temps à Josèphe un autre texte sur la ruine du Temple, présentée comme la punition de la mort de Jacques. Ce dernier fragment, qui ne figure pas dans nos manuscrits des *Antiquités*, est visiblement d'origine chrétienne.

Aussi Schürer ([4]) en concluait-il que le passage cité plus haut, et réuni à cette dernière interpolation par Origène et Eusèbe, était, lui aussi, apocryphe.

Il faudrait, pour adopter cette conclusion, prouver la présence, dans le texte des *Antiquités* lu par les deux écrivains ecclésiastiques,

---

1. Norden, *o. l.*, p. 649 ; Ed. Meyer, *Ursprung und Anfänge des Christentums*, Berlin, 1921-1923, t. I, pp. 206-221.

2. *Contra Celsum*, I, 47 et II, 13 (éd. Kœtschau, p. 96 et p. 143) *Comment. in s. Math.* X, 17 (*in Matth* XIII, 55), (éd. Klostermann, p. 12)

3. *Hist. eccl.*, II, 23, 20.

4. E. Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi*[4], Leipzig, 1907-1909, I, p. 548 et pp. 581-582. Cf. J. Juster, *Les Juifs dans l'empire romain*, Paris, 1914, t. II, pp. 139-141.

d'un détail mentionnant la croyance populaire touchant le meurtre de Jacques. Origène et Eusèbe ont pu confondre le simple fait noté par Josèphe et les développements connus par d'autres sources judéo-chrétiennes (1).

Dans l'état actuel de nos connaissances, il n'y a donc pas lieu de suspecter l'origine de cet extrait. Un chrétien n'aurait d'ailleurs jamais écrit *Ιησοῦ τοῦ λεγομένου Χριστοῦ.*

On a tiré argument de l'existence de ce texte en faveur de l'authenticité du *Testimonium* : il faut bien, disait-on, que Josèphe ait déjà parlé de Jésus-Christ avant ce passage, puisqu'il se sert de ce nom comme complément déterminatif, destiné à désigner un autre personnage de façon plus explicite.

Mais, en l'occurrence, *'Ιησοῦ* doit être distingué de deux autres *'Ιησοῦς* dont le nom apparaît quelques lignes plus loin (§ 203). L'ascendance de Jacques lui étant inconnue, Josèphe l'a tout naturellement désigné par le titre que lui décernaient les gens du peuple. Il ne s'est pas préoccupé d'expliquer à ses lecteurs l'origine de cette dénomination.

Ce passage ne peut donc être utilisé pour authentifier le *Testimonium.*

* * *

R. Eisler (2) a prétendu que Josèphe avait décrit l'aspect physique de Jésus, homme petit, haut de trois coudées, courbé, avec un long visage, un long nez, des sourcils qui se rejoignaient. La censure chrétienne, trouvant le portrait par trop désobligeant, aurait supprimé ce passage des éditions de l'historien.

Inutile de dire que pareille description ne figure dans aucun manuscrit, dans aucune version des *Antiquités* ou de la *Guerre juive.*

La seule autorité que R. Eisler puisse alléguer est le texte suivant de Saint André, métropolitain de Crête vers 710 (3).

« Ἀλλὰ καὶ ὁ 'Ιουδαῖος 'Ιώσηπος τὸν αὐτὸν τρόπον ἱστορεῖ ὁρα-

1. P. Batiffol, *Orpheus et l'Evangile*², Paris, 1922, p. 16, n. 2.
2. Eisler, *o. l.*, I, pp. XXVIII et XLII.
3. *Περὶ τῶν ἁγίων εἰκόνων προσκυνήσεως* = Migne, *P. G.*, t. XCVII, coll. 1301-1304. Trad. F. M. Braun, *o. c. infra*, p. 25, n. 1.

θῆναι τὸν Κύριον, σύνοφρυν, εὐόφθαλμον, μακροπρόσωπον, ἐπίκυφον, εὐήλικα. »

« C'est aussi de cette façon (d'après le type des portraits du Christ attribués à saint Luc) que le juif Josèphe raconte que Jésus a été vu : avec des sourcils se rejoignant, de beaux yeux, le visage allongé, légèrement courbé, une bonne taille (ou : à la fleur de l'âge)... ».

Le témoignage isolé d'un écrivain byzantin, tout à sa polémique contre les iconoclastes, ne peut suffire à nous faire croire, contre le silence de la tradition manuscrite, que Josèphe avait composé un portrait réel semblable à ceux qui se rencontrent à satiété chez les historiens de Byzance.

Beaucoup d'écrivains ecclésiastiques ont donné des descriptions de Jésus analogues à celle qui aurait irrité la censure chrétienne ; aucun ne se retranche derrière l'autorité de l'auteur juif.

On peut supposer que Saint André de Crête a voulu mettre un nom sur l'*ἱστορῶν* anonyme qui servait de garant à Théodore le Lecteur (± 520), auteur d'un pareil portrait. Peut-être encore a-t-il sciemment commis un faux pour démonter ses adversaires, les iconoclastes (1).

En tout cas, jamais pareil texte n'a figuré dans l'œuvre de Josèphe.

B. Le Josèphe slave.

Le texte grec de Josèphe ne contient aucune allusion aux origines chrétiennes, si l'on excepte le misérable passage sur Jacques, frère de Jésus surnommé le Christ.

On devine quelle sensation produisit, en 1906, la publication de huit fragments d'une traduction en vieux-russe de la *Guerre juive*, relatifs à Jean Baptiste, au Christ et à la première propagande chrétienne (2).

1. Il n'y a rien à ajouter à l'argumentation — ici résumée — de F. M. Braun, *La description de l'aspect physique de Jésus par Josèphe...*, *Revue Biblique*, XL, 1931, pp. 345-363 et 519-543. Voir surtout les pp. 540 sqq.
2. A. Berendts, *Die Zeugnisse vom Christentum im slavischen « De Bello Judaico » des Josephus*, (*Texte u. Untersuchungen...*, N. F., XIV, 4), Leipzig, 1906.

Berendts qualifiait ces morceaux, dont il donnait le texte et la version allemande, d'*additamenta*, d'additions. Il les attribuait cependant à Josèphe : d'après lui, le slave aurait traduit un texte grec représentant la première édition de la *Guerre juive*, originellement rédigée en hébreu ou en araméen [1].

La critique, dans son ensemble, accueillit assez mal cette hypothèse [2].

Berendts maintint cependant son opinion, tout en faisant de nettes réserves sur la valeur historique des documents qu'il avait publiés.

En 1928, R. Eisler [3] publia une nouvelle recension de ces fragments et reprit, en la développant, la thèse de Berendts. Tous les *additamenta*, dit-il, sont traduits sur la première édition grecque du *Bellum*, qu'il appelle *Halosis*. Ils ont toutefois été modifiés par un chrétien, mais il est possible d'en retrouver la teneur originale, qui fournit l'opinion d'un adversaire du christianisme. Ainsi on peut connaître les origines de cette religion mieux que personne n'a pu le faire, et il est possible de décrire la vraie figure du Jésus historique.

Le Christ n'est qu'un des meneurs du mouvement insurrectionnel d'inspiration politique qui se développa en Palestine, pendant de longues années, contre l'envahisseur romain. Issu d'une famille pauvre, Jésus se joignit au groupe de révoltés qui, sous la direction de Jean le Baptiste, tenaient le désert aux environs du Jourdain. Après avoir rassemblé une petite troupe, le malheureux, qui se croyait le Messie, décida une attaque contre Jérusalem et réussit à s'emparer du Temple et de la tour de Siloé. Pilate, revenu en hâte de Césarée, étouffa l'émeute dans le sang.

Le Christ, réfugié avec ses partisans sur le Mont des Oliviers, fut pris et exécuté avec les deux brigands qui avaient dirigé l'attaque.

Trois jours plus tard, quelques disciples et des femmes crédules,

1. *o. l.*, p. 73.

2. G. Schürer, *Theologische Literaturzeitung*, XXXI, 1906, p. 265, disait, par exemple, qu'il était difficile de parler de ce livre *ohne satirisch zu werden*. Seul, H. Delehaye, *Analecta Bollandiana*, XXV, 1906, pp. 181-182, se montrait favorable.

3. *Ἰησοῦς βασιλεὺς οὐ βασιλεύσας*, Heidelberg, 1928-1930.

rencontrant le frère jumeau de Jésus, s'imaginèrent que le Maître était ressuscité. Ainsi naquit la foi d'où sortit la primitive Église [1].

A dire le vrai, cette thèse sensationnelle fut âprement combattue, et rencontra l'adhésion du seul Salomon Reinach [2].

Nous disposons actuellement du texte slave complet du *Bellum*, accompagné d'une excellente traduction française [3] qui permet de discuter, en toute connaissance de cause, les problèmes posés par ces huit fragments, dont voici la version française [4] :

1) Bellum, II, IX, 3 : « *Alors parut un homme, s'il est permis de l'appeler homme. Sa nature et son extérieur étaient d'un homme, mais son apparence plus qu'humaine, et ses œuvres divines : il accomplissait des miracles étonnants et puissants. Aussi ne puis-je l'appeler homme ; d'autre part, en considérant la commune nature, je ne l'appellerai pas non plus ange. Et tout ce qu'il faisait, par une certaine force invisible, il le faisait par la parole et le commandement. Les uns disaient de lui : « C'est notre premier législateur qui est ressuscité des morts et qui fait paraître beaucoup de guérisons et de preuves de son savoir ». D'autres le croyaient envoyé de Dieu, mais il s'opposait en bien des choses à la Loi et n'observait pas le sabbat selon la coutume des ancêtres ; cependant, il ne faisait rien d'impur ni aucun ouvrage manuel, mais disposait tout seulement par la parole. Et beaucoup d'entre la foule suivaient à sa suite et écoutaient ses enseignements ; et beaucoup d'âmes s'agitaient, pensant que c'était par lui que les tribus d'Israël se libéreraient des bras des Romains. Il avait coutume de*

1. Nous avons utilisé l'excellent résumé de la théorie d'Eisler par F. M. Braun, *Où en est le problème de Jésus ?*, pp. 84 sqq.

2. *Revue des Etudes Juives*, 1929, pp. 132-136.

3. *La prise de Jérusalem de Josèphe le juif*. Texte vieux-russe publié... par V. Istrin..., imprimé sous la direction de A. Vaillant, traduit... par A. Pascal, 2 vol., Paris, 1934-1938.

4. Les quatre premiers fragments sont donnés dans la traduction de P. Pascal. N'ayant pu nous procurer, par suite des circonstances, le deuxième volume de *La prise de Jérusalem*, nous nous voyons forcé de retraduire, pour les textes des quatre derniers livres du *Bellum*, la version latine d'ailleurs excellente, qu'en avait procurée M. R. Draguet, *Le Juif Josèphe, témoin du Christ ?*, *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, XXVI, 1930, pp. 833-879. L'ouvrage d'Istrin et Pascal est introuvable dans les bibliothèques de Belgique, et ce n'est que grâce à l'obligeance de M. Draguet que nous avons pu en consulter le premier tome.

se tenir de préférence devant la cité, sur le mont des Oliviers ; c'est là qu'il dispensait les guérisons au peuple. Et auprès de lui se rassemblèrent cent cinquante serviteurs, et d'entre le peuple un grand nombre. Voyant sa puissance, et qu'il accomplissait tout ce qu'il voulait par sa parole, ils lui demandaient d'entrer dans la ville, de massacrer les troupes romaines et Pilate et de régner sur eux. Mais il n'en eut cure. Plus tard, les chefs des Juifs en eurent connaissance, ils se réunirent avec le grand-prêtre et dirent : « Nous sommes impuissants et faibles pour résister aux Romains, comme un arc détendu. Allons annoncer à Pilate ce que nous avons entendu, et nous n'aurons pas d'ennuis : si jamais il l'apprend par d'autres, nous serons privés de nos biens, nous serons taillés en pièces nous-mêmes, et nos enfants dispersés en exil. Ils allèrent le dire à Pilate. Celui-ci envoya des hommes, en tua beau coup parmi le peuple et ramena ce faiseur de miracles. Il enquêta sur lui, et il connut qu'il faisait le bien et non le mal, qu'il n'était ni révolté ni avide du pouvoir royal, et le relâcha. Car il avait guéri sa femme qui se mourait. Et, venu au lieu accoutumé, il faisait les œuvres accoutumées. Et de nouveau, comme un plus grand nombre de gens se rassemblaient autour de lui, il était renommé par ses œuvres par-dessus tous. Les docteurs de la Loi furent blessés d'envie, et ils donnèrent trente talents à Pilate pour qu'il le tuât. Celui-ci les prit et leur donna licence d'exécuter eux-mêmes leur désir. Ils le saisirent et le crucifièrent, en dépit de la Loi des ancêtres. »

2) Bellum, II, VII, 2 : *« Il y avait alors un homme qui parcourait la Judée dans des vêtements étonnants, des poils de bête collés sur son corps aux endroits où il n'était pas couvert de ses poils, et de visage il était comme un sauvage. En abordant les Juifs, il les appelait à la liberté en disant : « Dieu m'a envoyé pour vous montrer la voie de la Loi, par laquelle vous serez sauvés d'avoir plusieurs maitres et vous n'aurez plus sur vous de maître mortel, mais seulement le Très-Haut, qui m'a envoyé. » En entendant ces paroles, le peuple était heureux, et toute la Judée le suivait et les environs de Jérusalem. Et il ne leur faisait rien d'autre que de les plonger dans le cours du Jourdain ; et il les renvoyait en leur enseignant de cesser de faire le mal, et qu'il leur serait donné un roi qui les libérerait et soumettrait tous les insoumis, et ne serait lui-même soumis à personne. Les uns se moquaient de ses paroles, les autres y ajoutèrent foi. Il fut amené auprès d'Archélaüs et les docteurs de la Loi se réunirent, et on lui demanda qui il était et où il avait été jusqu'alors. Et il répondit en disant : « Je suis l'homme que l'Esprit de Dieu m'a assigné d'être, me nourrissant de roseaux et de racines et de copeaux de bois ». Comme ils menaçaient de le torturer s'il ne cessait ces paroles et ces actes, il dit : « C'est vous qui devez cesser vos actes impurs et adhérer au Seigneur votre Dieu ». Alors, se levant avec fureur, un scribe, Simon, Essénien d'origine, dit : « Tous les jours nous lisons la divine Ecriture ; et toi, sorti aujourd'hui de la forêt comme une bête, tu oses nous faire la leçon et séduire le peuple avec tes paroles impies ? » Et il s'élança pour déchirer son corps. Mais lui, leur faisant reproche, dit : « Je ne vous découvrirai pas le mystère qui est parmi vous, puisque vous ne l'avez pas voulu. Ainsi est venue sur vous une perdition indicible et par votre faute. » Ayant ainsi parlé, il s'en alla de l'autre côté du Jourdain ; et, sans que personne osât l'en empêcher, il continua d'agir comme devant. »*

3) Bellum, II, IX, 1 : *« Philippe, étant en sa province, eut un songe : un aigle qui lui avait arraché les deux yeux. Il rassembla tous ses sages. Comme tous expliquaient le songe différemment, cet homme que nous avons représenté plus haut marchant vêtu de poils de bêtes et purifiant le peuple dans les eaux du Jourdain, vint le trouver subitement, sans être appelé, et dit : « Entends la parole du Seigneur. Ce songe que tu as vu, l'aigle, c'est ton amour du lucre, car cet oiseau est violent et rapace ; et ce péché te ravira tes yeux, qui sont ta province et ta femme ». Il parla ainsi, et avant le soir Philippe trépassa, et sa province fut donnée à Agrippa.*

Et sa femme Hérodiade fut épousée par Hérode, son frère. A cause d'elle, tous les docteurs de la Loi avaient horreur de lui, mais ils n'osaient pas l'accuser en face. Seul cet homme qu'ils appelaient sauvage vint le trouver avec fureur et dit : « Puisque tu as épousé la femme de ton frère, contempteur de la Loi, tout comme ton frère est mort d'une mort impitoyable, ainsi tu seras frappé par la faux céleste. Car la divine Providence ne le souffrira pas en silence, mais elle te fera périr de chagrins cuisants en d'autres contrées, parce que ce n'est pas une progéniture que tu veux procurer à ton frère, c'est un désir charnel que tu satisfais et tu commets un adultère, puisqu'il y a quatre enfants de lui ». Hérode, à ces mots, entra dans une grande colère et ordonna de le battre et de le chasser. Mais lui ne cessa pas : partout où il trouvait Hérode, il l'accusait ; jusqu'à ce qu'il en eut assez, et lui fit trancher la tête. Ses mœurs étaient étranges, et sa vie n'était pas d'un homme.

Son existence était celle d'un esprit immatériel. Ses lèvres ne connaissaient pas le pain, et à la Pâque il ne goûtait pas non plus aux azymes, disant que c'était en souvenir de Dieu qui avait sauvé le peuple de la captivité qu'ils avaient été donnés à manger, et que le chemin était bref vers la délivrance. Le vin et la cervoise, il ne les laissait même pas approcher de lui ; il avait dégoût de toute chair animale ; il confondait toute injustice ; et il vivait de copeaux de bois. »

4) Bellum, II, XI : « *Mais avant la fin de l'ouvrage il trouva lui-même sa fin à Césarée, après trois ans de règne. Comme il n'avait pas de fils, Claude envoya de nouveau ses magistrats dans ces royaumes, Cuspius Fadus et Tibère Alexandre, qui maintinrent la nation en paix, sans permettre que rien fût changé aux lois ancestrales.*

Si quelqu'un s'écartait de la lettre de la Loi, le fait était révélé aux docteurs ; on le mettait à la torture, et on le chassait ou bien on l'envoyait à César. Et sous ces procurateurs apparurent de nombreux disciples du thaumaturge déjà décrit et ils disaient au peuple que leur maître était vivant, bien qu'il fût mort : « Et il vous libérera de la servitude » ; et beaucoup d'entre le peuple écoutèrent leurs paroles. Ils prêtaient l'oreille à leurs commandements, non pas à cause de leur renommée, car ils étaient de petites gens, les uns tailleurs de voiles, les autres savetiers, d'autres artisans ; mais ils accomplissaient des signes merveilleux en vérité, tous ceux qu'ils voulaient. Alors ces nobles procurateurs, voyant l'égarement du peuple, complotèrent avec les lettrés de les saisir et de les tuer : car une petite chose n'est plus petite quand son aboutissement est une grande chose. Mais ils eurent honte et peur devant les signes : ils disaient que la magie ne faisait pas tant de miracles ; si ces gens n'étaient pas envoyés par la Providence de Dieu, ils seraient bientôt confondus. Et licence leur fut donnée de circuler à leur gré. Ensuite, importunés par eux, ils les dispersèrent, envoyant les uns à César, les autres à Antioche, les autres dans des régions lointaines, pour enquête. »

5) Bellum V, V : « *Il y avait là (dans le temple) quatre piliers égaux, et, sur eux, des épigraphes en caractères grecs, romains et juifs, énonçant la loi de pureté, à savoir qu'aucun étranger ne devait entrer. C'était ce qu'ils appelaient le sanctuaire, où l'on accédait par quatorze marches. L'aire supérieure était bâtie en forme de carré. Et au-dessus de ces épigraphes, il y en avait une quatrième, écrite en ces derniers caractères (= lettres hébraïques), disant que Jésus, roi qui n'avait pas régné, avait été crucifié par les Juifs, parce qu'il prédisait la destruction de la cité et la dévastation du Temple.* »

6) Bellum, V, V : « *Ce rideau (=καταπέτασμα, le voile du Temple) était entier avant notre génération, parce que le peuple était pieux ; maintenant, il est piteux à voir, car il fut subitement déchiré de haut en bas quand, à prix d'or, ils livrèrent à la mort un homme bienfaisant — qui n'était pas un homme, si l'on en juge par ses actes. Et l'on raconte bien d'autres signes effrayants qui se produisirent alors. On disait qu'après sa mort et sa mise au tombeau, on ne le retrouva pas. Les uns disaient qu'il avait ressuscité, les autres, qu'il avait été dérobé par ses affidés. Je ne sais qui a raison.*

Car un homme mort ne peut ressusciter de lui-même, mais il peut le faire avec l'aide de la prière d'un autre juste, à moins d'être un ange ou une autre puissance céleste, ou si Dieu lui-même se manifeste sous forme humaine, accomplit tout ce qu'il veut, marche au milieu du peuple, tombe, s'étend, et se relève selon sa volonté. Mais d'autres dirent qu'il fut impossible de le dérober parce qu'on avait placé des gardes autour de son tombeau, mille (1) *Romains et cent Juifs. Telle est l'histoire rapportée au sujet de ce rideau. Contre la raison alléguée de sa déchirure, il y a ...* »

7) Bellum, VI, V : « *Et si quelqu'un comprend bien, il trouvera que Dieu s'intéresse à l'homme, mais, bien qu'il donne à notre espèce (humaine) par tous les moyens, des avertissements sur ce qui concerne notre salut, nous, nous ne comprenons pas, et notre malhonnêteté volontaire nous perd. Car Dieu montre les signes de sa colère, pour que le peuple, voyant la colère divine, mette un terme à sa méchanceté et apaise ainsi Dieu. Il y avait chez les Juifs une prophétie, disant que le Temple et la ville seraient détruits par une figure carrée, et pourtant, ils se mirent à faire des croix pour crucifier, ce qui constitue, comme nous l'avons dit, une figure carrée. Et après la destruction d'Antonia,* (2) *ils bâtirent un Temple carré. Et, en effet, un oracle équivoque les poussa à la guerre, oracle trouvé dans les livres sacrés et disant qu'en ces temps-là un homme issu de la terre de Judée commanderait au monde entier. A ce sujet, les opinions furent diverses : les uns crurent qu'il s'agissait d'Hérode, d'autres pensèrent au thauma-*

1. Trente, selon certains manuscrits.
2. Fortification située à proximité du Temple.

turge crucifié, d'autres encore à Vespasien. Cependant, il est impossible aux hommes d'échapper au jugement, même s'ils le prévoient. Quant aux Juifs, ils interprétèrent les signes à leur gré, préoccupés de leur seule félicité, mais ils négligèrent les autres (signes), jusqu'au moment où, perdant à la fois leur patrie et eux-mêmes, ils périrent, couverts de honte et dévoilant ainsi leur folie. »

La version russe de Josèphe semble dater du onzième ou du douzième siècle [1]; elle a été transmise par deux familles de manuscrits du quinzième et du seizième siècle. Les prototypes des deux groupes semblent dériver d'un archétype commun. C'est tout ce que l'on peut dire de l'histoire textuelle de la *Halosis*, encore bien mal connue.

Si l'on compare cette version au texte grec reçu, on s'aperçoit que, faite sur le grec, elle est très exacte, mais beaucoup plus courte. Elle ne s'en écarte que dans certains détails, ajoutant çà et là quelques mots, résumant souvent, écourtant même les phrases qu'elle traduit, parfois au prix d'une bévue.

Le modèle du traducteur russe semble avoir été un manuscrit éclectique, produit des revisions et des harmonisations successives, mais dont le fond appartenait à l'un des groupes de *codices* grecs actuellement connus [2].

Il est impossible de voir dans le texte traduit par le slave la première édition de l'œuvre de Josèphe.

En effet, la version russe mentionne, comme le texte grec reçu, la construction par Vespasien du temple de la Paix, élevé en 75, après la revision par l'auteur de la seconde édition du *Bellum*. D'autre part, le traducteur a omis les passages disparus de nos manuscrits grecs et a reproduit une glose marginale remontant à leur archétype [3].

Comment expliquer, dans ces conditions, les particularités de la *Halosis* ?

Sont-elles dues à un reviseur byzantin, au traducteur lui-même, ou à l'influence combinée d'un reviseur et du traducteur ?

Il s'agit sans aucun doute, du travail de ce dernier. En effet, le

1. E. Bickermann, *Sur la version vieux-russe de Flavius-Josèphe, Mélanges Cumont*, t. I, Bruxelles, 1936, p. 54.
2. Id., *ibid.*, p. 59.
3. Id., *ibid.*, pp. 59-61.

texte est modifié pour rendre une phrase plus claire, pour renforcer la pensée de l'original, pour insérer des comparaisons poétiques, ou encore pour préciser des chiffres indiqués approximativement par Josèphe. Le traducteur transforme en discours directs tous les discours indirects et prête à son original le langage d'un prédicateur [1]. On sent, dans ce dernier cas, l'effort d'un pasticheur conscient. On ne peut voir là l'œuvre d'un reviseur soucieux uniquement de fournir un texte plus proche de l'original, en collationnant divers manuscrits. Quant aux renseignements fournis par la version russe et absents des manuscrits grecs, ils proviennent soit des bévues du traducteur, soit du développement d'allusions de Josèphe [2].

Que penser, dans ces conditions, des *additamenta* dont nous avons donné la traduction ?

Est-il possible que ce précieux témoignage soit resté, pendant des siècles, complètement inconnu en dehors de la version slave, alors que païens et chrétiens cherchaient inlassablement le moindre texte profane concernant Jésus ?

On ne peut attribuer à la censure byzantine la suppression, dans le texte grec, de ces passages jugés contraires à la religion. En effet, les scribes russes, et le métropolite Macaire, bons juges de l'orthodoxie d'un livre, ne ménageaient pas leurs louanges à Josèphe, « qui avait entendu avec admiration les miracles de Notre Sauveur » [3]. Les passages mêmes qui provoquaient l'admiration des autorités ecclésiastiques russes auraient donc déplu aux censeurs de Byzance ?

Il est temps de conclure. Ces textes n'ont jamais figuré dans l'édition originale de Josèphe ; ils ont été interpolés. Si ces passages ont été introduits dans l'œuvre grecque, les philologues byzantins y ont reconnu des faux et les ont expulsés des éditions qu'ils procuraient. Le slave nous donnerait alors le reflet d'un texte interpolé non revisé par les savants. Il est possible aussi que ces additions proviennent d'une autre source, par exemple, d'un autre auteur grec, dont des fragments auraient été insérés par le traducteur

1. Id., *ibid.*, pp. 62 sqq.
2. Id., *ibid.*, pp. 67-68.
3. Id., *ibid.*, p. 69. Dans son ensemble, le fragment 2 est nettement favorable à Jésus. (Goguel, *o. l.*, p. 67).

dans la version russe. On a reconnu dans la *Halosis*, des extraits de Hamartolos ainsi amalgamés au texte de Josèphe (¹).

Quoi qu'il en soit, les conclusions auxquelles nous sommes arrivé infirment la thèse d'Eisler et celle, plus récente, de Bienert (²). Ce dernier voyait, dans les passages communs au *Testimonium* et à la version russe les représentants du texte original du *Bellum*.

De quelle source proviennent les *Additamenta slavica* ?

Ces fragments, assez habilement écrits ou transformés pour ne pas trop se trahir dans l'ensemble de la *Halosis*, constituent une unité, manifestée extérieurement par les rappels d'un texte à un autre et accusée par le contenu général, qui est « un exposé sommaire, mais complet, du fait chrétien tel qu'il apparaît dans la tradition néotestamentaire » (³).

Rien d'essentiel n'y manque, fait observer M. Draguet ; on y trouve mention du Baptiste, considéré comme précurseur du Christ, de Jésus lui-même, de ses miracles, de ses démêlés avec les Juifs, de sa mort, de la première propagande chrétienne, de l'hostilité de la synagogue, des persécutions et enfin de la prétention du christianisme à un avenir de gloire.

Le récit dépend naturellement de la tradition chrétienne (⁴) : ainsi, l'idée que Jésus est Moïse ressuscité provient de l'interprétation du *Sermon sur la Montagne* et de l'épisode de la transfiguration (Marc, IX, 2-8). Un passage de l'*Evangile* de Jean, VI, 15, où le peuple veut enlever Jésus pour le faire roi, a donné naissance à la phrase slave qui montre les disciples poussant le Maître à chasser les Romains (⁵). Les conciliabules entre Juifs avant la dénonciation à Pilate sont empruntés au même Évangile, XI, 47-48. Enfin, des épisodes comme celui de la guérison de la femme de Pilate et l'exécution de Jésus par les Juifs se retrouvent dans les formes secon-

1. Id., *ibid.*, p. 72.
2. *O. l. supra*, p. 22, n. 3.
3. Draguet, *Le Juif Joséphe, témoin de Jésus ?* p. 873. Nous avons abondamment utilisé ce remarquable article, très clairement résumé par son auteur dans *Le Josèphe slave et les origines chrétiennes*, *Collationes diocoesis Tornacensis*, XXVII, 4, 76ᵉ année, pp. 193-207.
4. Goguel, *o. l.*, p. 66.
5. Cf. *Actes*, I, 6.

daires de la tradition évangélique, notamment dans l'*Évangile de Pierre* (apocryphe) (¹).

Les *additamenta* ont pour source la tradition chrétienne, mais leur auteur lui-même est-il chrétien ?

Il le semble bien. Il parle de la doctrine de Jésus avec une émotion sympathique, et en donne un résumé qui « correspond trait pour trait à la première prédication chrétienne, telle que le livre des *Actes* la décrit » (²).

Il est d'ailleurs facile de contrôler le caractère des fragments en comparant le passage relatif à Jean-Baptiste au texte grec de Josèphe traitant le même sujet (³).

L'historien juif n'a vu dans l'activité du Baptiste qu'une prédication morale, au lieu que notre auteur l'oriente vers la Thaumaturgie : elle atteint son point culminant dans la menace de ne pas révéler aux Juifs le mystère qui est au milieu d'eux, mystère dont le thaumaturge est l'objet. « La comparaison ne fait-elle pas saisir sur le vif la différence entre un texte juif et un texte chrétien » ? (⁴)

M. Goguel estime que ces extraits sont l'œuvre d'un Juif. Il en donne les raisons suivantes : 1° le nom de Jésus n'y apparaît pas et 2° on n'y trouve aucune allusion à la naissance miraculeuse du Christ et à son caractère de Sauveur (⁵).

Le premier argument n'a guère de valeur : M. Goguel a reconnu lui-même que l'absence du nom propre constituait un système. Le nom de Jean-Baptiste n'est pas mentionné, alors que Josèphe n'a eu aucun scrupule à le transcrire. Puisque nous nous trouvons en présence d'une volonté préconçue, il est inutile de supposer que l'auteur voulait insinuer sur Jésus des choses qu'il pensait ne pouvoir dire ouvertement.

La seconde raison n'est pas plus pertinente : l'auteur s'est bien gardé d'en faire dire trop long à Josèphe, qui n'est pas un croyant. De même, les *Lettres de Pilate*, dont l'origine chrétienne est indiscutable, ne donnent pas sur Jésus *tous* les renseignements qu'il est possible de tirer des Évangiles. Elles se bornent à extraire de ces der-

1. Goguel, *o. l.*, p. 66.
2. Draguet, *o. l.*, p. 875.
3. Ant., XVIII, 117. Le slave a traduit par « copeaux de bois » les ἀκρίδες de Marc, I, 6.
4. Draguet, *o. l.*, p. 876.
5. Goguel, *o. l.*, pp. 65 sqq.

niers ceux qu'on pouvait, décemment [1], faire écrire par le procurateur.

Nous sommes donc en présence d'un faux chrétien, dont nous ne pouvons déterminer l'époque. Les *additamenta slavica* ne peuvent, en aucune façon, être considérés comme une source indépendante de la tradition évangélique [2].

C. Le Josèphe roumain.

Il existe une version roumaine du *Bellum Judaicum*, connue seulement par quelques fragments empruntés à un manuscrit de la collection Gaster, de Londres, et publiés par Eisler. Cette traduction remonte à une version polonaise et contient des passages semblables, à quelques détails près, aux fameux *additamenta*. Comme ils n'apportent aucun élément nouveau, nous nous bornerons à renvoyer le lecteur curieux à la traduction latine qu'en a donnée M. Draguet [3].

Conclusion.

Au terme de ce long exposé de la question des témoignages de Josèphe sur le Christ, une constatation s'impose : un seul passage authentique cite, brièvement et comme par inadvertance, le nom de Jésus, dit le Christ.

Ce silence, s'il est décevant, n'a rien de surprenant : c'est un silence intéressé. Désireux de ne pas se compromettre aux yeux des Romains, l'historien, de parti pris, n'entre pas dans le détail des mouvements messianiques ou des fractions juives considérées comme hérétiques. Des noms aussi fameux de son temps que ceux des rabbins Hillel et Jochanan ben Sakkai sont, pour des raisons identiques, passés sous silence [4]. Dans ces conditions, on s'étonnerait plutôt de voir Josèphe s'étendre sur le récit des origines chrétiennes.

1. Tout au moins aux yeux des lettrés de cette époque !
2. Cette conclusion ruine définitivement la thèse d'Eisler, qui concluait que le christianisme était, à l'origine, un mouvement politique.
3. *O. l.*, pp. 839 sqq.
4. F. M. Braun, *Où en est le problème de Jésus*, pp. 191-192 (riche bibliographie sur ce sujet).

4. LETTRE DE PLINE A TRAJAN

Le premier texte latin dans lequel figure le nom du Christ est un rapport de Pline, alors gouverneur de Bithynie, à l'empereur Trajan.

Vers 111, ce dernier avait chargé son ami de réorganiser l'administration de cette province, quelque peu négligée auparavant.

Pline s'acquitta de cette tâche avec le plus grand zèle, mais aussi avec un manque d'initiative légèrement ridicule : plein du désir de bien faire, il consultait l'empereur sur tous les cas difficiles.

C'est ainsi qu'il exposa dans son ensemble la question chrétienne qui se posait à lui, en sollicitant du prince des instructions. Quelle était, demandait-il, la marche à suivre lors des enquêtes entreprises à l'occasion des procès intentés aux sectateurs de la nouvelle religion ?

Ce rapport constitue la lettre 96 du livre X du recueil épistolaire de Pline. On a contesté l'authenticité de ce texte. Le livre X des *Lettres*, contenant la correspondance de Pline et de Trajan, n'était en effet connu que par les éditions d'Avantius (1502) et d'Alde (1508), toutes deux basées sur un manuscrit de Paris, disparu depuis cette époque. On nia même la réalité du *codex*, thèse qui serait évidemment fatale à la génuinité de ce livre.

On ne peut plus, aujourd'hui, mettre en doute l'existence du *Parisinus* et la bonne foi des humanistes qui disaient l'avoir utilisé [1], depuis que Hardy a retrouvé en 1888, à Oxford, une copie où Guillaume Budé avait noté les variantes de ce manuscrit, mentionné dans ses *Annotationes ad Pandectas* [2].

Si l'on ne condamne plus en bloc la correspondance de Pline et de Trajan [3], il reste que plusieurs savants se prononcent contre

1. Comme le faisait encore P. Hochart, *Etudes au sujet de la persécution des Chrétiens sous Néron*, Paris, 1885, pp. 100 sqq.
2. Cf. Merrill, *On a Bodleian Copy of Pliny's Letters, Classical Philology*, II, 1907, pp. 129-156.
3. K. Linck, *De antiquissimis veterum quae ad Iesum Nazarenum spectant testimoniis, Religionsgeschichtliche Versuche und Vorarbeiten*, XIV, 1, Giessen, 1913, pp. 32 sqq. a fait justice des arguments invoqués contre

l'attribution à Pline de la lettre sur les chrétiens (1). D'autres y décèlent des interpolations (2). Or, le rapport du légat est connu dès la fin du deuxième siècle. Tertullien le résume en effet en termes très précis, et il faut admettre qu'il avait sous les yeux le texte original (3). En outre, le traducteur qui donna, peu après, la version grecque de l'*Apologétique*, utilisa, pour contrôler Tertullien, la pièce officielle elle-même (4).

D'autre part, K. Linck a soumis la lettre de Pline et la réponse de Trajan à un examen stylistique approfondi et a pu ainsi démontrer que les deux documents ne portaient aucune trace de remaniement (5).

Nous lisons donc bien l'épître, telle que Pline la rédigea vers 111, aux environs d'Amisus, l'actuelle Samsoun (6).

TEXTE ET TRADUCTION DES LETTRES 96 ET 97 DU LIVRE X.

1. Sollemne est mihi, domine, omnia, de quibus dubito, ad te referre. Quis enim potest melius vel cunctationem meam regere vel ignorantiam instruere ? Cognitionibus de Christianis interfui nunquam : ideo nescio, quid et quatenus aut puniri soleat aut quaeri.

2. Nec mediocriter haesitavi, sitne aliquod discrimen aetatum, an quamlibet teneri nihil a robustioribus differant, detur paenitentiae venia, an ei, qui omnino christianus fuit, desisse non prosit,

---

l'authenticité de cette correspondance. Il a montré que le nombre des lettres n'était pas trop élevé, eu égard à la durée de la mission, et que le style des réponses de l'empereur n'était pas « négligé » comme on l'avait prétendu.

1. E. HAVET, *Le christianisme et ses origines*. Paris, 1873-1884, t. IV, p. 421 ; CH. GUIGNEBERT, *Tertullien*..., Paris, 1901, pp. 77-90.

2. M. GOGUEL, *L'Eucharistie, des origines à Justin Martyr*, Paris, 1910, pp. 259-263. Cf. E. BABUT, *Remarques sur deux lettres de Pline à Trajan*... *Rev. Hist. et Litt. Rel.*, 1910, pp. 289-307.

3. TERTULLIEN, *Apologétique*, IV, 6.

4. A. v. HARNACK, *Die griechische Uebersetzung des Apologeticus Tertullians, Texte u. Untersuchungen*..., VIII, 4, Leipzig, 1892, pp. 25-26.

5. LINCK, *o. l.*, pp. 43 sqq.

6. U. WILCKEN, *Plinius' Reisen in Bithynien und Pontus*, *Hermes*, XLIX, 1914, p. 133, établit que c'est en ce lieu que Pline rédigea son rapport.

nomen ipsum, si flagitiis careat, an flagitia cohaerentia nomini puniantur. Interim in iis, qui ad me tamquam Christiani deferebantur, hunc sum secutus modum.

3. Interrogavi ipsos, an essent Christiani. Confitentes iterum ac tertio interrogavi supplicium minatus : perseverantes duci iussi. Neque enim dubitabam, qualecumque esset, quod faterentur, pertinaciam certe et inflexibilem obstinationem debere puniri.

4. Fuerunt alii similis amentiae, quos, quia cives Romani erant, adnotavi in urbem remittendos. Mox ipso tractatu, ut fieri solet, diffundente se crimine plures species inciderunt.

5. Propositus est libellus sine auctore multorum nomina continens. Qui negabant esse se Christianos aut fuisse, cum praeeunte me deos appellarent et imagini tuae, quam propter hoc iusseram cum simulacris numinum adferri, ture ac vino supplicarent, praeterea male dicerent Christo, quorum nihil posse cogi dicuntur, qui sunt re vera Christiani, dimittendos esse putavi.

6. Alii ab indice nominati esse se Christianos dixerunt et mox negaverunt ; fuisse quidem, sed desisse, quidam ante triennium, quidam ante plures annos, non nemo etiam ante viginti. Hi quoque omnes et imaginem tuam deorumque simulacra venerati sunt et Christo male dixerunt.

7. Adfirmabant autem hanc fuisse summam vel culpae suae vel erroris, quod essent soliti stato die ante lucem convenire carmenque Christo quasi deo dicere secum invicem seque sacramento non in scelus aliquod obstringere, sed ne furta, ne latrocinia, ne adulteria committerent, ne fidem fallerent, ne depositum appellati abnegarent. Quibus peractis morem sibi discedendi fuisse rursusque cœundi ad capiendum cibum, promiscuum tamen et innoxium ; quod ipsum facere desisse post edictum meum, quo secundum mandata tua hetaerias esse vetueram.

8. Quo magis necessarium credidi ex duabus ancillis, quae ministrae dicebantur, quid esset veri, et per tormenta quaerere. Nihil aliud inveni quam superstitionem pravam, immodicam. Ideo dilata cognitione ad consulendum te decucurri.

9. Visa est enim mihi res digna consultatione, maxime propter periclitantium numerum. Multi enim omnis aetatis, omnis ordinis, utriusque sexus etiam vocantur in periculum et vocabuntur. Neque civitates tantum, sed vicos etiam atque agros superstitionis istius contagio pervagata est ; quae videtur sisti et corrigi posse.

10. Certe satis constat prope iam desolata templa cœpisse celebrari, et sacra sollemnia diu intermissa repeti passimque venire victimarum ⟨carnem⟩ (1), cuius adhuc rarissimus emptor inveniebatur. Ex quo facile est opinari, quae turba hominum emendari possit, si sit paenitentiae locus.

Traiani rescriptum.

1. Actum, quem debuisti, mi Secunde, in excutiendis causis eorum, qui Christiani ad te delati fuerant, secutus es. Neque enim in universum aliquid, quod quasi certam formam habeat, constitui potest.

2. Conquirendi non sunt ; si deferantur et arguantur, puniendi sunt, ita tamen, ut, qui negaverit se Christianum esse idque re ipsa manifestum fecerit, id est supplicando dis nostris, quamvis suspectus in praeteritum, veniam ex paenitentia impetret. Sine auctore vero propositi libelli in nullo crimine locum habere debent. Nam et pessimi exempli nec nostri saeculi est.

1. *Je me suis fait une habitude, Seigneur, d'en référer à vous sur toutes les affaires où j'ai des doutes. Qui, en effet, peut mieux que vous me diriger dans mes hésitations ou instruire mon ignorance ?*

Je n'ai jamais assisté à aucun procès contre les chrétiens. Aussi ne sais-je pas ce qu'on punit ordinairement chez eux et sur quoi porte l'enquête, ni jusqu'où il faut aller.

2. *De là pour moi de sérieuses perplexités : faut-il tenir compte de l'âge ; ou bien, en pareille matière, n'y a-t-il pas de différence à faire entre la plus tendre jeunesse et un âge plus robuste ? Faut-il pardonner au repentir ; ou celui qui a été chrétien déclaré ne doit-il bénéficier en rien d'avoir cessé de l'être ? Est-ce le nom lui-même, abstraction faite de tout acte ignominieux, ou les ignominies inséparables du nom, que l'on punit ?*

Provisoirement, voici la ligne de conduite que j'ai adoptée à l'égard de ceux qui m'ont été déférés comme chrétiens. 3. *Je leur ai directement posé la question : « Etes-vous chrétiens ? » A ceux qui ont avoué qu'ils l'étaient, j'ai répété cette même question une deuxième, une troisième fois, en les menaçant du supplice.*

Ceux qui ont persisté y ont été conduits par mon ordre. Un point,

1. Passimque venire victimarum ⟨carnem⟩. Correction de Körte, *Zu Plinius Brief über die Christen, Hermes,* LXIII, 1928, pp. 481-483.

en effet, hors de doute pour moi, c'est que, quoi qu'on dût penser du fait ainsi avoué, cet entêtement, cette inflexible obstination méritaient d'être punis.

4. *Il y en eut quelques autres, atteints de la même folie, que, vu leur titre de citoyens romains, j'ai notés pour être envoyés à Rome.*

Puis, comme il arrive, avec les progrès de l'instruction, l'accusation a fait tache d'huile, et plusieurs cas particuliers se sont présentés.

5. *Un libelle anonyme m'a été remis, contenant beaucoup de noms. Ceux qui ont nié qu'ils fussent ou qu'ils eussent été chrétiens, ceux-là, une fois qu'ils eurent invoqué après moi les dieux, et offert l'encens et le vin à votre image — que j'avais fait apporter avec les statues des divinités — et par surcroît maudit Christus, toutes choses auxquelles, dit-on, ne peuvent être amenés par force ceux qui sont vraiment chrétiens, j'ai cru devoir les faire relâcher.*

6. *D'autres, nommés par le dénonciateur, ont dit qu'ils étaient chrétiens, et bientôt, ils ont nié qu'ils le fussent, assurant qu'ils l'avaient bien été, mais qu'ils avaient cessé de l'être, les uns depuis trois ans, les autres depuis plus longtemps encore, certains depuis plus de vingt ans. Et tous, ils ont aussi vénéré votre image, les statues des dieux, et maudit Christus.*

7. *Or, ils affirmaient que toute leur faute, ou toute leur erreur, s'était bornée à tenir des réunions à jour fixe, avant le lever du soleil, pour réciter entre eux alternativement un hymne à Christus comme à un dieu, et pour s'engager par serment, non à tel ou tel crime, mais à ne point commettre de vols, de brigandages, d'adultères, à ne pas manquer à la foi jurée, à ne pas nier un dépôt quand il leur était réclamé ; que cela fait, ils avaient coutume de se retirer, puis de se réunir de nouveau pour prendre ensemble une nourriture, mais une nourriture tout ordinaire et innocente ; que cela même, ils avaient cessé de la faire depuis l'édit par lequel, conformément à vos instructions, j'avais interdit les hétéries.*

8. *Ces déclarations m'ont fait regarder comme d'autant plus nécessaire de procéder à la recherche de la vérité, par la torture même, sur deux femmes esclaves, qu'ils appelaient des* ministrae. *Je n'ai rien trouvé qu'une superstition absurde, extravagante.*

Aussi, suspendant l'instruction, ai-je résolu de vous consulter.

9. *L'affaire m'a paru le mériter, surtout à cause du nombre de ceux qui y sont compromis. Voilà une foule de gens de tout âge, de toute condition, de l'un et l'autre sexe, qui sont appelés devant la justice*

ou le seront. Ce ne sont pas seulement les villes, ce sont les bourgs et les campagnes que la contagion de cette superstition a envahis. Je crois qu'on pourrait l'arrêter et y porter remède.

10. *Ainsi, il est déjà constaté que les temples, qui étaient à peu près abandonnés, sont de nouveau fréquentés; que les fêtes solennelles, longtemps interrompues, sont reprises et qu'on expose partout en vente la viande des victimes pour laquelle on ne trouvait plus que de très rares acheteurs. D'où il est facile d'inférer quelle multitude de gens on peut ramener si l'on ouvre la porte au repentir.*

Réponse de Trajan.

1. *La marche à suivre, mon cher Pline, dans l'instruction des causes de ceux qui t'ont été déférés comme chrétiens, était bien celle que tu as suivie. On ne peut poser une règle générale, ni de forme pour ainsi dire immuable.* 2. *Il ne faut pas les rechercher. Si on les dénonce et qu'ils soient convaincus, il faut les punir, avec cette réserve que celui qui affirmera n'être pas chrétien et prouvera son dire par un acte — en rendant un culte à nos dieux — obtiendra sa grâce par son repentir, quand même son passé le rendrait suspect.*

Quant aux dénonciations anonymes qui te sont remises, il n'en faut tenir compte dans aucun genre d'accusation, car ce serait là chose d'un détestable exemple, et qui n'est plus de notre temps [1].

Commentaire.

§ 1. La nécessité de la répression n'est pas mise en doute. C'est l'exposé des motifs et la gravité des peines qui doivent être précisés. D'après Tertullien (*Apolog.*, 4,4 et 5,3), une loi spéciale portée sous Néron interdisait la profession de christianisme.

§ 2. Hochart, *l. l.*, pp. 83 sqq. juge « absurdes » les mots *nec mediocriter haesitavi.*

Pline était, dit-il, trop habile jurisconsulte pour devoir s'en référer à l'empereur. Mais sa pratique du droit est essentiellement celle des causes civiles et d'ailleurs, il consulte son maître sur d'autres points de procédure. (Linck, *o. l.*, p. 46).

Sur les peines, qui doivent varier selon l'âge du délinquant, cf. Ulpien, *Dig.*, 48, 13, 7.

nomen : la procédure est simplifiée, si le nom seul suffit à ranger

1. Traduction de P. de Labriolle, légèrement modifiée.

les chrétiens parmi les membres des sociétés secrètes proscrites par l'empereur. La question posée par Pline est donc naturelle et il n'y a pas lieu d'y déceler une interpolation. (Linck, *o. l.*, p. 49).

§ 5. *maledicere* : cf. I *Corinthiens*,12, 2 sqq et *Martyrium Polycarpi*, c. 9. *Quorum nihil cogi posse, qui sunt revera Christiani* : ces mots seraient interpolés, d'après Goguel. Mais, du point de vue du juriste, ces propositions se justifient parfaitement, ainsi que l'a montré Linck, *o. l.*, p. 52.

§ 7. Ce paragraphe rapporte les dépositions des accusés, non le sentiment de Pline. Sur l'hymne chanté en l'honneur du Christ, cf. J. Dölger, *Sol Salutis, Liturgiegeschichtliche Forschungen*, 4-5, 1925.

cibum ... innoxium : rétorsion implicite de l'accusation si fréquemment portée contre les chrétiens, aux termes de laquelle les néophytes étaient initiés par le sang d'un enfant et participaient à des orgies incestueuses. Cf. Tert., *Apol.*, 7,1 ; Min. Fel., 9,5 et J. P. Waltzing, *Le crime rituel reproché aux chrétiens du 2e s.* (*Bull. Acad. Roy. de Belgique*, Cl. des Lettres, 6 mai 1925).

Sur l'interdiction des hétéries, voir les lettres 33-34 du livre X de Pline.

§ 9. Le nombre des chrétiens devait en effet être considérable. Cf. Linck, *o. l.*, p. 55.

Réponse de Trajan. Quelques années plus tard, vers 125, Hadrien donna des instructions analogues au proconsul d'Asie, Minucius Fundanus : il fallait punir les chrétiens, mais réprimer les abus des dénonciateurs et des calomniateurs (Eusèbe, *Hist. eccl.*, *IV*, 9).

Conclusion.

Cette lettre ne nous apprend que peu de chose sur le Christ sinon que, vers 111, les chrétiens d'Asie Mineure chantaient des hymnes à un certain Christus, considéré comme un dieu. Le fait qu'on ne lui accorde pas sans hésitation cette dernière qualité (*quasi deo*) semble indiquer qu'on le sépare des autres divinités, qu'on reconnaît qu'il participait à la fois de la nature humaine et d'une existence surnaturelle.

Toutefois, la portée de ce témoignage apparaît assez restreinte : il ne constitue pas un document émanant directement des milieux païens ; il n'est que le reflet des croyances chrétiennes, puisque Pline rapporte les déclarations des accusés.

5. TACITE

Tacite écrit, à propos du grand incendie qui dévasta Rome en l'an 64 de notre ère : (*Annales*, XV, 44).

« ... Sed non ope humana, non largitionibus principis aut deum placamentis decedebat infamia quin iussum incendium crederetur. Ergo abolendo rumori Nero subdidit reos et quaesitissimis pœnis adfecit quos per flagitia inuiosos uulgus Chrestianos [1] appellabat. Auctor nominis Christus Tiberio imperitante per procuratorem Pontium Pilatum supplicio adfectus erat ; repressaque in praesens exitiabilis superstitio rursum erumpebat, non modo per Iudaeam, originem eius mali, sed per urbem etiam quo cuncta undique atrocia aut pudenda confluunt celebranturque. Igitur primum correpti qui fatebantur, deinde indicio eorum multitudo ingens haud proinde n crimine incendii quam odio humani generis conuicti sunt. Et pereuntibus addita ludibria, ut ferarum tergis contecti laniatu canum interirent, aut crucibus adfixi [aut flammandi, atque] ubi defecisset dies un usum nocturni luminis urerentur. Hortos suos ei spectaculo Nero obtulerat et circense ludicrum edebat, habitu aurigae permixtus plebi uel curriculo insistens. Unde quamquam adversus sontis et nouissima exempla meritos miseratio oriebatur, tamquam non utilitate publica «sed in saeuitatem unius absumerentur ».

TRADUCTION

Mais aucun moyen humain, ni les largesses du prince [2], *ni les satisfactions offertes aux dieux* [3] *ne dissipaient les soupçons et n'empêchaient de croire l'incendie allumé par ordre. Donc, pour faire taire ces rumeurs, Néron présenta des accusés et fit subir les tortures les plus*

1. J'adopte la leçon du manuscrit, qui est *chrestiani* comme l'a montré G. ANDRESEN, *Wochenschrift für kl. Philologie*, 1902, coll. 780-781. Goelzer adopte la leçon *christiani*.

2. Les plans de reconstruction de la ville et les dommages-intérêts payés aux victimes.

3. Les supplications et purifications diverses.

raffinées à des individus, détestés pour leurs abominations, que le vulgaire appelait chrétiens. Ce nom leur vient de Christ, qui, sous Tibère, avait été livré au supplice par le procurateur Ponce Pilate. Réprimée un instant, cette exécrable superstition débordait de nouveau, non seulement en Judée, berceau de ce fléau, mais dans Rome même, où tout ce que l'on connaît d'horreurs et d'infamies afflue de toutes parts et trouve du crédit. Ainsi donc, furent d'abord poursuivis ceux qui avouaient ; puis, sur leurs indications, une infinité d'autres furent convaincus non pas tant du crime d'incendie que de haine pour le genre humain. On fit de leur exécution un divertissement : les uns, couverts de peaux de bêtes, périssaient mis en lambeaux par les chiens ; d'autres étaient attachés à des croix ou enduits de matières inflammables, et quand le jour avait cessé de luire, ils étaient brûlés en façon d'éclairage nocturne. Néron avait prêté ses jardins pour ces spectacles et y donnait des jeux de cirque, se mêlant à la populace en habit de cocher ou conduisant un char. Aussi, quoique ces hommes fussent coupables et eussent mérité les dernières rigueurs, un sentiment de compassion naissait dans les cœurs à l'idée qu'ils étaient sacrifiés, non à l'intérêt public, mais à la cruauté d'un seul. » [1].

Tous les philologues admettent aujourd'hui l'authenticité de ce texte, dans lequel Hochart [2] ne voyait qu'une forgerie de l'humaniste Poggio Bracciolini (le Pogge), et dont Drews refusait d'admettre l'antiquité [3].

Ces quelques lignes ont soulevé des discussions si passionnées qu'il est impossible, même dans cet ouvrage consacré strictement aux témoignages sur Jésus, de passer sous silence les problèmes qu'elles posent.

Les deux questions essentielles sont la détermination des responsabilités de l'incendie et le degré de crédibilité de Tacite dans le récit du procès et des supplices infligés aux chrétiens.

« Il est difficile, dit Bouché-Leclercq [4], de trier ce qu'il faut

1. Traduction Bouché-Leclercq légèrement modifiée.

2. *Etudes au sujet de la persécution des chrétiens sous Néron*, Paris, 1885 *Nouvelles considérations au sujet des Annales et des Histoires de Tacite*, Paris, 1894.

3. *Le mythe de Jésus*, pp. 162 sqq. L'authenticité est brillamment démontrée par LINCK, *o. l.*, pp. 61-103.

4. *L'intolérance religieuse et la politique*, Paris, 1911, p. 111.

retenir et ce qu'il faut écarter ... de l'amas d'infamies et de cruautés accumulé sur la mémoire de Néron et de sa mère. »

Un des griefs les plus monstrueux formulés contre cet empereur est précisément l'accusation d'avoir provoqué l'incendie de Rome et la persécution des chrétiens.

Les « on-dit » dont Tacite se fait l'écho, transformés en affirmations tranchantes par Suétone et Dion Cassius, ont solidement ancré cette tradition, devenue populaire depuis la publication du *Quo Vadis ?* de Sienckiewicz. Carlo Pascal prit jadis le contrepied de cette thèse. Prétendant rétablir la vérité historique, il attribua aux chrétiens la responsabilité de l'incendie ([1]).

A quel parti devons-nous nous rallier ?

Il est probable, comme Bouché-Leclercq l'a montré ([2]), que Néron, à moins d'être un fou irresponsable, « ne pouvait affronter la réprobation qui eût accablé l'auteur d'un tel crime ».

C'est la société aristocratique, hostile à Néron, qui répandit les bruits dont Tacite se fait l'écho. La plèbe, au contraire, resta toujours attachée à l'empereur ([3]).

Celui-ci fut pourtant obligé de se laver du soupçon et c'est pourquoi cet incendie, dû sans doute, comme tant d'autres, au simple hasard ([4]), fut mis au compte des chrétiens.

L'idée que les juifs et les chrétiens appelaient de leurs vœux un embrasement universel, attestée par les *Oracles Sibyllins*, V, 512 sqq. et la douzième lettre de [saint Paul à Sénèque], devait être répandue dans le peuple. Si Néron s'est attaqué aux seuls chrétiens, c'est vraisemblablement parce que, à cette époque, les juifs exerçaient une certaine influence à la cour, par l'entremise de Poppaea Sabina, favorable à leur religion ([5]).

La police dut arrêter des suspects qui avouèrent leur qualité de chrétiens (*fatebantur*). Une fois ce point acquis, on provoqua sans

1. C. Pascal, *L'incendie de Rome et les chrétiens*, Paris, 1902.
2. *O. l.*, p. 118.
3. Le peuple lui resta fidèle, et longtemps, ne voulut pas croire à la réalité de sa mort. Bouché-Leclercq, *o. l.*, p. 119.
4. Bouché-Leclercq, *o. l.*, pp. 121-122.
5. A. Kurfess, *Der Brand Roms und die Christenverfolgung im Jahre 64 n. Chr.*, *Mnemosyne*, VI, 1938, pp. 261-272.

doute, par tous les moyens, des dénonciations et ainsi, on put inculper l'*ingens multitudo* dont parle l'historien ([1]).

C'est ainsi, semble-t-il, qu'il faut interpréter le texte de Tacite.

Passons maintenant aux renseignements que cet auteur nous donne concernant le Christ. Tout d'abord, quelle est la source de ses informations ? Est-elle païenne ou chrétienne ?

Certains auteurs ([2]) pensent qu'il se réfère à la formule du *Symbole des apôtres* : « il a souffert sous Ponce-Pilate », utilisant ainsi un renseignement recueilli en Asie lors de son gouvernement.

Pour Couchoud, ([3]) « à l'époque où Tacite écrivait les *Annales*, entre 115 et 117, il y avait tout autour de lui, à Rome, beaucoup de chrétiens bien organisés... La légende évangélique, telle que nous la lisons dans les évangiles synoptiques, était fixée. Le nom du *Messie* supplicié était lié indissolublement à celui du procurateur Pontius Pilatus. Si peu que Tacite ait pu savoir sur les chrétiens, il n'a pu manquer de savoir cela. Il est donc très probable qu'il fait simplement écho à la croyance courante des chrétiens quand il donne l'explication de leur nom, en une phrase où, comme souvent, il est plus soucieux d'un effet de style que d'une précision historique. Il serait téméraire d'affirmer que Tacite apporte sur Jésus un témoignage indépendant. »

Est-il possible que Tacite eût recueilli dans le milieu chrétien une information relative à Ponce Pilate, si cette information avait été fausse ? Il faudrait admettre pour cela que la tradition concernant le procurateur eût pu s'introduire dans la masse, immédiatement après la mort de ce dernier, de façon à être reçue sans difficulté par les ennemis des chrétiens ([4]).

Une des idées essentielles de la notice : celle que le mouvement, réprimé un moment après la mort de son fondateur, n'a repris vie que peu avant 64, peut difficilement être considérée comme d'ori-

1. P. de Labriolle, *o. l.*, pp. 40-41.
2. Cichorius, *apud* Norden, *o. l.*, pp. 651 sqq. ; Ed. Meyer, *Ursprung u. Anfänge des Christentums*, Berlin, 1921-1923, t. I, p. 209, n. 1 et t. III, p. 505.
3. P. L. Couchoud, *Le mystère de Jésus*, Paris, 1924, p. 29.
4. F. M. Braun, *Où en est le problème de Jésus ?*, pp. 195-196 ; cf. H. Windisch, *Das Problem der Geschichtlichkeit Jesu*, *Theologische Rundschau*, t. I, 1929, p. 285.

gine chrétienne (1). D'autre part, Tacite ne distingue pas le christianisme du messianisme juif ; il vise par les mots *non modo per Judaeam* le sursaut de nationalisme provoqué par la révolte et la guerre juive (2).

Ses informations ne peuvent provenir des milieux juifs de Palestine ou de Rome, qui n'auraient jamais appelé Jésus le Christ, ni présenté le christianisme comme solidaire de leur religion (3).

Il faut donc bien penser à une source païenne.

La mention de Ponce-Pilate peut faire croire à l'existence d'un rapport de police, rédigé à l'époque de l'incendie de Rome et rappelant des détails du procès de Jésus, d'après le procurateur (4). Mais il est douteux que pareil compte rendu ait jamais été transmis à l'administration centrale.

En outre, même si la pièce en question avait existé, comment Tacite aurait-il pu accéder aux archives impériales ? (5)

On le voit, cette hypothèse n'est pas admissible.

Faut-il, dès lors, supposer que l'historien romain s'est inspiré de Josèphe ? Il faudrait, pour accepter cette thèse, défendue par Harnack (6), admettre l'authenticité du *Testimonium Flavianum*, ou tout au moins supposer qu'une version déjà interpolée des *Antiquités* circulait à Rome dès l'époque de Tacite. De plus, le texte des *Annales* et celui des *Antiquités* présentent des divergences telles que la solution de Harnack n'a guère de chances d'être la bonne (7).

Goetz (8) suppose que Tacite a utilisé des renseignements fournis

1. M. Goguel, *La vie de Jésus*, p. 74.

2. P. Corssen, *Die Zeugnisse des Tacitus und Pseudo-Josephus über Christus, Zeitschrift fur Neutestamentliche Wissenschaft*, XV, 1914, p. 123.

3. Goguel. *o. l.*, p. 74.

4. P. de Labriolle, *o. l.*, p. 39.

5. Ces archives étaient secrètes. Cf. Ph. Fabia, *Les sources de Tacite ...*, Paris, 1893, p. XIII et pp. 324 sqq.

6. Harnack, suivi par Corssen, *o. l.*, qui a développé l'argumentation du maître.

7. Tacite, contrairement à l'auteur du *Testimonium*, parle d'une interruption dans le développement de la secte, à laquelle il est opposé. Cf. Goguel, *o. l.*, pp. 74-75.

8. K. Goetz, *Die ursprüngliche Fassung der Stelle Jos., Ant., XVIII*, 3, 3 *und ihr Verhältnis zu Tac., Ann., XV*, 44, *Zeitschr. für Neutest. Wiss.* XIV, 1913, pp. 286 -297.

par son ami Pline le jeune, dont l'attention avait été attirée, nous l'avons vu, sur les agissements des chrétiens. Les deux amis considèrent la secte sous le même angle : il s'agit d'une superstition. Mais l'un la juge bénigne, et l'autre en fait un redoutable fléau.

Nous savons que l'une des sources principales de Tacite est l'histoire perdue de Pline l'Ancien (1) qui fut probablement, durant la guerre de Judée, « sous-chef d'état major général des armées » romaines (2).

On peut dès lors admettre sans trop d'invraisemblance que Tacite tient de Pline l'Ancien, les détails qu'il fournit sur le Christ.

Cette conjecture de Mgr Batiffol (3) reste cependant invérifiable (4), et nous nous bornerons à conclure que l'historien a utilisé une source païenne, bien informée, qui rattachait le christianisme au Messie crucifié sous Ponce-Pilate.

On ne saurait exagérer l'importance d'un tel document : il atteste sans contredit que, dès avant Tacite, les cercles romains cultivés connaissaient l'existence d'un Christ, mis à mort sous le règne de Tibère.

Ce fait est fort gênant pour la thèse des « mythologues » qui nient l'existence de Jésus (5).

6. SUÉTONE

Suétone n'était pas qu'un « collectionneur d'anecdotes suspectes » (6). Le libre accès aux archives que lui valaient ses fonctions

1. Ph. Fabia, *o. l.*, pp. 184-209.

2. Si c'est bien à lui que se rapporte l'inscription *C.I.G.*, III, n° 4356. Cette attribution, défendue par Mommsen, *Hermes*, XIX, 1884, pp. 644 qq., a été contestée par Münzer, *Bonner Jahrbücher*, CIV, 1889, pp. 106, sqq.

3. *Orpheus et l'Evangile*², Paris, 1912, pp. 46-49.

4. Goguel, *o. l.*, p. 75. Une autre source de Tacite pourrait être le récit de M. Antonius Julianus, un des chefs de l'armée de Titus, qui parla des juifs en termes violents. Cf. Schürer. *Geschichte des jüdischen Volkes...*, Leipzig, 1901, t. I, p. 58.

5. Goguel, *o. l.*, p. 75 ; Braun, *o. l.*, p. 194.

6. L'expression est de F. Lot, *La fin du monde antique...*, Paris, 1927, p. 172.

à la chancellerie d'Hadrien nous rend son témoignage précieux.

Son œuvre ne cite les chrétiens qu'à deux reprises.

Dans la notice qu'il consacre à Néron, il mentionne brièvement, lors de l'exposé des réglementations édictées par ce prince, les supplices infligés aux chrétiens après l'incendie de Rome. (*Néron*, § 16). « Afflicti suppliciis Christiani, genus hominum superstitionis novae ac maleficae », *on livra aux supplices les chrétiens, sorte de gens adonnés à une superstition nouvelle et malfaisante.*

Ce texte ne nous fournit aucune indication sur Jésus. Par contre, le nom du Christ apparaît dans cette curieuse phrase de la vie de Claude : (§ 25) « Iudaeos impulsore Chresto assidue tumultuantis Roma expulit », *il chassa de Rome les Juifs qui, à l'instigation de* Chrestos, *se livraient à de continuelles séditions* ».

Cette phrase pose des problèmes qu'il n'est pas facile de résoudre.

Faut-il entendre que tous les Juifs, et non seulement les judéo-chrétiens ont été exilés ? Le Chrestos, dont il est question, est-il un « Christ », un messie quelconque ? Faut-il voir en lui un agitateur nommé Chrestos ? Suétone a-t-il voulu parler de Jésus, qu'il faisait vivre à l'époque de Claude ? Quels sont, enfin, les troubles continuels qui agitaient la juiverie romaine ?

Les *Actes des Apôtres*(1) nous apprennent que deux Juifs, Priscille et Aquila, avaient quitté Rome pour Corinthe, à la suite de ce décret. L'édit s'appliquait donc à tous les Juifs, au sens ethnique du mot.

Les chrétiens non juifs durent échapper à cette mesure, sauf à subir des vexations en raison de leur situation équivoque (2).

L'édit, daté de 41, ne fut sans doute pas exécuté dans toute sa rigueur : Dion Cassius, trouvant dans ses sources la mention de l'expulsion, la jugea invraisemblable et crut pouvoir affirmer qu'il s'agissait simplement d'une interdiction de réunion (3).

Quel était l'*impulsor*, cause de tous les troubles ?

1. *Actes*, XVIII, 1-2.

2. H. Janne, *Impulsore Chresto, Mélanges Bidez*, t. I, Bruxelles, 1934, pp. 536-537.

3. Dion Cassius, LX, 6, 6. Cf. Janne, *o. l.*, pp. 534-535. Sur la date, Id., *ibid.*, pp. 550-553 dont l'argumentation paraît convaincante.

Pour Linck (1), il s'agirait d'un affranchi grec du nom de Chrestos, converti au christianisme. Cette appellation, Chrestos, était en effet fort répandue à l'époque (2). Il ne peut être question d'identifier ce personnage avec Jésus, continue Linck. En effet, Suétone, comme Tacite, devait savoir que le Christ avait été exécuté sous le règne de Tibère.

D'autre part, à l'arrivée de Paul à Rome, quelques années après 41, les juifs se montrèrent très ignorants de la secte nouvelle (3), chose inconcevable, si l'agitation chrétienne avait provoqué contre eux des mesures aussi draconiennes.

Que valent ces arguments ? D'abord, remarquons que Tacite et Suétone ont des desseins différents : le premier, dans une histoire générale, se montre curieux de tout ce qui concerne les juifs et par tant les chrétiens ; le second n'envisage le fait juif ou chrétien que dans la mesure où il intéresse la biographie d'un empereur. Suétone n'est donc pas amené à s'occuper des origines du christianisme.

En ce qui concerne l'autre argument de Linck, tiré d'un texte des *Actes des Apôtres*, nous devons nous demander si le renseignement utilisé possède une grande valeur. Il ne le semble pas. En effet, le rédacteur des *Actes* minimise tous les conflits qui mirent aux prises la religion nouvelle et l'état romain. D'autre part, il exalte le rôle de Paul et rabaisse celui des missionnaires judéo-chrétiens antérieurs : selon cet auteur, aucune propagande n'avait eu lieu à Rome avant l'arrivée de l'apôtre (4).

Enfin, si ce Chrestos avait été un simple affranchi peu connu, Suétone aurait certainement écrit *impulsore Chresto quodam* ; l'omission de l'indéfini dans un cas semblable est absolument sans exemple dans la langue de cet historien (5).

Chrestos n'est donc pas un agitateur quelconque : c'est un « Messie », un « Oint ». La graphie « *Chrestos* » ne pose aucun problème :

1. Linck, *o. l.*, pp. 104-107.

2. Cf. l'article *Chrestos* du *Thesaurus linguae latinae, Supplementum, Nomina propria latina.*

3. *Actes*, XXVIII, 21-22.

4. H. Janne, *o. l.*, pp. 538 sqq. La version arménienne de la chronique de saint Jérôme place en 39-40 (troisième année de Caligula) la fondation de la communauté chrétienne de Rome.

5. Janne, *o. l.*, p. 540.

c'est bien ainsi que la foule prononçait le nom du Christ, et les chrétiens s'appelaient *chrestiani*, *χρηστιανοί* (1).

On peut dès lors envisager deux hypothèses : *Chrestos* est un messie quelconque (2), ou *Chrestos* est bien le Christ.

De nombreux agitateurs se donnèrent pour des messies, comme les *ψευδόχριστοι* des Évangiles (3). Mais ces « Oints » n'apparurent qu'en Palestine ou dans des régions comme la Cyrénaïque et l'Égypte, où les juifs formaient une fraction importante de la population et où ceux-ci pouvaient caresser des rêves de domination qui ne fussent pas absolument utopiques.

La levée de tels agitateurs, par essence nationalistes et antiromains, est presque inconcevable dans le milieu de Rome, où toute sédition était vouée à l'échec. C'est probablement pour cette raison que la juiverie de la ville demeura loyaliste durant les guerres de Palestine.

Or, la patience du gouvernement, dit Suétone, supporta de nombreux désordres (*assidue*) avant de sévir. Il est donc peu vraisemblable que ces troubles aient eu un caractère nettement politique et anti-impérial.

Seul le christianisme, dont l'aspect mystique et social fait un phénomène universel, pouvait éveiller des échos dans la colonie juive de Rome, bien à l'abri de l'agitation nationaliste.

Nous voici amenés à la dernière hypothèse : *Chrestos* est Jésus-Christ (4). Reste à expliquer l'erreur chronologique commise par Suétone. Il serait difficile de la rattacher à une tradition judéo-chrétienne, apparaissant de façon très sporadique, qui place la mort

1. GOGUEL, *Vie de Jésus*, p. 76 ; JANNE, *o. l.*, pp. 541-542.

2. Thèse défendue par TH. ZIELINSKI, *L'empereur Claude et les idées de domination mondiale des juifs*. *Rev. Univ. de Bruxelles*, 32e année, 1926-1927, p. 142 et EISLER, *o. l.*, t. I, p. 133, n. 1, qui identifie Chrestos et Simon le Magicien. On ne peut en aucune façon se fier au roman des *Clémentines* qui raconte avec force détails merveilleux le séjour à Rome de ce faux messie. Dès lors, la théorie d'Eisler est privée de sa base. Cf. GOGUEL, *o. l.*, p. 76.

3. MATTHIEU, XXIV, 24 ; LUC, XXI, 6.

4. Nous avons reproduit l'argumentation de H. JANNE, *o. l.*, pp. 541 sqq.

de Jésus sous le règne de Claude (1). On voit mal comment l'historien aurait pu en avoir connaissance.

Il sera plus normal de conclure, avec Henri Janne (2), que l'auteur a reproduit un document des archives de la police, où le « Christ », et non le christianisme était mentionné comme se trouvant à l'origine des troubles. Ce rapport pouvait fort bien mentionner Jésus après sa mort. Le Romain Festus, exposant à Agrippa la genèse des querelles qui bouleversèrent la juiverie de Rome, ne parle-t-il pas d'un certain Jésus, qui était mort, mais que Paul prétendait vivant, *Ἰησοῦ τινος τεθνηκότος, ὃν ἔφασκεν ὁ Παῦλος ζῆν* ? (3)

Les troubles dont parle Suétone sont ceux qui accompagnèrent la première prédication chrétienne.

Le fait que lui, ou tout au moins sa source, aient pu mentionner à ce propos le nom du Christ comme celui d'un personnage vivant, prouve combien peu les Romains s'intéressaient alors à la religion nouvelle.

7. CORRESPONDANCE D'ABGAR ET DE JÉSUS

Eusèbe nous a conservé le récit de l'évangélisation d'Edesse par un disciple nommé Thaddée. Abgar, roi de la ville, contemporain de Jésus, avait entendu parler des guérisons miraculeuses opérées par ce dernier. Atteint d'une grave maladie, il demanda au Seigneur de venir le soigner. Jésus ne se rendit pas à cette invitation, mais promit d'envoyer un des apôtres à la cour d'Edesse. Après la mort et la résurrection du Maître, Thomas envoya au roi Thaddée, un des soixante-dix disciples, qui le guérit.

1. Tradition chrétienne remontant par Irénée et Papias à deux versets de l'*Evangile de Jean*, (II, 20 et VIII, 57). Cf. E. PREUSCHEN, *Zeitschr. fur Neutt. Wiss.*, XV, 1914, p. 96). Tradition juive attestée par une interpolation du *Josippon*, f° 100 du ms. 24 de la collection Edmond de Rothschild, publiée par ISRAEL LÉVI, *Rev. Et. juives*, 1931, pp. 135-154.

2. *O. l.*, p. 546.

3. *Actes*, XXV, 19.

Eusèbe a trouvé, dit-il, dans les archives de la ville cette relation écrite en syriaque, et contenant le texte de la lettre d'Abgar à Jésus, ainsi que la réponse de ce dernier. En 1876, Philipps a publié une version syriaque de la *doctrine d'Addaï* (1) : il ne s'agit pas de l'original consulté par Eusèbe, mais d'une narration refaite sur le texte grec, qu'elle développe et auquel elle ajoute de nombreux détails, comme l'épisode du portrait de Jésus peint par un envoyé d'Abgar ; celui de l'invention de la croix par Protonice, femme de Claude, et d'autres encore, en rapport avec les récits apocryphes du *Cycle de Pilate* (2).

Eusèbe avait consulté un récit syriaque remontant au début du quatrième siècle, qui confondait, sans doute volontairement, Abgar V, roi d'Edesse au début de l'ère chrétienne, et Abgar IX, premier roi chrétien de la ville (179-216) (3). Sous le règne d'Abgar IX, Addaï évangélisa la capitale de l'Osroène. Plus tard, pour faire de la communauté chrétienne une des plus vénérables de l'Orient, on voulut lui donner une origine apostolique : on transforma en Thaddée le nom d'Addaï, dont on fit un des disciples, et on plaça l'évangélisation sous le règne d'Abgar V (4).

Il va de soi que cette histoire n'a aucun fondement réel, et que les lettres d'Abgar et de Jésus sont apocryphes.

Nous les donnons simplement à titre de curiosités.

Eusèbe, *Hist. eccl.*, I, 13, 4(éd. Ed. Schwartz, I, pp. 84 sqq.) (5)

Μετὰ γοῦν τὴν ἐκ νεκρῶν ἀνάστασιν αὐτοῦ καὶ τὴν εἰς οὐρανοὺς ἄνοδον Θωμᾶς, τῶν ἀποστόλων εἷς τῶν δώδεκα, Θαδδαῖον, ἐν ἀριθμῷ καὶ αὐτὸν τῶν ἑβδομήκοντα τοῦ Χριστοῦ μαθητῶν κατειλεγμένον, κινήσει θειοτέρᾳ ἐπὶ τὰ Ἔδεσσα κήρυκα καὶ εὐαγγελιστὴν τῆς περὶ τοῦ Χριστοῦ διδασκαλίας ἐκπέμπει, πάντα τε δι' αὐτοῦ τὰ τῆς τοῦ σωτῆρος ἡμῶν τέλος ἐλάμβανεν ἐπαγγελίας. ἔχεις καὶ τούτων ἀνάγραπτον τὴν μαρτυρίαν ἐκ τῶν κατὰ Ἔδεσσαν τὸ τηνικάδε βασιλευομένην πόλιν γραμματοφυλακείων ληφθεῖσαν·

1. G. Philipps, *The doctrine of Addai the apostle*, Londres, 1876.
2. E. Amann, *Apocryphes du Nouveau Testament, Supplément au Dictionnaire de la Bible*, publié par L. Pirot, I, Paris, 1926, coll. 510-511.
3. Id., *ibid.*
4. J. Tixeront, *Les origines de l'Eglise d'Edesse et la légende d'Abgar*, Paris, 1888.
5. Traduction latine par Rufin, *Hist. eccl.*, I, 13, 4.

ἐν γοῦν τοῖς αὐτόθι δημοσίοις χάρταις τοῖς τὰ παλαιὰ καὶ τὰ ἀμφὶ τὸν Ἄβγαρον πραχθέντα περιέχουσι, καὶ ταῦτα εἰς ἔτι νῦν ἐξ ἐκείνου πεφυλαγμένα εὕρηται, οὐδὲν δὲ οἷον καὶ αὐτῶν ἐπακοῦσαι τῶν ἐπιστολῶν, ἀπὸ τῶν ἀρχείων ἡμῖν ἀναληφθεισῶν καὶ τόνδε αὐτοῖς ῥήμασιν ἐκ τῆς Σύρων φωνῆς μεταβληθεισῶν τὸν τρόπον.

ΑΝΤΙΓΡΑΦΟΝ ΕΠΙΣΤΟΛΗΣ ΓΡΑΦΕΙΣΗΣ ΥΠΟ ΑΒΓΑΡΟΥ ΤΟΠΑΡΧΟΥ ΤΩΙ ΙΗΣΟΥ ΚΑΙ ΠΕΜΦΘΕΙΣΗΣ ΑΥΤΩΙ ΔΙ' ΑΝΑΝΙΟΥ ΤΑΧΥΔΡΟΜΟΥ ΕΙΣ ΙΕΡΟΣΟΛΥΜΑ

« Ἄβγαρος Οὐχαμα τοπάρχης Ἰησοῦ σωτῆρι ἀγαθῷ ἀναφανέντι ἐν τόπῳ Ἱεροσολύμων χαίρειν. ἤκουσταί μοι τὰ περὶ σοῦ καὶ « τῶν σῶν ἰαμάτων, ὡς ἄνευ φαρμάκων καὶ βοτανῶν ὑπὸ σοῦ γινο- « μένων· ὡς γὰρ λόγος, τυφλοὺς ἀναβλέπειν ποιεῖς, χωλοὺς περι- « πατεῖν καὶ λεπροὺς καθαρίζεις καὶ ἀκάθαρτα πνεύματα καὶ δαί- « μονας ἐκβάλλεις καὶ τοὺς ἐν μακρονοσίᾳ βασανιζομένους θερα- « πεύεις καὶ νεκροὺς ἐγείρεις. καὶ ταῦτα πάντα ἀκούσας περὶ σοῦ, « κατὰ νοῦν ἐθέμην τὸ ἕτερον τῶν δύο ἢ ὅτι σὺ εἶ ὁ θεὸς καὶ « καταβὰς ἀπὸ τοῦ οὐρανοῦ ποιεῖς ταῦτα ἢ υἱὸς εἶ τοῦ θεοῦ ποιῶν « ταῦτα. διὰ τοῦτο τοίνυν γράψας ἐδεήθην σου σκυλῆναι πρός με « καὶ τὸ πάθος, ὃ ἔχω, θεραπεῦσαι. καὶ γὰρ ἤκουσα ὅτι καὶ « Ἰουδαῖοι καταγογγύζουσί σου καὶ βούλονται κακῶσαί σε. πόλις « δὲ μικροτάτη μοί ἐστι καὶ σεμνή, ἥτις ἐξαρκεῖ ἀμφοτέροις. »

ΤΑ ΑΝΤΙΓΡΑΦΕΝΤΑ ΥΠΟ ΙΗΣΟΥ ΔΙΑ ΑΝΑΝΙΟΥ ΤΑΧΥΔΡΟΜΟΥ ΤΟΠΑΡΧΗΙ ΑΒΓΑΡΩΙ

« Μακάριος εἶ πιστεύσας ἐν ἐμοί, μὴ ἑορακώς με. γέγραπται « γὰρ περὶ ἐμοῦ τοὺς ἑορακότας με μὴ πιστεύσειν ἐν « ἐμοί, καὶ ἵνα οἱ μὴ ἑορακότες με αὐτοὶ πιστεύσωσι « καὶ ζήσωνται. περὶ δὲ οὗ ἔγραψάς μοι ἐλθεῖν πρὸς σέ, δέον « ἐστὶ πάντα δι' ἃ ἀπεστάλην ἐνταῦθα, πληρῶσαι καὶ μετὰ τὸ « πληρῶσαι οὕτως ἀναληφθῆναι πρὸς τὸν ἀποστείλαντά με. καὶ « ἐπειδὰν ἀναληφθῶ, ἀποστελῶ σοί τινα τῶν μαθητῶν μου, ἵνα « ἰάσηταί σου τὸ πάθος καὶ ζωήν σοι καὶ τοῖς σὺν σοὶ παρά- « σχηται. »

« Après la résurrection (de Jésus) d'entre les morts et son ascension au ciel, l'apôtre Thomas, un des douze, mû par une inspiration toute

divine, dirigea vers Edesse Thaddée, qui était du nombre des soixante-dix disciples, pour y être le héraut et l'évangéliste de la doctrine du Christ: ce fut par lui que toutes les promesses de Notre Sauveur reçurent leur accomplissement.

On a de ces faits la preuve écrite, elle a été gardée dans les archives d'Edesse, alors ville royale. Les documents publics de ce pays qui renferment les choses anciennes et ce qui s'est passé sous Abgar nous ont conservé, depuis ce roi jusqu'à aujourd'hui, ces événements : mais rien ne vaut comme de voir ces lettres elles-mêmes, tirées des archives et traduites littéralement du syriaque en ces termes :

Copie de la lettre écrite par le Souverain Abgar et envoyée à Jésus, à Jérusalem par le coureur Ananias.

Abgar Oukhamas (1), *souverain, à Jésus, Sauveur bienfaisant, qui est apparu au pays de Jérusalem, salut. J'ai entendu parler de toi et de tes guérisons, et j'ai appris que tu les opères sans le secours de remèdes ni de simples. Car on raconte que tu fais voir les aveugles et marcher les boiteux, que tu purifies les lépreux, que tu chasses les esprits impurs et les démons, que tu délivres ceux qui sont tourmentés par de longues maladies, que tu ressuscites les morts. Après avoir entendu parler de tout cela, je suis convaincu que de deux choses l'une : ou bien tu es Dieu, et, descendu du ciel, tu fais ces merveilles ; ou bien tu es le Fils de Dieu, accomplissant ces choses.*

Voilà donc pourquoi je t'écris aujourd'hui pour te prier de te donner la peine de venir chez moi et de me guérir du mal que j'ai. On m'a dit d'ailleurs que les Juifs murmurent contre toi et qu'ils veulent te faire du mal : ma ville est toute petite, mais fort belle ; elle nous suffira à tous les deux (2).

Réponse de Jésus envoyée au souverain Abgar par le coureur Ananias.

Tu es bienheureux, puisque tu as cru en moi sans m'avoir vu. Il est en effet écrit de moi que ceux qui m'ont vu ne croiront pas en moi, afin que ceux qui n'ont pas vu croient et vivent (3). *Quant à ce que tu me mandes, d'aller chez toi, il me faut accomplir ici tout l'objet de ma mis-*

1. Surnom du roi, signifiant « le Noir ». Rufin a traduit à tort « fils d'Ukhamas ».
2. Cf. *Ecclésiaste*, IX, 14.
3. Cf. *Ev.* de JEAN, XX, 29.

sion, et remonter ensuite vers celui qui m'a envoyé. Quand j'y serai, tu recevras de moi un de mes disciples qui te guérira de ton mal et te donnera la vie, à toi et à ceux qui sont avec toi. »

8. LETTRES DE PILATE

Le récit des *Evangiles* fait de Pilate un homme faible, mais fort peu convaincu, au fond, de la culpabilité de Jésus, en faveur de qui la femme du gouverneur elle-même, tourmentée par un songe, intervient vigoureusement.

On supposa que le procurateur avait voulu décharger sa conscience dans un rapport adressé à l'empereur. Dès le second siècle, circulaient parmi les chrétiens des pièces de ce genre, sans doute forgées par des faussaires trop zélés : leur lecture, disait Tertullien, prouvait que « Pilate était déjà chrétien dans son cœur » (1).

L'existence d'un tel rapport n'est pas invraisemblable *a priori* (2), mais il est certain que le document mentionné par saint Justin et par Tertullien est un faux d'origine chrétienne. Remarquons que les païens, pour combattre le christianisme, fabriquèrent des pièces identiques. Maximin Daïa fit répandre des *Actes de Pilate*, « remplis de toutes sortes de blasphèmes contre le Christ » (3).

Les chrétiens ripostèrent naturellement par la diffusion d'autres *Actes de Pilate*, reprenant les rapports qui circulaient au second siècle, et en fabriquant de nouveaux. Dans les rédactions actuellement connues, Pilate n'est plus l'auteur du récit ; c'est Nicodème qui, d'après les archives du prétoire de Pilate, raconte l'histoire de la Passion.

Les témoins latins de l'*Evangile de Nicodème*, ainsi nommé depuis Vincent de Beauvais, ajoutent souvent en appendice des lettres de

1. TERTULLIEN, *Apolog.*, XXI, 24 ; SAINT JUSTIN, *Ie Apologie*, I, 35 et 48.
2. Cf. SALOMON REINACH, *Cultes, mythes et religions*, t. II, Paris, 1922, p. 442.
3. EUSÈBE, *Hist. eccl.*, IX, V, 1.

Pilate à Claude et à Tibère, ainsi que a *Vindicta Salvatoris*, vengeance du Sauveur contre ses persécuteurs, parmi lesquels Pilate [1].

Il va de soi que ces lettres, dont l'une commet un anachronisme grossier (Pilate l'adresse à Claude !) n'ont aucune valeur comme source historique. Nous donnons le texte des deux rapports latins, accompagnés de la traduction, assez peu connue, mais honorable, de Voltaire [2], ainsi que le texte et la traduction de la lettre grecque recueillie dans les *Evangelia apocrypha* de Tischendorf.

1. Pontius Pilatus Tiberio Caesari imperatori salutem d.

« De Jesu Christo, quem tibi plane postremis meis declaraveram, nutu tandem populi acerbum me quasi invito et subtimente supplicium sumptum est, virum hercle ita pium et severum nulla unquam aetas habuit nec habitura est, sed mirus exstitit ipsius populi conatus omniumque scribarum principum et seniorum consensus, suis prophetis et more nostro Sibyllis contra monentibus, hunc veritatis legatum crucifigere, signis et supra naturam apparentibus, dum penderet, et orbi universo philosophorum iudicio lapsum minantibus. vigent illius discipuli, opere et vitae continentia magistrum non mentientes, imo in eius nomine beneficentissimi, nisi ego seditionem populi prope aestuantis exoriri pertimuissem, fortasse adhuc nobis vir ille viveret : etsi tuae magis dignitatis fide compulsus quam voluntate mea adductus pro viribus non restiterim, sanguinem iustum totius accusationis immunem, verum hominum malignitate inique, in eorum tamen ut scripturae interpretantur exitium venundari et pati. vale. V. Kal. Aprilis. »

« *Ponce Pilate salue Tibère César, empereur.*

Je vous ai nettement déclaré dans ma dernière lettre que, par le complot du peuple, Jésus-Christ avait enfin subi un cruel supplice, comme malgré moi et sans que j'aie osé m'y opposer. Aucun âge n'a certainement vu ni ne verra un homme si pieux et si sincère ; mais ce qu'il y a d'étonnant dans cet acharnement du peuple et cet accord de tous les scribes et vieillards, c'est que leurs prophètes, ainsi que nos sibylles,

1. E. Amann, *Apocryphes du Nouveau-Testament*, coll. 486-487.

2. Voltaire, *Collection d'anciens évangiles ou monuments du premier siècle du christianisme, extraits de Fabricius, Grabius et autres savants par l'abbé B****. (éd. Moland, t. XXVI, pp. 537-538).

ont prédit le crucifiement de cet interprète de la vérité ; et les signes surnaturels qui ont paru, tandis qu'il était en croix, et qui ont fait craindre la ruine de l'univers, de l'aveu des philosophes. Ses disciples, loin de démentir leur maître par leurs œuvres et la continence de leur vie, font au contraire beaucoup de bien en son nom. Si je n'avais pas craint la sédition du peuple qui était prête à éclater, peut-être ce gentilhomme vivrait encore parmi nous ; mais suivant moins ma volonté que me laissant entraîner par la foi de votre grandeur, je n'ai pas résisté de toutes mes forces pour empêcher que le sang de ce juste, exempt de toute accusation, ne fût livré et répandu pour assouvir la cruelle méchanceté des hommes (comme les Ecritures l'expliquent).

Portez-vous bien. Le quatre des nones d'avril [1]. »

2) « Pontius Pilatus Claudio regi suo salutem.

Nuper accidit, quod et ipse probavi, Judaeos per invidiam se suosque posteros crudeli condemnatione punisse. denique cum promissum haberent patres eorum, quod illis deus eorum mitteret de caelo sanctum suum, qui eorum merito rex diceretur, et hunc se promiserit per virginem missurum ad terras : iste itaque me praeside in Judaeam cum venisset, et vidissent eum caecos illuminasse, leprosos mundasse, paralyticos curasse, daemones ab hominibus fugasse, mortuos etiam sucitasse, imperasse ventis, ambulasse siccis pedibus super undas maris, et multa alia signa miraculorum fecisse : et cum omnis populus Judaeorum filium dei illum esse diceret, invidiam contra eum passi sunt principes sacerdotum et tenuerunt eum et mihi tradiderunt, et alia pro aliis mentientes dixerunt istum magum esse et contra legem eorum agere.

« Ego autem credidi ita esse, et flagellatum tradidi illum arbitrio eorum. illi autem crucifixerunt eum, et sepulto custodes adhibuerunt. ille autem militibus meis custodientibus die tertio resurrexit. in tantum autem exarsit iniquitas Judaeorum, ut darent pecunias militibus meis dicentes : « Dicite, quia : « Discipuli eius corpus ipsius rapuerunt » sed cum accepissent pecunias, quod factum fuerat, tacere non potuerunt ; nam et illum resurrexisse testati sunt se vidisse et se a Judaeis pecuniam accepisse.

1. Le premier (note de Voltaire). Le traducteur a suivi ici un autre texte que le nôtre, qui porte : le cinquième jour avant les calendes d'avril, soit le 28 mars.

Haec ideo ingessi, ne quis aliter mentiatur, et existimes credendum mendaciis judaeorum ».

« Ponce Pilate salue Claude, (son roi).

Il arriva dernièrement, et je l'ai moi-même prouvé, que les Juifs par envie se punirent, ainsi que leurs descendants, par une cruelle condamnation. Comme il avait été promis à leurs pères que Dieu leur enverrait du ciel son saint, qui serait à juste titre appelé leur roi, et qu'il leur avait promis de l'envoyer sur terre par une vierge ; et comme le Dieu des Hébreux l'avait envoyé en Judée lorsque j'en étais gouverneur, voyant qu'il avait rendu la vue aux aveugles, purifié les lépreux, guéri les paralytiques, chassé les démons des possédés, même ressuscité des morts, commandé aux vents, marché à pied sec sur les eaux de la mer, et fait plusieurs autres miracles, tout le peuple des Juifs disait qu'il était fils de Dieu, mais les princes des Juifs prirent envie contre lui, s'en saisirent, me le livrèrent et le chargèrent de fausses accusations, m'assurant qu'il était magicien et qu'il agissait contre la loi. Je crus que cela était ainsi, et, l'ayant fait flageller, je le leur abandonnai pour en faire ce qu'ils voudraient. Ils le crucifièrent et mirent des gardes à son tombeau. Mais, comme mes soldats le gardaient, il ressuscita le troisième jour ; mais la méchanceté des Juifs en fut si irritée qu'ils donnèrent de l'argent aux gardes pour leur faire dire que ses disciples avaient enlevé son corps ; mais quoiqu'ils eussent reçu de l'argent, ils ne purent taire ce qui était arrivé : car ils attestèrent qu'ils l'avaient vu ressusciter, et que les Juifs leur avaient donné de l'argent.

C'est pourquoi je vous l'ai écrit, de peur que quelqu'un ne le rapporte autrement, et que vous ne croyiez devoir ajouter foi aux mensonges des Juifs » [1].

ΑΝΑΦΟΡΑ ΠΟΝΤΙΟΥ ΤΟΥ ΠΙΛΑΤΟΥ ΗΓΝΜΟΝΟΣ ΤΗΣ ΙΟΥΔΑΙΑΣ ΠΕΜΦΘΕΙΣΑ ΤΙΒΕΡΙΩΙ ΚΑΙΣΑΡΙ ΕΙΣ ΡΩΜΗΝ.

« Κρατίστῳ σεβαστῷ φοβερῷ θειοτάτῳ Αὐγούττῳ Πιλᾶτος
« Πόντιος ὁ τὴν ἀνατολικὴν διέπων ἀρχήν.

« Μηνῦσαι κέχρημαι πρὸς τὴν Σὴν Εὐσέβειαν διὰ τῆσδέ μου
« τῆς γραφῆς τρόμῳ πολλῷ καὶ φόβῳ συνεχόμενος, κράτιστε βα-
« σιλεῦ, τὴν τῶν ἐνισταμένων καιρῶν ῥοπήν, καθὼς τὸ τούτων

1. Voltaire traduit : *ne quis aliter mentiatur, et existimet* … que quelqu'un ne le rapporte autrement et ne croie devoir ajouter foi…

« τέλος ὑπέδειξε. ταύτην γὰρ διέποντός μου τὴν ἐπαρχίαν, ὦ δέσ-
« ποτα, κατὰ πρόσταξιν τῆς Σῆς Γαληνότητος, ἥτις ἐστὶ τῶν
« ἀνατολικῶν πόλεων μία, καλουμένη Ἱερουσαλήμ, ἐν ᾗ τὸ ἱερὸν
« τοῦ τῶν Ἰουδαίων ἔθνους καθίδρυται, συναχθὲν ἅπαν τὸ πλῆθος
« τῶν Ἰουδαίων παραδεδώκασί μοι ἄνθρωπόν τινα λεγόμενον Ἰη-
« σοῦν πολλὰ καὶ ἄπειρα ἐγκλήματα φέροντες κατ' αὐτοῦ. οὐκ
« ἠδυνήθησαν δὲ ἔν τινι λόγῳ ἐλέγξαι αὐτόν. μία δὲ αἵρεσις ἦν
« αὐτοῖς κατ' αὐτοῦ, ὅτι τὸ σάββατόν ἔλεγεν μὴ εἶναι ὀρθὴν
« τούτων σχολήν. πολλὰς δὲ ἰάσεις ἐπετέλει ἐπ' ἀγαθοῖς ἔργοις ὁ
« ἄνθρωπος ἐκεῖνος. τυφλοὺς ἐποιησεν βλέπειν, λεπροὺς ἐκαθάρισεν,
« νεκροὺς ἤγειρε, παραλυτικοὺς ἰάσατο, μὴ δυναμένους τὸ σύνολον
« κινεῖσθαι, εἰ μὴ μόνον ἔχοντας φωνὴν καὶ τὴν τῶν ὀστέων ἁρμο-
« νίαν καὶ παρέσχεν αὐτοῖς δύναμιν τοῦ περιπατεῖν τε καὶ τρέχειν,
« ῥήματι μόνῳ ἐπιτρέψας. ἄλλο τε δυνατώτερον πρᾶγμα ἐποίησεν,
« ὅπερ ἦν ξένον καὶ παρὰ τοῖς θεοῖς ἡμῶν νεκρόν τινα Λάζαρον
« τετραήμερον ἐκ νεκρῶν ἀνέστησεν, λόγῳ μόνῳ κελεύσας ἐγερ-
« θῆναι τὸν τεθνεῶτα, διεφθαρμένον ἤδη ἔχοντα τὸ σῶμα ὑπὸ τῶν
« ἑλκογεννήτων σκωλήκων· καὶ τὸ δυσῶδες ἐκεῖνο σῶμα τὸ κεί-
« μενον ἐν τῷ τάφῳ ἐκέλευσεν τρέχειν, καὶ ὡς ἐκ παστοῦ νυμφίος,
« οὕτως ἐκ τοῦ τάφου ἐξῆλθεν εὐωδίας πλείστης πεπληρώμενος. καί
« τινας ἀφειδῶς δαιμονιζομένους καὶ τὰς οἰκήσεις ἔχοντας ἐν ἐρη-
« μίαις καὶ σαρκοφαγοῦντας τῶν ἰδίων μελῶν καὶ τοῖς ἑρπετοῖς
« καὶ τοῖς ἀγρίοις θηρίοις συναναστρεφομένους οἰκήτορας κατέ-
« στησεν πόλεων ἐν τοῖς ἰδίοις οἴκοις καὶ διὰ λόγου σώφρονας
« αὐτοὺς ὑπέδειξε καὶ συνετοὺς καὶ ἐνδόξους γενέσθαι παρεσκεύα-
« σεν τοὺς ὑπὸ ἀκαθάρτων πνευμάτων ἐνοχλουμένους, καὶ τοὺς ἐν
« αὐτοῖς δαίμονας ἐν ἀγέλῃ χοίρων ἐκπέμψας εἰς θάλασσαν ἀπέ-
« πνιξεν. ἄλλον πάλιν τινὰ ξηρὰν ἔχοντα τὴν χεῖρα καὶ ἐν λύπαις
« ζῶντα καὶ μηδὲ ἥμισυ σώματος ἔχοντα ὑγιὲς λόγῳ μόνῳ παρέ-
« στησεν ὑγιῆ. καὶ γυναῖκα αἱμορροοῦσαν ἐπὶ χρόνοις πολλοῖς, ὡς
« ἐξ αὐτῆς τῆς ῥύσεωςτοῦ αἵματοςπᾶσαν τὴν τῶν ὀστέων ἁρμονίαν
« φαίνεσθαι καὶ ὑέλου δίκην διαυγάζειν· καὶ γὰρ πάντες ἰατροὶ
« ἀνελπίστως αὐτὴν ἀπειπάμενοι οὐκ ἐκαθαίραν· οὐκ ἦν γὰρ ἐν
« αὐτῇ δήπου τις σωτηρίας ἐλπίς· ποτέ γ' οὖν παρερχομένου τοῦ
« Ἰησοῦ ἥψατο ὄπισθεν τοῦ κρασπέδου τῶν ἱματίων αὐτοῦ καὶ αὐτῇ
« τῇ ὥρᾳ ἀνεπληρώθη ἡ δύναμις τοῦ σώματος αὐτῆς καὶ γέ-
« γονεν ὑγιὴς ὡς μηδὲν κακὸν ἔχουσα καὶ ἤρξατο δρομαίως τρέχειν
« εἰς τὴν αὐτῆς πόλιν Πανεάδα.

« *Καὶ ταῦτα μὲν οὕτως εἶχον· κατεμήνυον δὲ οἱ Ἰουδαῖοι ἐκτελεῖν ταῦτα ἐν σαββάτῳ τὸν Ἰησοῦν. ἐγὼ δὲ καὶ παρὰ τοὺς θεοὺς οὓς σεβόμεθα μείζονα κατενόησα θαυμάσια παρ᾽ αὐτοῦ γεγονότα. τοῦτον οὖν Ἡρώδης καὶ Ἀρχέλαος καὶ Φίλιππος καὶ Ἄννας καὶ Καϊάφας παραδεδώκασί μοι σὺν παντὶ τῷ λαῷ πρὸς τὸ ἐτάσαι αὐτόν, καὶ πολλῶν στάσιν κινησάντων κατ᾽ ἐμοῦ, ἐκέλευσα σταυρωθῆναι. ἡνίκα δὲ ἐσταυρώθη, σκότος ἐγένετο ἐφ᾽ ὅλην τὴν οἰκουμένην τοῦ ἡλίου κρυβέντος τελείως καὶ τοῦ πόλου σκοτεινοῦ φαινομένου ἡμέρας οὔσης ὥστε ἄστρα φανῆναι ἀλλ᾽ ὅμως τὴν τηλαυγότητα ἐσκοτισμένην ἔχειν ὡς οὐδὲ ἡ Ὑμετέρα οἶμαι Εὐσέβεια ἀγνοεῖ ὅτι ἐν παντὶ τῷ κόσμῳ ἧψαν λύχνους ἀπὸ ἕκτης ὥρας ἕως ὀψίας. σελήνη δὲ ὡς αἷμα οὖσα ὅλην τὴν νύκτα οὐ διέλαμπε, καίτοι γε παμπληθοῦς αὐτῆς τυγχανούσης. τὰ ἄστρα δὲ καὶ ὁ Ὠρίων θρῆνον ἐποίουν περὶ τῶν Ἰουδαίων διὰ τὴν παρ᾽ αὐτῶν γενομένην παρανομίαν.*

« *Μιᾷ δὲ τῶν σαββάτων περὶ τρίτην ὥραν τῆς νυκτὸς ὁ ἥλιος ὤφθη οἷος οὐδέποτε ἔλαμψεν καὶ πᾶς ὁ οὐρανὸς ἐφαιδρύνθη. Καὶ ὡς ἀστραπαὶ χειμῶνος ἐπέρχονται, οὕτῶς ἄνδρες ὑψηλοί τινες κοσμήσεως στολῆς καὶ δόξης ἀνεκδιηγήτου ὑπάρχοντες ἐφαίνοντο ἐν τῷ ἀέρι καὶ πλῆθος ἀναρίθμητον ἀγγέλων κραζόντων καὶ λεγόντων· « Δόξα ἐν ὑψίστοις θεῷ καὶ ἐπὶ γῆς εἰρήνη, ἐν ἀνθρώποις εὐδοκία. ἀνέλθατε ἐξ Ἅιδου οἱ δεδουλωμένοι ἐν τοῖς καταχθονίοις τοῦ Ἅιδου. » ἐκ δὲ τῆς φωνῆς αὐτῶν πάντα τὰ ὄρη καὶ οἱ βουνοὶ ἐσαλεύοντο καὶ πέτραι διερρήγνυντο καὶ χάσματα ἐγένοντο μεγάλα ἐν τῇ γῇ ὥστε καὶ τὰ τῆς ἀβύσσου φανῆναι. ὤφθησαν δ᾽ ἐν αὐτῷ τῷ φόβῳ νεκροὶ ἀναστάντες ὡς αὐτοὶ ἑωρακότες οἱ Ἰουδαῖοι εἶπον ὅτι « Εἴδομεν Ἀβραὰμ καὶ Ἰσαὰκ καὶ Ἰακὼβ καὶ τοὺς δώδεκα πατριάρχας, τοὺς προτετελευτηκότας πρὸ δισχιλίων πεντακοσίων ἐτῶν καὶ Νῶε εἴδομεν ἐν σώματι φανερῶς. » καὶ περιεπάτει πᾶν πλῆθος καὶ ἀνύμνει τὸν θεὸν μετὰ φωνῆς μεγάλης λέγων. « Ὁ ἀναστὰς ἐκ τῶν νεκρῶν κύριος ὁ θεὸς ἡμῶν πάντας τοὺς νεκροὺς ἐζωοποίησεν καὶ τὸν Ἅιδην συλήσας ἐνέκρωσε. »*

« *Πᾶσαν οὖν τὴν νύκτα ἐκείνην, ὦ δέσποτα βασιλεῦ, τὸ φῶς οὐκ ἐπαύετο. τῶν δὲ Ἰουδαίων πολλοὶ ἀπέθανον καὶ κατεποντίσθησαν καὶ κατεπόθησαν τοῖς χάσμασιν. ἐν τῇ νυκτὶ ἐκείνῃ ὥστε μηδὲ τὰ σώματα αὐτῶν φανῆναι. ἐκείνους δὲ λέγω παθεῖν τῶν Ἰουδαίων τοὺς κατὰ τοῦ Ἰησοῦ λέγοντας. μία δὲ συναγωγὴ κατελείφθη ἐν Ἱεροσολύμοις, ἐπεὶ πᾶσαι αἱ συναγωγαὶ ἐκεῖναι αἱ γενόμεναι κατὰ τοῦ Ἰησοῦ κατεποντίσθησαν.*

« *Τῷ οὖν φόβῳ ἐν ἐκστάσει γενόμενος καὶ πολλῷ τρόμῳ συσχεθεὶς κατ᾽ αὐτὴν τὴν ὥραν ἐπιτάξας γράψαι τὰ πραχθέντα παρ᾽ αὐτῶν πάντων ἀνήγαγον τῷ σῷ Κράτει.* »

« *Rapport de Ponce-Pilate, gouverneur de Judée, envoyé à Tibère César, à Rome.*

Au très puissant, vénéré, redoutable et divin Auguste, Ponce-Pilate, administrateur de l'empire oriental (1).

Plein d'un grand trouble et d'une grande crainte, je désire, roi très puissant, faire part à Votre Piété (1) *de la gravité des circonstances présentes, telle que l'a démontrée l'issue des événements. Alors que j'administrais selon les instructions de Votre Bienveillance* (1), *ô Maître, cette préfecture, qui est une des villes du Levant, appelée Jérusalem*(2), *où est bâti le temple des Juifs, toute la foule des Juifs se rassembla et me livra un homme nommé Jésus. On portait contre lui des accusations multiples et confuses. Mais on ne put le convaincre par aucune parole. Leur seule opinion qui valut contre lui, c'est qu'il disait que le repos observé par eux le jour du sabbat n'était pas justifié. Cet homme accomplissait pour ses bonnes œuvres de nombreuses guérisons. Il donna la vue à des aveugles, purifia des lépreux, ressuscita des morts, guérit des paralytiques qui ne pouvaient absolument pas se mouvoir, qui n'avaient plus que la voix et le squelette ; d'un mot, il leur donna la faculté de marcher et de courir. Il accomplit une autre action, plus puissante encore. Chose qui serait étrange, même venant de nos dieux, il ressuscita un certain Lazare, mort depuis quatre jours. D'un seul mot, il fit s'éveiller le cadavre, dont le corps était déjà corrompu par les vers qui naissent des blessures. A ce corps puant, gisant dans le tombeau, il ordonna de courir : comme un jeune époux s'élance de la chambre nuptiale, ainsi, tout plein d'une odeur suave, il s'élança du tombeau.*

Des hommes étaient la proie de démons sans pitié ; ils habitaient dans le désert, se nourrissaient de la chair de leurs propres membres, vivaient dans la société des serpents et des fauves. Il les fit habiter de nouveau dans les villes, dans leurs maisons, et, par sa parole, les rendit sages. Il rendit la raison et le droit sens à ceux qui étaient en butte aux esprits impurs. Il envoya dans un troupeau de porcs les démons qui étaient en eux et les noya dans la mer.

---

1. Formules byzantines.
2. Le texte semble corrompu en cet endroit.

Un autre homme avait la main sèche. Il vivait dans l'affliction et n'avait plus une moitié de son corps qui fût saine. D'un mot, il lui rendit la santé.

Une femme était depuis longtemps hémorrhoïsse. A cause de ce flux de sang, on voyait son squelette : elle était transparente comme verre. Tous les médecins l'avaient abandonnée sans rémission ; aucun ne l'avait guérie, il n'y avait aucun espoir de la sauver. Un jour, Jésus passait. Elle toucha par derrière la frange de son manteau et, sur l'heure, la force de son corps lui fut rendue, elle fut guérie au point de ne plus ressentir aucun mal. Elle se mit à courir à toutes jambes vers sa ville de Paneas.

Les choses en étaient là : les Juifs accusèrent Jésus d'accomplir des miracles le jour du sabbat. Quant à moi, je l'ai vu faire des miracles plus grands que n'en font les dieux que nous adorons.

Or, Hérode, Archelaos, Philippe, Anne et Caïphe, et avec eux tout le peuple, me le livrèrent pour l'interroger. Comme beaucoup de gens avaient excité une révolte contre moi, je le fis crucifier. Lorsqu'il fut sur la croix, une ombre se répandit sur tout l'univers. Le soleil fut complètement caché et le ciel parut obscur en plein jour, au point que les astres brillèrent. Leur éclat était cependant assombri et dans le monde entier — Votre Piété ne l'ignore pas, je pense — on alluma les lampes de la sixième heure jusqu'au soir. La lune était comme du sang ; elle ne brilla pas de toute la nuit, bien qu'elle se trouvât dans son plein. Les astres et Orion se lamentèrent sur les Juifs, à cause du sacrilège qu'ils avaient commis.

Un jour de sabbat, à la troisième heure de la nuit, on vit resplendir le soleil comme jamais il n'avait brillé, et tout le ciel s'illumina.

Comme des éclairs sillonnent la tempête, de même des hommes d'une taille élevée, vêtus de superbes habits, couverts d'une gloire indicible, apparurent dans l'air, ainsi qu'une innombrable foule d'anges, s'écriant et disant : « Gloire à Dieu dans les lieux très hauts, paix sur terre, bonne volonté parmi les hommes. Remontez des Enfers, vous qui êtes esclaves dans les profondeurs souterraines de l'Hadès ! » A leur voix, toutes les montagnes et les collines tressaillirent, les rochers se brisèrent, de grandes crevasses apparurent dans la terre, qui firent voir jusqu'au fond de l'abime.

On y vit, de peur, se relever les morts. Les Juifs eux-mêmes, les ayant vus, dirent : « Nous avons vu Abraham, Isaac, Jacob et les douze patriarches qui sont morts depuis deux mille cinq cents années. Nous avons parfaitement vu Noé, en son corps ». Tout le peuple marchait et priait Dieu à pleine voix, disant : « Le Seigneur, notre Dieu, ressuscité d'entre les morts, a rendu la vie à tous les morts. Il a dépouillé et tué les Enfers ».

La lumière, Seigneur roi, ne cessa pas de toute cette nuit. Beaucoup de Juifs moururent cette nuit-là, tombés à la mer ou engloutis par les gouffres. On ne revit plus leurs corps. Ceux des Juifs qui ont été frappés, je le proclame, sont ceux qui ont parlé contre Jésus. Une seule synagogue subsista à Jérusalem, parce que toutes les synagogues qui s'étaient prononcées contre Jésus, furent englouties.

Saisi d'un transport à la suite de ma frayeur, et pris d'un grand tremblement, je fis écrire sur l'heure tout ce qui s'était passé, par leur faute à tous, et je l'envoyai à Votre Puissance. »

9. LETTRE DE LENTULUS

De nombreux manuscrits médiévaux nous ont transmis un portrait de Jésus, extrait, selon la plus ancienne tradition, des annales romaines. Il s'agirait, selon les *codices* les plus récents, de la lettre d'un certain Lentulus, gouverneur de Jérusalem, adressée au Sénat et au peuple romain.

Voici l'une des versions de ce texte, au demeurant fort peu fixé, telle que la donne von Dobschütz (1) :

« Apparuit temporibus istis et adhuc est homo magnae virtutis nominatus Jhesus Christus, qui dicitur a gentibus propheta veritatis, quem eius disciputi vocant filium dei, suscitans mortuos sanans [omnes] languores, homo quidem statura procerus, mediocris et spectabilis, vultum habens venerabilem, quem possent intuentes diligere et formidare, capillos habens coloris nucis avellane premature [*et*] planos fere usque ad aures, ab auribus [*vero*] circinos crispos aliquantulum ceruliores et fulgentiores, ab humeris ventilantes, discrimen habens in medio capitis juxta morem Nazaraeorum, frontem

1. D. E. von Dobschütz, *Christsubilder, Texte u. Untersuchungen* III, 1, Leipzig, 1899, pp. 319 sqq. Voyez, sur cette question Eisler, *o. l.* pp. 337 et 344 sqq. ; F. M. Braun, *La description de l'aspect physique de Jésus...* ; Ch. Guignebert, *Jésus*, pp. 189-196.

planam et serenissimam cum facie sine ruga et macula [*aliqua*], quam rubor [*moderatus*] venustat. nasi et oris nulla prorsus [*est*] reprehensio ; barbam habens copiosam [*et impuberem*] capillis concolorem, non longam sed in mento (*medio*) [parum] bifurcatam ; aspectum habens simplicem et maturum, oculis glaucis variis et claris existentibus ; in increpatione terribilis, in admonitione blandus et amabilis, hilaris servata gravitate ; aliquando flevit, sed nunquam risit (*qui nunquam visus est ridere, flere autem sic*) ; in statura corporis propagatus et rectus, manus habens et brachia visu delectabilia, in colloquio gravis, rarus et modestus, ut merito secundum prophetam diceretur : « Speciosus forma prae filiis hominum (speciosus inter filios hominum). »

« Ipse enim est rex glorie, in quem desiderant angeli prospicere cuius pulchritudinem sol et luna mirantur, salvator mundi, auctor vite, ipsi honor et gloria in eternum. Amen. »

« Il a paru de nos jours et vit encore un homme de grand pouvoir, appelé Jésus-Christ. Le peuple le nomme prophète de vérité, ses disciples, fils de Dieu. Il ressuscite les morts et guérit [toutes] les infirmités. C'est, par la stature, un homme de taille médiocrement élevée et bien proportionnée. Il a un visage vénérable, tel que ceux qui le regardent peuvent à la fois l'aimer et le craindre. Ses cheveux sont de la couleur de la noisette avant sa maturité, plats presque jusqu'aux oreilles, mais, à partir des oreilles, ondoyants et bouclés, avec un reflet légèrement plus bleuâtre et vif ; ils flottent sur les épaules et sont partagés en deux par une raie médiane, à la façon des gens de Nazareth. Son front est uni et très serein, avec un visage sans [aucune] ride ni tache, rehaussé par l'éclat d'une [légère] rougeur. Le nez et la bouche sont sans défaut. Sa barbe est abondante et [intacte], de la même couleur que ses cheveux, pas longue, mais [légèrement] divisée au (milieu du) menton. Sa physionomie est simple et réfléchie ; ses yeux pers sont changeants et brillants. Il est terrible dans ses réprimandes, doux et aimable dans ses admonitions, enjoué sans abandonner sa gravité. Il a parfois pleuré ; il n'a jamais ri (on ne l'a jamais vu rire, mais souvent pleurer). Sa stature est élancée et droite ; ses mains et ses bras sont beaux à regarder. Sa conversation est grave, rare et modeste. C'est à bon droit qu'on peut dire, selon le prophète : « C'est le plus beau des enfants des hommes » [1].

1. Traduction Guignebert, remaniée. Nous n'avons pas traduit la finale qui constitue visiblement une addition.

La fausseté de la pièce saute aux yeux : il n'y avait pas de gouverneur de Jérusalem à l'époque de Jésus ; aucun Lentulus ne joua un rôle quelconque dans l'histoire juive du temps. D'ailleurs, sous Tibère, un fonctionnaire de rang inférieur n'aurait pu écrire au « Sénat et au peuple romain ». On voit mal, par surcroît, dans quelle intention un Romain aurait fourni à ses chefs la description du Christ, et de même, on ne s'explique pas qu'un païen ait appelé Jésus fils de Dieu et cité le texte d'un psaume (XLV, 3 : « Tu es le plus beau des enfants des hommes »).

Ce texte est une forgerie, tout comme le portrait de Jésus attribué à Josèphe par saint André de Crête [1].

Eisler a soutenu que les éléments de la description physique du Christ proviennent d'une source très ancienne. Plusieurs manuscrits de la *Lettre* contiennent, dans la première phrase, l'expression : « si on peut l'appeler un homme ».

Le savant viennois en déduit que l'auteur connaissait la première édition de Josèphe, conservée en partie, de nos jours, par la traduction russe.

Au contraire, l'emploi de cette tournure ne prouve pas autre chose que l'utilisation par le faussaire du *Testimonium Flavianum* dans sa forme grecque actuelle [2].

La *Lettre* ne nous donne pas « le signalement de Jésus tel que le portait le mandat d'amener lancé contre lui par Pilate » [3] ; c'est « une production composite, faite d'éléments divers, maladroitement accommodés suivant le goût de l'iconographie devenue prépondérante » [4].

En effet, les premiers écrivains ecclésiastiques, Justin, Irénée, Clément d'Alexandrie, Origène, Tertullien, saint Cyprien, Hippolyte, Commodien se représentaient le Christ comme un être sans beauté ni éclat (cf. Isaie, LII, 2-3) [5]. Ce n'est qu'à l'époque de Clément d'Alexandrie que se constitue une tradition divergente, celle d'un Jésus grand et beau. Cette théorie sera celle des saints Grégoire

1. Cf. *infra*, p. 24.
2. F. M. Braun, *o. l.*, p. 362.
3. Eisler, *o. l.*, II, pp. 383 sqq.
4. Braun, *o. l.*, p. 362.
5. Guignebert, *Jésus*, pp. 189-190.

de Nysse, Jean Chrysostome, Ambroise, Augustin, Jérôme, de Théodoret et de toute la pratique iconographique.

Partisans et adversaires de l'une et l'autre thèse s'affrontent et cherchent des arguments en faveur de leurs idées. On revendique pour les portraits du Christ, dont saint Augustin ([1]) atteste la variété et le caractère apocryphe, une origine miraculeuse ou très ancienne et très vénérable. On attribue les uns à une intervention surnaturelle, on les déclare *acheiropoiètes*, non faites de main d'homme. Les autres sont, dit-on, l'œuvre de saint Luc. C'est alors, que dans l'intention de démontrer l'excellence de telle ou telle représentation, on se met à forger de toutes pièces des documents dont on attend la confusion de ses adversaires. Nicéphore Callistou, utilisant une chronique du dixième siècle, donne un portrait du Christ absolument différent de celui que décrit saint Jean Damascène (au huitième siècle). Tous deux pourtant se réfèrent à des historiens anciens et vénérables, *ἀρχαῖοι ἱστορικοί*.

Il n'y a donc lieu d'accorder aucun crédit aux descriptions physiques de Jésus que nous avons conservées. Aujourd'hui comme à l'époque de saint Augustin, *qua fuerit ille facie penitus ignoramus.*

1. *De Trinitate*, VIII, 4-5.

II. Les sources juives.

1. LE TALMUD

Les *Talmuds*, celui de Jérusalem et celui de Babylone, sont des recueils de casuistique dans lesquels des générations de rabbins ont inlassablement commenté la loi et entassé les renseignements les plus divers sur la vie du peuple juif.

On distingue deux traditions : celle des *Tannaim*, groupés à Jamnia, immédiatement après la destruction du Temple, en 70, et celle des *Amoraim*, qui firent école à Tibériade à partir de 219, date de la mort de Juda I, le dernier des *Tannaim* ; leur activité cessa aux environs de l'année 500.

Il est évident que les écrits tannaïtiques, *Mischna* et *Baraitoth* ([1]), sont de la plus grande importance pour la connaissance du milieu palestinien au temps de Jésus. Ils remontent en effet, par l'enseignement oral codifié ensuite, à la doctrine des maîtres de la période maccabéenne, dont les plus récents, Hillel et Schammai, furent à peine les aînés de Jésus ([2]).

Les *Amoraim*, dont la mission est d'expliquer la *Mischna*, méritent un moindre crédit : ils vivent à une époque plus éloignée de celle du Christ et connaissant la tradition chrétienne, alors entièrement fixée.

1. *Mischna* : collection des opinions des docteurs, réunies par R (abbi) Juda le Grand.

Baraita : morceau situé en dehors de la *Mischna*, mais se rattachant à la tradition tannaïtique.

2. Voir, sur toute cette question, H. L. STRACK, *Einleitung in Talmud und Midraš*. Leipzig, 1921, (très complet) ou J. L. PALACHE, *Inleiding in den Talmoed*, Haarlem, 1922 (plus élémentaire).

C'est pourquoi nous laisserons de côté les écrits de ces docteurs, souvent simple reflet de leurs polémiques contre les « Nazaréens ». Nous nous bornerons à donner la traduction des passages tannaïtiques relatifs à Jésus [1], ou, tout au moins, aux personnages divers, qu'à tort ou à raison, les commentateurs du Talmud identifient avec le Messie. (Ben Stada, Yeschou, Balaam, « Un tel » et Ben Pantera).

A. *Ben Stada.*

Lorsque les *Tannaim* parlent de Ben Stada (le fils de Stada), on doit se demander si l'assimilation Ben-Stada : Jésus, œuvre des commentateurs postérieurs, est bien justifiée.

Voici les passages du *Talmud* dans lesquels apparaît ce personnage.

a) *b. Schabbath*, f. 104 b. [2]

« *R. Eliezer dit aux Sages : Ben Stada n'a-t-il pas apporté des charmes d'Egypte dans une entaille de sa chair ? Et ils répondirent : « C'était un fou, et on ne saurait tirer des preuves d'un fou ».* (Tannaim).

« *Ben Stada n'est-il pas Ben Pandera ?* [3] *R. Hisda dit : Stada était le mari, Pandera l'amant. Est-ce Pappos ben Yehouda le mari ? Sa mère était Stada. Sa mère, n'était-ce pas Miryam, la coiffeuse pour femmes ? (M'gaddla N'schaya.) Comme on disait à Pumbeditha* [4], *S'tat da, c'est-à-dire : elle a quitté la bonne voie.* » (Amoraim.)

b) *Tossefta Sanhedrin* 10, 11 ; *j. Sanhedr.* f. 25 c-d. Une version plus développée figure dans *b. Sanhedr.* f. 67 a (J. AUFHAUSER, *Antike Jesus-Zeugnisse*, Bonn, 1925, p. 45).

« *Lorsqu'un homme est passible de la peine de mort telle qu'elle est édictée dans la Loi, il n'est pas convenable de le prendre par surprise, sauf si c'est un provocateur à l'idolâtrie. En ce cas, comment fait-on ? Deux docteurs se tiennent à l'intérieur d'une pièce, tandis que le coupable est placé dans une pièce extérieure à quelque distance. On allume une chandelle et on la place de telle sorte que les docteurs puissent voir le coupable et entendre sa voix. C'est ainsi que l'on procéda avec Ben Stada à Lydda. On avait caché deux docteurs et on le lapida.* »

1. D'après les manuscrits ayant échappé à la censure ecclésiastique et les plus anciennes éditions.

2. Les lettres *b* et *j* devant le nom du traité indiquent qu'il s'agit d'un extrait du *Talmud* de Babylone ou du *Talmud* de Jérusalem. Nous utilisons les traductions de J. KLAUSNER, *Jésus de Nazareth*, Paris, 1933.

3. Nom donné à Jésus par le *Talmud*. Cf. *infra*, p. 80.

4. Ville de Mésopotamie, siège d'une importante école rabbinique.

Les *Amoraim* ajoutent à ce passage tannaïtique les mêmes observations qu'au texte précédent.

Les docteurs de Tibériade ont identifié Ben Pandera, c'est-à-dire Jésus, avec Ben Stada. Ce premier fait doit nous inciter à la défiance, d'autant plus qu'un ouvrage comme les *Tol'doth Yeschou* [1], dont les parties les plus anciennes remonteraient au deuxième siècle, n'appelle jamais le Christ Ben Stada, bien qu'il l'accuse d'avoir, comme ce dernier, rapporté d'Égypte des charmes magiques dans une incision de sa chair [2]. D'autre part, le *Talmud* mentionne l'existence de Ben Pandera ou Yeschou ben Pandera (ou Panteri) ; jamais il ne parle de Yeschou ben Stada.

En outre, les aventures attribuées à Ben Stada pourraient difficilement passer pour être celles de Jésus, regardé par les Juifs non comme un insensé, mais comme un dangereux trublion. Crucifié par les Romains, le Christ ne pouvait être considéré comme un criminel lapidé sur l'ordre du Sanhedrin. Enfin, c'est à Jérusalem et non à Lydda que se termina sa vie terrestre.

Ben Stada n'est pas Jésus ; il est vraisemblablement le faux prophète égyptien qui avait promis à ses partisans de détruire les murailles de Jérusalem, et dont parlent Josèphe et les *Actes des Apôtres* [3]. Comment l'identification Jésus = Ben Stada a-t-elle été possible ?

A l'époque des *Amoraim*, alors que la légende de la naissance illégitime du Christ était très répandue parmi les Juifs [4], on fit de Stada (S'tath da : celle qui a quitté la bonne voie, qui a été infidèle à son mari) un surnom de la mère de Jésus. On assimila Joseph à Pappos ben Yehouda, contemporain de R. Akiba, mari jaloux d'une femme infidèle et on confondit cette dernière, Miryam la coiffeuse (M'gadd'la N'schaya, nom qui rappelle celui de la Marie-Madeleine des *Evangiles*) avec Miryam ou Marie, mère du Christ.

1. Cf. *infra*, p. 85.

2. KLAUSNER, *o. l.*, pp. 18 sq.

3. Jos., *Ant.*, XX, 8, 6 ; *Bell.*, II, 13, 5. *Act. Ap.* XXI,38.

4. CELSE tenait cette légende d'un Juif. (ORIGÈNE, *C. Celse*, I, 28, 32 et 33.)

Cette légende tardive, dont l'origine repose sur des jeux de mots, ne mérite aucun crédit.

B. *Yeschou.*

Une *Baraita* fait de Jésus un contemporain de Yehoschoua ben Perahya, et du roi Jannée, qui régna sur la Palestine de 103 à 76 avant notre ère.

c) *b. Sahnedrin*, f. 107b.

« *Que ta main gauche repousse sans cesse et que ta main droite attire. Ne fais pas comme Elisée qui repoussa Gehazi des deux mains* [1], *ni comme R. Yehoschoua ben Perahya qui repoussa des deux mains Yeschou le Nazaréen* [2]. » Le commentaire araméen ajoute :

« *Quand le roi Jannée eut égorgé les Rabbis, Yehoschoua ben Perahya et Yeschou vinrent à Alexandrie, en Égypte. Quand la paix fut faite* [3], *Siméon ben Schetah lui manda (ce qui suit)* : « *De moi, Jérusalem, la ville sainte, à toi, Alexandrie d'Egypte, ma sœur : Mon époux habite en tes murs, et moi, je suis délaissée* ». *Alors tous deux (c. à. d. Yehoschoua ben Perahyah et Yeschou) partirent et trouvèrent une auberge où ils furent reçus avec beaucoup d'honneurs. Lui (c. à. d. R. Yehoschoua ben Perahyah) dit : que l'hôtesse est belle !* [4] *Yéschou lui dit : Rabbi, elle clignote des paupières. Yehoschoua ben Perahyah lui dit : Pécheur, c'est de cela que tu t'occupes ? Il sortit quatre cents trompettes et le frappa d'anathème* [5]. *Yeschou vint le trouver à plusieurs reprises et lui dit* « *Admets-moi de nouveau auprès de toi.* » *Mais Yéhoschoua ne lui accorda aucune attention. Un jour, tandis qu'il (Yéhoschoua) récitait le* Schema Israel [6], *Yeschou vint le trouver, et Yehoschoua était disposé à le recevoir. Il lui fit un signe de la main* [7]. »

---

1. Le prophète Élisée rendit lépreux Gehazi, son serviteur infidèle. (II *Rois*, 5.)
2. Ce dernier mot ne figure que dans le manuscrit de Munich.
3. Entre les Pharisiens et le roi.
4. En hébreu, le même mot désigne l'auberge et l'hôtesse. Le rabbi parle de l'auberge, et le disciple comprend : l'hôtesse. De là la réplique.
5. La déclaration d'anathème devait s'accompagner de quatre cents coups de trompette.
6. « Israël, écoute ». Principale prière des Juifs.
7. Il ne veut pas interrompre sa prière, et veut demander à Jésus de l'attendre.

Yéschou pensa qu'il était repoussé ; il s'en alla, posa une brique à terre et l'adora. Yehoschoua lui dit : « *Repens-toi* », *Yéschou lui répondit :* « *J'ai appris ceci de toi :* « *A celui qui pèche et entraîne les autres à pécher, on ne donne pas l'occasion de se repentir* ». *La Baraïta dit : Yeschou de Nazareth* [1] *pratiquait la sorcellerie et il a séduit et égaré Israël* ».

Cette dernière phrase manque dans une autre version (*Sota*, f. 47a) ; une troisième ne fait pas mention de Jésus et attribue l'aventure à Yehouda ben Tabbaï et à un disciple. (*j. Hagiga*, f. 77a).

D'après Klausner [2], la confusion serait due à plusieurs causes

a) Yehouda ben Tabbai et Yehoschoua ben Perahya vécurent à la même époque et le *Talmud* les cite souvent ensemble.

b) le nom de Jésus (Yeschou) rappelle celui de Yehoschoua.

c) ce récit fait penser à la fuite de Jésus en Égypte et la cruauté de Jannée est comparable à celle d'Hérode.

d) il est question d'une femme à laquelle le disciple accorde une attention particulière. Or, Jésus a attiré à sa doctrine beaucoup de femmes, même de la plus basse classe [3], et les docteurs n'ont pas manqué de le lui reprocher. Tout ce récit aurait donc été fortement remanié par les *Amoraim*, qui, trompés par certaines coïncidences purement fortuites, y auraient erronément introduit le nom du Christ.

Le texte primitif se réduisait très probablement au proverbe ancien qui ouvre l'épisode. Le reste est une addition de basse époque, dont on ne peut tirer aucun renseignement valable.

Il en est autrement du texte suivant.

d) *b. Sanhedrin*, f. 43a [4].

« *La veille de la Pâque, on pendit Yeschou de Nazareth. Le héraut avait marché pendant quarante jours devant lui en disant :* « *Voici Yeschou de Nazareth qui va être lapidé, parce qu'il a pratiqué la sorcellerie et qu'il a séduit et égaré Israël. Que tous ceux qui connaissent quelque*

---

1. Voir la note 2 de la page précédente.
2. *O. l.*, p. 25.
3. *Ev. Jean*, VIII, 3-11.
4. Texte du manuscrit de Munich. Les autres manuscrits donnent simplement Yeschou sans faire suivre ce mot de *ha nosri* (de Nazareth).

chose à sa décharge viennent plaider pour lui ». Mais il ne se trouva personne pour prendre sa défense et on le pendit la veille de la Pâque.

« Oulla [1] *dit : « Croyez-vous que pour Yeschou de Nazareth il y eut un droit de recours ? C'était un séducteur et la Loi a dit : « Tu n'auras pas pitié de lui et tu ne l'épargneras pas. » Il en est autrement de Yeschou qui avait des accointances avec le gouvernement ».*

Les rabbis ne nient pas la réalité des miracles de Jésus, mais ils les attribuent à la magie : c'est l'attitude que les Évangiles prêtent aux scribes et aux Pharisiens [2].

D'après la tradition chrétienne, le procès du Christ fut hâtivement terminé et la sentence immédiatement exécutée. La *Baraïta*, au contraire, prétend que toutes les règles de la procédure furent observées et que, malgré la Loi, un délai de quarante jours fut imparti au « séducteur », pour permettre à ses défenseurs éventuels de parler en sa faveur.

L'histoire du héraut paraît bien avoir été inventée pour répondre aux accusations des chrétiens, faisant grief aux Juifs de l'illégalité du procès. Cette apologie des juges dépendrait, dès lors, du récit évangélique et ne pourrait être considérée comme une source originale [3].

Immédiatement après cette Baraïta en vient une seconde.

e) *b. Sanhedrin f.* 43*a* :

« Yeschou avait cinq disciples : Mattaï, Naquaï, Nezer, Buni et Thoda. » Cette Baraïta est accompagnée du commentaire que voici :

« On amena Mattaï (devant les juges). Il leur dit : « Mattaï sera-t-il tué ? il est écrit : « Mattaï (= *quand) viendrai-je et paraîtrai-je devant Dieu* [4] *? » Ils lui répondirent : « Oui, Mattaï sera tué, car il est écrit :* « Mattaï (= *quand) mourra-t-il ? Son nom périra-t-il ?* [5] »

On amena Naqi. Il leur dit : « Naqi sera-t-il tué ? Il est écrit « Et NAQI (= *l'innocent) et le juste, tu ne tueras points* [6] ». *Ils lui répondirent : « Oui, Naqi sera tué, car il est écrit : « Il tuera* NAQI

1. *Amora* palestinien de la fin du troisième siècle.
2. MATTH. IX, 34 ; XII, 24. MARC, III, 22.
3. GOGUEL, *o. l.*, pp. 51 sqq.
4. *Ps.*, XLII, 3.
5. *Ps.*, XLI, 6.
6. *Exode*, XXIII, 7.

(= *l'innocent) secrètement* [1]. *« On amena Nezer. Il leur dit : « Nezer sera-t-il tué ? Il est écrit : « Et* NEZER (= *un rejeton) fleurira de ses racines* [2] ». *Ils lui répondirent : « Oui, Nezer sera tué, car il est écrit : « Et tu as été rejeté de ton tombeau comme un* Nezer (= un *rejeton) pourri* [3] ».

« On amena Buni. Il leur dit : « Buni sera-t-il tué ? Il est écrit : « Beni (= *mon fils), mon premier né, Israël* [4] ». *Ils lui répondirent : « Oui, Buni sera tué, car il est écrit : « Je ferai périr* Bin'ha (= *ton fils), ton premier-né* [5] ».

« On amena Thoda. Il leur dit : « Thoda sera-t-il tué ? Il est écrit : « Un psaume pour Thoda (= *action de grâces*) [6]. » *Ils lui répondirent : « Oui, Thoda sera tué, car il est écrit : « Qui offre en sacrifice* Thoda (= *action de grâces) m'honore* » [7].

Ces extravagants jeux de mots sont, de toute évidence, étrangers à la *Baraita* [8], elle-même tardive et peu sûre. La tradition des cinq apôtres est d'origine juive et non chrétienne, et les noms des disciples sont fantaisistes.

Certains appartiennent à la première génération apostolique : Mattaï et Naqai représentent Marc et Luc. Mais Nezer n'est qu'une personnification des *Nosrim* (= chrétiens, nazaréens) ou, à la rigueur, une corruption du nom du frère de Pierre, André. Buni peut-être Jean, frère de Jacques, fils de Zébédée, alors que Thoda désigne vraisemblablement le Thaddée ou Lebbée (*Θαδδαῖος* ou *Λεββαῖος*) des *Évangiles* [9]. On ne peut guère faire fond sur ce récit, de même que sur le suivant :

f) *Kallah*, f. 18b.

« Qu'est-ce qu'un impudent ? C'est un bâtard, affirme R. Eliezer ; c'est un enfant d'impureté [10], *dit R. Yehoschoua ; quant à R. Akiba,*

1. *Ps.*, X, 8.
2. *Isaïe*, XI, 10.
3. *Ibid.*, XIV, 19.
4. *Exode*, IV, 22.
5. *Ibid.*, IV, 23.
6. *Ps.*, C, 1.
7. *Ps.*, L, 23.
8. KLAUSNER, *o. l.*, p. 30.
9. ID., *ibid.*, p. 31.
10. Cette expression est empruntée à *Lévit.*, XV, 32.

il soutient que c'est à la fois l'un et l'autre. Un jour, certains d'entre les Anciens étaient assis. Deux enfants vinrent à passer, l'un se couvrit la tête, l'autre se découvrit ; R. Eliezer dit que ce dernier était un bâtard, R. Yehoschoua l'appela enfant d'impureté et R. Akiba, bâtard et enfant d'impureté. Ils dirent alors à Akiba : « Comment oses-tu contredire tes camarades ? » Il leur dit : « Je ferai la preuve de ce que j'avance ». Il alla trouver la mère de l'enfant, qui était assise pour vendre des pois au marché. Il lui dit : « Ma fille, si tu réponds à ma question, je te promets la vie future ». Elle lui dit : « Jure-le moi ». R. Akiba jura des lèvres, mais désavoua le serment en son cœur. Il lui dit : « Qu'est-ce que cet enfant ? » Elle répondit : « Quand je me suis mariée, j'étais en état d'impureté. Mon époux s'éloigna de moi. C'est alors que le garçon d'honneur vint le remplacer et c'est de lui que j'eus ce fils ; ainsi l'enfant était à la fois un bâtard et un enfaut d'impureté. » Alors, ils dirent : « Grand est R. Akiba, qui a confondu ses maîtres ». Et en même temps ils dirent : « Béni soit le Seigneur Dieu d'Israël, qui a révélé son secret à R. Akiba ben Yosef. »

Le nom de Jésus ne figure pas dans ce texte. Si on l'a prétendu visé dans ce passage, c'est que la légende de sa naissance illégitime s'est rapidement répandue : partout où il était question de bâtardise, on vit une allusion au Christ. Il n'y a pas de raison de supposer que l'enfant en question est Jésus, parce qu'il ne peut s'agir que d'un bâtard célèbre. Le récit ne se propose d'autre but que de montrer la précellence de R. Akiba dans l'interprétation du mot « impudent » Le ton solennel de la dernière phrase ne doit pas faire illusion : il n'y a point de mystère important révélé par Dieu. Cette conclusion est une addition postérieure. Le récit primitif se terminait par la glorification de la science divinatoire de R. Akiba (1).

C. Balaam.

Les deux passages suivants de la *Mischna* ont été interprétés comme une allusion à Jésus :

g) *Mischna Sanhedr.* X, 2.

« Trois rois et quatre hommes du peuple n'auront pas de part à la

1. Klausner, *o. l.*, p. 33.

vie future... quatre hommes du peuple : Balaam (1) et Doig (2), et Ahitophel (3) et Gehazi (4). »

et

« Les disciples de Balaam le méchant auront la Géhenne pour héritage et descendront dans la fosse de perdition, ainsi qu'il est dit : « Et toi, Seigneur, tu les feras descendre dans la fosse profonde et les hommes de sang et de ruse ne vivront pas la moitié de leurs jours » (5).

La plupart des savants juifs estiment que Balaam représente Jésus (6).

Cette hypothèse n'est guère fondée : lorsque les rabbins ont des raisons de ne pas désigner nommément le Christ, ils emploient l'expression : « un tel » : Rien de commun, d'ailleurs entre le païen Balaam et l'« hérétique » Jésus, comme le prouve le texte suivant qui les distingue et même les oppose l'un à l'autre ;

h) *b. Gittin*, f. 56b-57a.

« La légende raconte qu'Onkelos, fils de Kalonymos, fils de la sœur de Titus, désirait se convertir au judaïsme. Il évoqua d'abord l'ombre de Titus par des procédés magiques. Titus lui conseilla de ne pas se convertir parce que les préceptes religieux d'Israël étaient trop nombreux et trop difficiles à observer ; il lui conseilla, au contraire, d'opprimer les Juifs. Onkelos évoqua alors Balaam qui, dans sa fureur inaltérable contre Israël, lui dit : « Ne recherche ni le bien, ni le bonheur des Juifs » (7). Ce n'est qu'ensuite qu'il fit apparaître Jésus, par des procédés magiques, et il lui dit : « Qu'est-ce qui est le plus vénérable au monde ? » Jésus lui répondit : « Israël ». Il lui demanda : « Faut-il se joindre aux Juifs » ? Jésus lui répondit. « Souhaite leur bien et non leur mal ; car celui qui les touche, c'est comme s'il touchait à la prunelle de ses yeux ». Il demanda alors : « Et quel est son sort ? »

1. Prophète mésopotamien qui prédit les hautes destinées d'Israël (*Nombres*, 22-24). Le Talmud l'appelle souvent : « l'esprit malin ».
2. Edomite, serviteur infidèle de Saül (I *Sam.*, 22, 18-22).
3. Conseiller de David (II *Sam*, 15-17). Le Talmud en fait un astrologue trompé par sa propre science.
4. Cf. p. 72, n. 1.
5. Klausner, *o. l.*, pp. 33 sqq.
6. *Ps.* LV, 24.
7. *Deutéronome*, XXIII, 7.

Jésus lui répondit : « Les excréments bouillants ». Car la Baraita a dit : « Tous ceux qui tournent en dérision les paroles des Sages sont plongés dans les excréments bouillants. Regarde et vois quelle différence il y a entre les transgresseurs des lois d'Israël et les prophètes des Gentils » ([1]).

Ce passage, malgré l'emploi de l'araméen, doit être assez ancien, car Jésus n'y apparaît que comme un « transgresseur de la loi » et n'y prononce que des paroles favorables à Israël. Si le fils de la sœur de Titus est bien Flavius Clemens, neveu de Domitien et de Titus, mis à mort pour athéisme en 96, le récit remonterait assez haut ([2]).

La même distinction entre Jésus et Balaam se retrouve dans le passage tannaïtique tardif que voici :

i) *Yallout Schimœni*, § 765 (R. T. HERFORD, *Christianity in Talmud and Midrash*, Londres, 1903, p. 404).

« R. Eliezer ha-Kappar ([3]) *a dit : « Dieu a donné de la force à sa voix (de Balaam) afin qu'elle se fît entendre d'une extrémité du monde à l'autre ; car il a regardé et vu les Gentils, se prosternant devant le soleil, la lune et les étoiles, le bois et la pierre, et il a regardé et vu qu'il y aurait un homme, né d'une femme, qui voudrait se proclamer Dieu et égarer le monde entier* ([4]). *C'est pourquoi Dieu donna la puissance à sa voix (de Balaam) afin que tous les Gentils pussent l'entendre, et il parla ainsi : « Prenez garde de ne pas vous fourvoyer à la suite de cet homme, car il est écrit : « Dieu n'est pas un homme, pour mentir »* [5]. *Et s'il dit qu'il est Dieu, il mentira ; et ce sera un imposteur quand il dira qu'il s'en va et qu'il reviendra à la fin des jours* ([6]). *Il le dira et il ne l'accomplira pas. Voyez ce qui est écrit* ([7]) *: « Et, parlant par parabole, il dit : « Hélas, qui peut vivre quand Dieu ne l'a pas voulu » ? Balaam*

1. C'est le sort des femmes adultères dans l'Apocalypse de Pierre. J. GEFFCKEN, *Aus der Werdezeit des Christentums*[2], Leipzig, 1909, pp. 28 sq.
2. KLAUSNER, *o. l.*, pp. 33 sqq.
3. Il vivait au III[e] siècle de notre ère.
4. Jésus.
5. *Nombres*, XXIII, 19. Ce sont les propres paroles attribuées à Balaam par ce livre de l'Ancien Testament.
6. La parousie.
7. *Nombres*, XXIV, 23. Cf. la note 3.

voulait dire : Malheur à celui qui vivra de cette nation, qui aura écouté cet homme qui s'est fait lui-même Dieu. »

R. Eliezer a utilisé certaines prédictions de Balaam contre Jésus. Cela explique que des commentateurs tardifs aient fait du prophète païen un précurseur du christianisme et préparé ainsi la vie à l'identification des deux « séducteurs » d'Israël.

D. « *Un tel.* »

Un des plus anciens textes concernant Jésus semble être celui-ci :

j) *Mischna Yeb.*, IV, 3 ; *b. Yeb.* f. 49a.

« R. Schimeon ben 'Azzai a dit : « J'ai trouvé à Jérusalem un tableau généalogique où il est écrit : « Un tel est le bâtard d'une femme adultère. »

Il est évident que la remarque s'applique à un personnage connu, et non à un quelconque anonyme. R. Schiméon, qui vivait à l'époque de Bar Kocheba, n'a pas cité le nom de Jésus ; il l'a désigné par cette expression vague, afin de ne pas utiliser le mot magique dont les disciples du Christ se servaient pour guérir les malades ([1]). Peut-être aussi voulait-il ménager les Juifs suspects de pencher vers le christianisme ([2]).

Les mêmes raisons justifient la prudence de R. Eliezer dans la Baraïta suivante :

k) *Tossefta Yeb.*, III, 3 :

« Ils demandèrent à R. Eliezer : « Qu'est-ce qui attend un tel dans le monde à venir ? » Il leur dit : « Vous ne m'avez interrogé que sur un tel... Quelle est la situation du bâtard en ce qui concerne l'héritage ? Quelle est sa situation vis-à-vis du lévirat ? Doit-on blanchir sa maison ? Et doit-on blanchir son tombeau ? », non pas qu'il voulût donner des réponses évasives, mais parce qu'il n'a jamais dit un mot qu'il n'eût entendu de son maître ».

Eliezer, un des plus anciens *Tannaim*, n'a pas voulu répondre parce qu'il ne voyait pas en Jésus un transgresseur de la loi et gar-

1. KLAUSNER, *o. l.*, p. 35.
2. ID., *ibid.*

dait des contacts avec les sectateurs de la foi nouvelle. C'est ce que semble indiquer le passage suivant :

1) *Abodah Zarah*, f. 16 b-17 a ; *Tossefta Hulin*, II, 24 :

« Nos maîtres nous ont enseigné : Lorsque R. Eliezer le Grand eut été arrêté pour Minuth *(hérésie), on le fit comparaître devant un tribunal pour le juger. Et le procurateur lui dit : « Est-ce qu'un vieillard comme toi doit s'occuper de telles niaiseries ?... Il répondit : « J'ai confiance en Celui qui me juge ». Ainsi, le procurateur pensa qu'il parlait de lui, alors qu'il parlait de son Père Céleste. Le procurateur lui dit : « Puisque tu as confiance en moi. tu es acquitté ». Quand il fut retourné chez lui, ses disciples vinrent à lui pour le consoler, mais il ne voulut pas accepter leurs consolations. R. Akiba lui dit : « Permets-moi de te parler d'une des choses que tu m'as enseignées ». Il lui répondit : « Parle ». Il dit : « Maître, tu as peut-être entendu une parole de* Minuth, *cette parole t'a causé du plaisir, et c'est pourquoi tu as été arrêté »* (1). *Il répondit : « Akiba, tu m'en as fait souvenir. Un jour que je parcourais le marché haut* (2) *de Séphoris, j'y rencontrai un des disciples de Jésus de Nazareth et Jacob de Kephar Schanya* (3) *était son nom. Il me dit : « Il est écrit dans votre loi : Tu n'apporteras pas le salaire de la courtisane, etc.* (4) *Que doit-on en faire ? Est-il permis de l'utiliser pour faire construire une latrine pour le Grand-Prêtre » ? Et je ne répondis rien. Il me dit : « Jésus de Nazareth* (5) *m'a appris ceci : « car ce qui vient de la courtisane retourne à la courtisane »* (6), *ce qui vient d'un lieu d'immondices retourne à un lieu d'immondices ». Et cette parole m'a plu et c'est à cause d'elle que j'ai été arrêté pour* Minuth. *Et j'ai transgressé ce qui est écrit dans la Loi : « Tiens-toi éloigné d'elle » — qui est* Minuth *— « et ne t'approche pas de la porte de sa maison » qui est le gouvernement civil. »*

E. Ben Pantera.

Les variantes de la *Tossefta*, qui font de Jésus le fils de Pantera

1. Variante : « Peut-être un des *Minim* (hérétiques) t'a dit une parole de *Minuth*, et cette parole t'a-t-elle causé du plaisir ? »
2. Var. : la rue.
3. Var. : Siknin.
4. *Deutéronome*, XXIII, 19.
5. Var. : Yeschou ben Pantera.
6. *Michée*, I, 7.

remontent sans doute à l'époque d'Eliezer. Ce surnom est très ancien, puisque des Juifs l'avaient déjà fait connaître à Celse (1).

Sans doute, l'épigraphie signale-t-elle l'existence d'un archer sidonien, Tiberius Julius Abdes Pantera, qui, en l'an 9 de notre ère, campait sur le Rhin après avoir tenu garnison en Palestine (2). Il serait pourtant téméraire d'affirmer que la tradition faisant de Jésus le fils d'un soldat romain repose entièrement sur cet obscur personnage.

Il est possible que les Juifs, entendant parler du Fils de la Vierge, *υἱὸς τῆς Παρθένου*, aient transformé, par dérision, ce nom en *Ben-ha-Pantera*, fils de la panthère (3). Ce n'était point là un vocable sémitique, et l'expression put faire croire que le père de Jésus était un étranger. On savait que la mère de Jésus s'appelait Marie ou Miryam, et on connaissait une Marie ou Miryam bath Bilgah, qui avait épousé un soldat. Au prix d'un grossier anachronisme, on confondit les deux femmes. On en conclut que la mère du Christ avait commis un adultère avec un soldat romain, Pantera. Les rabbins accueillirent avec faveur cette légende, qui leur fournissait un argument contre l'origine davidique de Jésus (4), et ce nom de Ben-Pantera devint si connu que les apologètes chrétiens sentirent le besoin de le justifier : Panther devint chez eux le père de Joseph ou l'ancêtre commun de Joseph et de Marie (5).

Quoi qu'il en soit, la chronologie ne s'oppose pas à ce que R. Eliezer ait pu connaître ce surnom, tout en ayant rencontré, dans la personne de ce Jacob de Kephar Sehanya, un vieillard, disciple de Jésus dans sa jeunesse, qui lui aurait transmis la *halacha* (6) de son maître relative au salaire de la courtisane.

Un Jacob apparaît dans une autre Baraïta.

1) *Tossefta Hulin*, II, 22-23 ; *Abodah Zarah*, f. 27 b.

1. Origène, *Contre Celse*, I, 32, 33, 69.
2. Son monument funéraire, conservé au musée de Kreuznach, est reproduit par Eisler, *o. l.*, pl. XLV.
3. Nous reproduisons l'argumentation de Klausner, *o. l.*, p. 23.
4. Eisler, *o. l.*, II, p. 351. Cet auteur explique ce nom de Ben-Pantera comme une injure signifiant « nouveau Pandaros », rappel du Troyen parjure Pandaros. (*Iliade*, V, 88-126).
5. Goguel, *o. l.*, p. 52, n. 3.
6. Explication de la Loi.

« Il arriva à R. Eliezer ben Dama (1) *qu'un serpent le mordit; et Jacob de Kephar Sama* (2) *vint pour le guérir au nom de Yeschou ben Pandera. Mais R. Ischmaël le lui interdit. Il dit : « Ben Dama, tu n'as pas le droit de faire cela ». Lui, il répondit : « Je te donnerai une preuve qu'il peut me guérir »* (3). *Mais avant d'avoir pu fournir la preuve, il mourut. R. Ischmaël dit : « Heureux es-tu, Ben Dama, car tu es parti en paix* (4) *et tu n'as pas passé outre aux défenses des Sages ».*

Jacob de Kephar Sama est distinct de Jacob de Kephar Schanya. Ce dernier, disciple de Jésus, n'a pu vivre assez longtemps pour entrer en rapport avec le neveu de R. Ischmael, après 116 (5).

Dès lors, il est tentant d'identifier Jacob de Kephar Schanya, interlocuteur d'Eliezer, avec Jacques le Juste, « frère de Jésus, appelé le Christ » (6).

Devenu l'un des chefs de la petite communauté, après la crucifixion, Jacques resta toujours dévoué à la Loi juive (7) et exigea de ses disciples — les Ébionites ou Nazaréens — une vie austère et ascétique (8).

Mis à mort en 62, il a pu rencontrer R. Eliezer et lui parler de la *halacha* mise dans la bouche de Jésus (fragment k.)

Ce langage n'avait rien de choquant pour un Juif : le Christ lui-même parlait librement des besoins naturels, — d'une façon qu'on jugerait aujourd'hui inconvenante (9.) R. Eliezer lui-même dut entretenir des rapports suivis avec les milieux chrétiens : on distingue de curieuses ressemblances entre ses préceptes et la doctrine de Jésus. De là vient sans doute qu'il fut poursuivi sous l'inculpation d'hérésie (10).

1. « fils de la sœur de R. Ischmael » (addition de l'*Abodah Zarah*).
2. « Schanya » (variante de l'*Ab. Zarah*).
3. « Je te montrerai un verset de la Loi montrant que cela lui est permis » (var. de l'*Ab. Zar.*).
4. « Car ton corps fut pur et ton âme s'en alla pure ... » (*id.*).
5. Klausner, *o. l.*, p. 46.
6. Jos., *Ant.*, XX, 200.
7. *Actes*, XXI, 18-26 ; *Ep. Galates*, II, 12-13.
8. Eusèbe, *Hist. Eccl.*, II, 23, 4-7.
9. Klausner, *o. l.*, pp. 46 sqq.
10. Id., *ibid.*, p. 50.

Une anecdote, de date assez basse, il est vrai, montre que son entourage voyait d'un mauvais œil ses tendances novatrices :

m) *b. Schabbath*, f. 116 a et b.

« Imma Schalom était la femme de R. Eliezer et la sœur de Rabban Gamaliel. Vivait auprès d'eux un philosophe qui avait la réputation de ne jamais se laisser corrompre. Ils voulurent se moquer de lui. Imma Schalom lui apporta un candélabre d'or. Elle lui dit : « Je veux que l'on me donne une part du bien familial ». Il leur dit : « Partagez ». Alors il (Rabban Gamaliel) lui dit : « Il est écrit, là où il y a un fils, la fille n'héritera point ». Il reprit : « Depuis le jour où vous avez quitté votre pays, la Loi de Moïse a été rejetée et la Loi de l'Evangile l'a remplacée, et dans cette loi, il est écrit : « Le fils et la fille hériteront à parts égales ». Le lendemain, il (Rabban Gamaliel) vint à son tour et lui apporta un âne de Libye. Lui leur dit : « J'ai regardé plus loin à la fin du livre, et là il est écrit : « Je ne suis venu ni pour retrancher à la Loi de Moïse, ni pour y ajouter (1) *»., et dans cette Loi il est écrit : « Quand il y a un fils, la fille n'hérite pas ». Elle lui dit. « Que ton savoir brille comme un candélabre d'or ! » Rabban Gamaliel lui dit : « L'âne est venu et a écrasé le candélabre d'or »* (2).

Selon Laible, le philosophe représente l'influence chrétienne qui s'exerce sur Eliezer. Irritée des tendances de ce dernier, sa femme essaya de lui montrer la vénalité de tous les *Minim*.

Le but du récit est assez clair : il s'agit de prouver que l'attitude de Jésus à l'égard de la Loi est équivoque.

On oppose le texte du verset de Matthieu, V, 17 : « οὐκ ἦλθον καταλῦσαι, ἀλλὰ πληρῶσαι » aux nombreux passages des Évangiles dans lesquels on voit Jésus abolir les obligations de la loi cérémonielle. Les anciens *Tannaim* voulurent utiliser cette apparente contradiction pour détourner de la *Minuth* ceux qui se sentaient des sympathies pour elle (3).

Avec ce texte se clôture notre examen de la littérature talmudique (4).

1. Cf. *Ev. Matth.*, V, 17.
2. L'âne est un cadeau plus important que le candélabre.
3. Klausner, *o. l.*, p. 52.
4. Pour le relevé complet des textes talmudiques relatifs à Jésus, voir R. T. Herford, *o. l.* Bibliographie abondante *apud* H. L. Strack, *Jesus, die Häretiker und die Christen nach den ältesten jüdischen Angaben*, Leipzig, 1910.

* * *

Arrivé au terme de cette brève étude, nous résumerons ainsi les témoignages tannaïtiques sur Jésus : un homme, Yeschouha-Nosri (de Nazareth ?) accomplissait des miracles. Il trompait et séduisait Israël, se moquait des docteurs et commentait l'Écriture selon le procédé des Pharisiens.

Il avait cinq disciples et déclarait qu'il ne voulait rien ajouter ou retrancher à la Loi. Après sa crucifixion la veille de la Pâque, ses disciples guérissaient les malades en son nom.

Quelques indications sont plus douteuses et relèvent visiblement d'intentions polémiques : il était le fils d'une femme adultère et personne ne prit sa défense, lors de son procès.

L'intérêt historique des témoignages rabbiniques est essentiel en ce qu'il ruine la thèse des « mythologues ».

Les *Tannaim*, contemporains de Jésus, n'ont jamais nié son existence. Ils ont tenté de ruiner le fondement de la foi chrétienne ; jamais, ils n'ont mis en doute la réalité de sa tradition [1].

S'il nous permet de faire cette importante constatation, le *Talmud* ne nous apporte aucun renseignement original sur le Christ. Il ne faut pas s'en étonner. La *Mischna* et les *Baraïtoth* se réfèrent rarement aux événements de l'époque du Second Temple : aucun récit n'y mentionne même le nom d'un Judas Maccabée ! En second-lieu, la première prédication chrétienne passa inaperçue au milieu de la confusion qui régnait alors en Judée. Plus tard, lorsque la secte fut devenue puissante, les rabbins durent avoir recours à leurs souvenirs ou utiliser les premiers écrits chrétiens. Ces faits expliquent l'indigence du *Talmud* en récits sur le Christ et justifient notre décision d'écarter les témoignages des *Amoraim*, trop visiblement occupés de polémique anti-chrétienne.

1. GOGUEL, *o. l.*, p. 51 ; F. M. BRAUN, *Où en est ...*, p. 194 ; d'après KLAUSNER, *o. l.*, p. 20.

2. LE TOL' DOTH YESCHOU

Le livre autrefois répandu sous le nom de *Tol'doth Yeschou* (Généalogie de Jésus) ou de *Maasseh Talui* (Actes du pendu) est un recueil de traits empruntés aux légendes talmudiques sur Jésus, traits déformés et développés de mille manières.

Le texte est loin d'être fixé, chaque éditeur le modifiant à sa guise (1). Certaines versions suivent de très près les fables empruntées au *Talmud*, d'autres s'en éloignent surtout en ce qui concerne les noms des personnages.

Sous sa forme hébraïque la plus ancienne, l'ouvrage que nous connaissons aujourd'hui (2) ne remonte pas au-delà du Xe siècle. C'est dire que sa valeur historique est nulle, même s'il a emprunté certains détails à un livre composé vers le Ve siècle, et mentionné en 830 par l'évêque Agobard de Lyon dans son traité *de Judaicis superstitionibus* (3).

Si nous avons cru devoir le mentionner, c'est qu'il a fourni des arguments aux philosophes du XVIIIe siècle, notamment au marquis d'Argens et à Voltaire, qui en disait : « Il nous reste encore un mauvais ouvrage de ce temps, intitulé *Sepher Toldos Jeshut.* Il paraît qu'il est fait plusieurs années après le supplice de Jésus, dans le temps que l'on compilait les *Evangiles.* Ce petit livre est rempli de prodiges... Mais, tout extravagant qu'il est, on est forcé de convenir qu'il y a des choses beaucoup plus vraisemblables que dans nos *Evangiles* » (4).

1. S. KRAUSS, *Das Leben Jesu nach jüdischen Quellen*, Berlin, 1902, a rassemblé plusieurs versions en hébreu, en araméen, en yiddisch.

2. On le rééditait parfois, avant cette guerre, dans les juiveries de Pologne.

3. KLAUSNER, *o. l.*, p. 61.

4. *Examen important de Milord Bolingbroke*, cité par L. DE GRANDMAISON, *Jésus-Christ*, t. II, p. 173. Voltaire exprime une tout autre opinion, dans son *Dictionnaire philosophique*, article *Messie* : « De tous les ouvrages qu'a produits l'aveuglement des juifs, il n'en est point de plus odieux que le livre ancien intitulé *Sepher Toldos Jeschut*, ... ». (éd. BENDA-NAVES, Paris, s. d., t. II, p. 137).

Imprimé en Belgique.

TABLE DES MATIÈRES

N° 14414. — Impr. de l'Office de Publicité, rue Marcq, 16, Bruxelles.
Autorisation n° 4100.